



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

SIC FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire »

II – Enjeux, objectifs et programme d'actions



Mars 2010

Bureau d'études CESAME

ZA du Parc – Secteur Gampille

42490 FRAISSES

tel : 04 77 10 12 10

Mail : cesame.environnement@wanadoo.fr

Site Internet : www.cesame-environnement.fr



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	3
1. LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU RESEAU DES SITES NATURA 2000.....	5
1.1. Les objectifs du réseau européen Natura 2000.....	5
1.2. Enjeux et objectifs : Démarche adoptée sur le site FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire ».....	5
1.2.1. Rappel sur les zones d'étude.....	5
1.2.2. L'identification des enjeux et la définition des objectifs.....	6
2. ENJEUX ET OBJECTIFS DE PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS.....	9
2.1. Les habitats d'intérêt communautaire.....	9
2.1.1. Habitats humides.....	9
2.1.2. Habitats agro-pastoraux.....	13
2.1.3. Habitats forestiers.....	17
2.2. Les espèces d'intérêt communautaire.....	19
2.2.1. Espèce végétale.....	19
2.2.2. Espèces animales.....	20
2.3. Récapitulatif des enjeux et objectifs par habitat ou espèce d'intérêt communautaire.....	32
2.3.1. Les enjeux habitats.....	32
2.3.2. Les enjeux espèces.....	32
2.3.3. Les enjeux par secteurs géographiques du site Natura 2000.....	34
2.3.4. Les objectifs.....	36
3. ENJEUX ET OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES.....	38
3.1. Atouts et contraintes liés au contexte socio-économique.....	38
3.2. Enjeux socio-économiques et objectifs en lien avec le site Natura 2000.....	40
4. ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire ».....	42
4.1. Objectifs par entité naturelle de gestion.....	42
4.1.1. Objectifs répondant à l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides des eaux stagnantes.....	42
4.1.2. Objectifs répondant à l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides du lit mineur du fleuve.....	43
4.1.3. Objectifs répondant à l'enjeu de préservation des pelouses sèches et prairies.....	43
4.1.4. Objectifs répondant à l'enjeu de préservation des boisements alluviaux.....	44
4.2. Objectifs particuliers répondant à l'enjeu de préservation des espèces.....	44
4.3. Objectifs transversaux.....	45
4.3.1. Objectifs répondant aux enjeux de préservation et de restauration de l'hydrosystème fluvial.....	45
4.3.2. Objectifs répondant aux enjeux de connaissance et de suivi des habitats et des espèces.....	46
4.3.3. Objectifs répondant aux enjeux socio-économiques d'animation et de communication.....	47
4.3.4. Objectifs répondant aux enjeux de mise en cohérence de l'action publique sur le site Natura 2000.....	48

5. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	50
5.1. Objectifs de préservation des milieux naturels.....	50
5.2. Objectifs de préservation des espèces.....	50
5.3. Objectifs transversaux.....	51
6. PROGRAMME D'ACTIONS.....	53
6.1. Présentation générale du programme d'action.....	53
6.1.1. Catégories d'actions.....	53
6.1.2. Niveaux de priorité.....	54
6.1.3. Cartes de localisation des actions.....	54
6.1.4. Outils potentiels de mise en œuvre.....	54
6.1.5. Description d'une fiche action type.....	56
6.2. Synthèse du programme d'actions.....	58
6.2.1. Tableau synthétique du programme d'actions par objectif.....	58
6.2.2. Tableau synthétique du programme d'action par habitats et espèces d'intérêt communautaire.....	58
6.2.3. Tableau synthétique du programme d'actions et des outils de mise en œuvre.....	58
6.2.4. Schémas synthétiques de déclinaison du programme d'actions concernant les milieux naturels et les espèces.....	64
6.3. Fiches actions du document d'objectifs.....	71
6.3.1. Actions de gestion des milieux naturels (GEST).....	71
6.3.2. Actions de connaissance et de suivi (ETUD).....	159
6.3.3. Actions de communication et de sensibilisation (COMM).....	177
6.3.4. Actions d'animation du site Natura 2000 (ANIM).....	191
6.4. Cartes de localisation des actions.....	231
6.4.1. Carte de localisation des actions de gestion du milieu naturel et d'étude par secteur.....	231
6.4.2. Carte des surfaces agricoles éligibles aux MAET.....	231
7. CHARTE NATURA 2000 DU SITE.....	242
8. ANNEXES : Extensions du périmètre du site Natura 2000.....	263
8.1. Extensions proposées.....	263
8.1.1. Au niveau de la plaine du Forez.....	264
8.1.2. Au niveau des gorges de la Loire.....	264
8.1.3. Au niveau de la plaine du Roannais.....	264
8.2. Bilan des modifications apportées au périmètre du site Natura 2000.....	265
8.3. Cartes des extensions du site.....	265

AVANT-PROPOS

Ce rapport sur les enjeux, les objectifs et le programme d'actions avec la charte Natura 2000 constitue la seconde partie du document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire ».

Il présente la déclinaison des enjeux et objectifs pour le site Natura 2000 en actions opérationnelles, notamment en précisant les outils de mise en œuvre (contrat Natura 2000, MAET, Charte, etc...) et les sources de financement.

En annexes, sont présentées également les extensions retenues par le comité de pilotage.

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire »

Données générales du site :

Site Natura 2000 désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE

Date de transmission du SIC : 2003

Localisation du site Natura 2000 : Département de la Loire (Rhône-Alpes)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 : 2 200 ha

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement de Rhône-Alpes

Suivi de la démarche : David Marailhac (DDT Loire)

Structure porteuse

Conseil général de la Loire

Suivi de la procédure d'élaboration du Docob : Laurent Russias (Service Milieux naturels – Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement - DDDATA)

Comité de pilotage

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Alain Laurendon (Vice-président du CG42 – Maire de St-Just-St-Rambert)

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : cf. liste en annexe.

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Maxime Esnault - CESAME

Contribution au diagnostic socio-économique : Maxime Esnault - CESAME

Laurent Russias – Conseil général de la Loire

Guy Mondon – CESAME

Relecture : Guy Mondon – CESAME

Laurent Russias – Conseil général de la Loire

Validation scientifique : CBNMC et CSRPN chargés de suivre l'élaboration des Docob

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats (2007) : Maxime Esnault – CESAME

Pierre-Marie Le Henaff - CESAME

Inventaire de « groupes taxonomiques » (2007) : Maxime Esnault – CESAME

Crédits photographiques

Maxime Esnault – CESAME, 2007, fleuve Loire.

1. LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU RESEAU DES SITES NATURA 2000

1.1. Les objectifs du réseau européen Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

L'ambition de Natura 2000 est en effet de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

1.2. Enjeux et objectifs : Démarche adoptée sur le site FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire »

1.2.1. Rappel sur les zones d'étude

1.2.1.1. La zone d'étude restreinte

La zone d'étude restreinte représente une surface de 3284 ha. Son périmètre correspond globalement à celui du périmètre officiel du Site d'Intérêt Communautaire tel que défini par le Formulaire Standard des Données (FSD). Par rapport au SIC, il a toutefois été légèrement précisé, voire modifié afin de prendre en compte l'ensemble des milieux alluviaux du fleuve.

Cette zone d'étude restreinte est donc la zone géographique précise prise en compte par le document d'objectifs et sur laquelle a été réalisé le diagnostic des milieux naturels (habitats et espèces d'intérêt communautaire).

1.2.1.2. La zone d'étude élargie

La zone d'étude élargie représente une surface totale de 18 143 ha autour de la zone d'étude restreinte. Cette zone d'étude sur laquelle a été réalisée une cartographie de l'occupation du sol est la zone géographique prise en compte dans l'analyse du contexte socio-économique.

1.2.1.3. Définition de secteurs au sein des zones d'étude

Le site Natura 2000 forme un linéaire d'environ 110 km qui traverse différentes entités géographiques assez nettement différenciées. **Afin de mieux appréhender certains enjeux en terme d'habitats et d'espèces, en relation avec le contexte géographique et socio-économique, 7 secteurs ont été définis le long des deux zones d'étude :**

Secteur		Linéaire de fleuve	Surface ZE restreinte	Surface ZE élargie
A	Limite Sud – Veauchette	11,2 km	210 ha	1805 ha
B	Veauchette – Montrond	11,5 km	447 ha	2663 ha
C	Montrond – Feurs	14,5 km	566 ha	3883 ha
D	Feurs – Pont A89 (Balbigny)	14,9 km	416 ha	2972 ha
E	Pont A89 – Barrage de Villerest	30,9 km	667 ha	7044 ha
F	Barrage de Villerest – Pont d'Aiguilly (Roanne)	14,2 km	476 ha	1030 ha
G	Pont d'Aiguilly (Roanne) – Limite Nord	14,8 km	500 ha	2134 ha

1.2.2. L'identification des enjeux et la définition des objectifs

La désignation du site Natura 2000 repose sur la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles **le Document d'Objectifs doit établir les enjeux et les objectifs de conservation afin de mettre en œuvre des mesures adaptées tenant compte du contexte socio-économique.** C'est pourquoi, l'identification des enjeux et objectifs pour le site Natura 2000 a d'abord été réalisée séparément pour chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire présents en fonction de leur exigences et caractéristiques écologiques.

1.2.2.1. Enjeux et objectifs de conservation par habitats et espèces d'intérêt communautaire

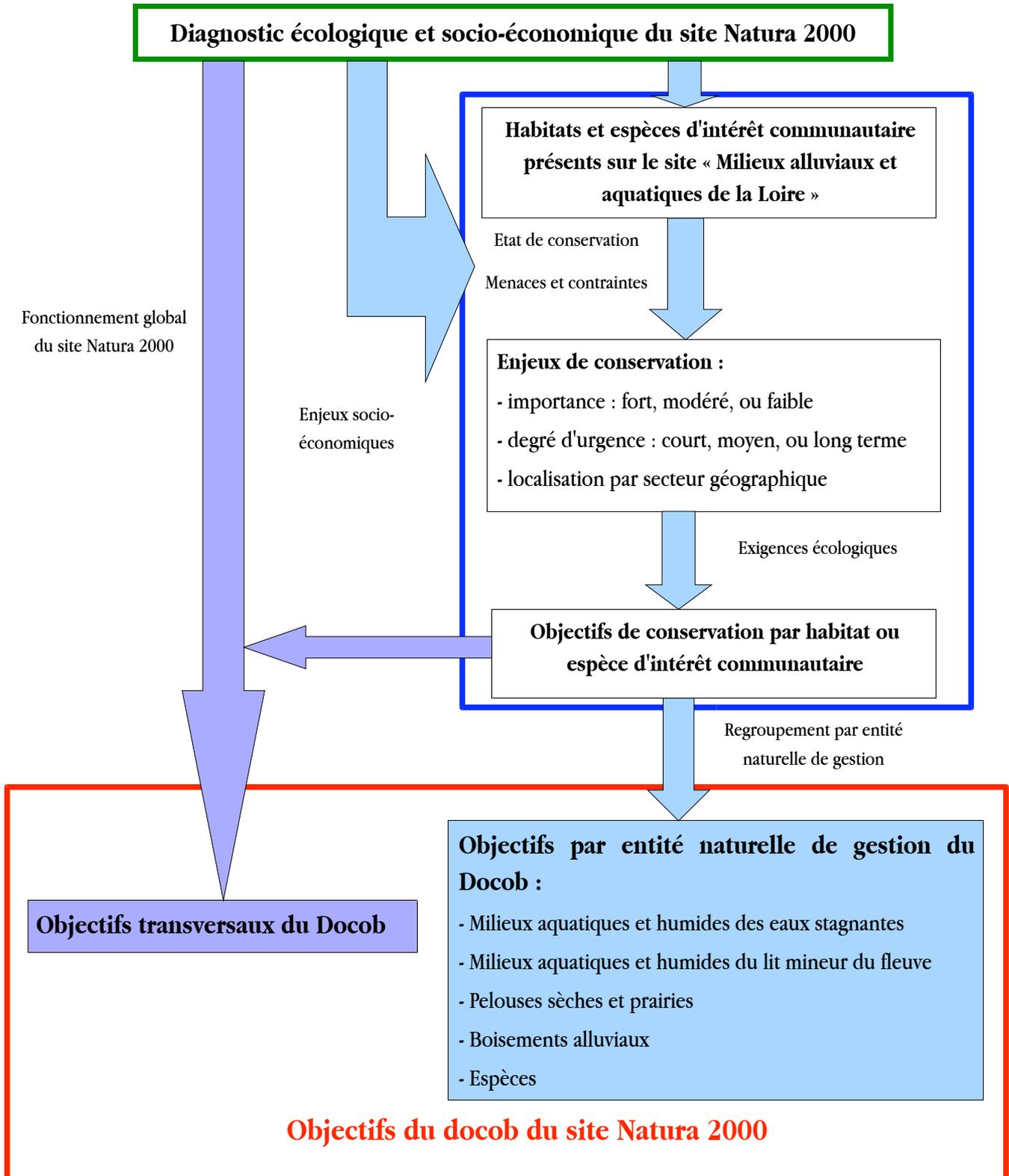
Les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ont été défini selon trois niveau d'importance : fort, modéré et faible.

Pour les habitats, les enjeux ont notamment été hiérarchisés suivant **plusieurs critères émanant du diagnostic** : la représentativité et l'état de conservation sur le site, l'importance au sein du réseau Natura 2000, l'intérêt patrimonial (habitat rare, présence d'espèces protégées, etc...), la vulnérabilité et les menaces présentes sur le site, et la possibilité d'une restauration éventuelle.

Pour les espèces, l'importance des enjeux a été définie suivant : l'importance de la population et son état de conservation sur le site, sa représentativité au sein du réseau Natura 2000, l'intérêt patrimonial de l'espèce (espèce protégée, rare, et/ou typique des milieux alluviaux), le degré d'isolement de la population, les menaces et la possibilité d'une restauration éventuelle.

Schéma explicatif de la démarche de définition des enjeux et objectifs du Docob

OBJECTIF DU RESEAU NATURA 2000 :
CONSERVER LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE



Objectifs du docob du site Natura 2000

Ces enjeux pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ont aussi été **déclinés selon leur degré d'urgence** :

- court terme : pour les enjeux immédiats de conservation nécessitant une prise en compte rapide (sur une période inférieure à 5 ans).
- moyen terme : pour les enjeux de conservation nécessitant éventuellement une action immédiate mais qui devrait se prolonger sur une période de 5 à 15 ans.
- long terme : pour les enjeux de conservation dont on sait qu'ils nécessiteront une prise en compte et une action sur une longue période allant au delà des 15 prochaines années.

Les enjeux ont également été évalués suivant les différents secteurs du site Natura 2000 afin de **mettre en évidence des zones d'intervention prioritaires en fonction des habitats et des espèces**.

Les enjeux par habitats et espèces ont ensuite été **décliné en objectifs en lien avec les principes de gestion conservatoire connus et les menaces identifiées sur le site**. Ces objectifs ont été hiérarchisés suivant l'importance de l'enjeu et son degré d'urgence selon 3 niveaux de priorité (1 : très prioritaire / 2 : prioritaire / 3 : secondaire).

1.2.2.2. Enjeux et objectifs socio-économiques du site Natura 2000

Les activités présentes sur le site Natura 2000 ou à proximité constituent des atouts ou des contraintes par rapport aux enjeux et objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les enjeux socio-économiques ont donc été identifiés pour être rapprochés ensuite des objectifs de conservation déjà définis.

1.2.2.3. Enjeux et objectifs du Document d'Objectifs du site Natura 2000

Les enjeux et objectifs sont parfois les mêmes pour des habitats proches ou pour un habitat et une espèce qui utilise ce dernier. C'est pourquoi, afin de rendre les objectifs plus lisibles pour le programme d'actions du Document d'Objectifs, les objectifs ont été **déclinés par entité de gestion ou « grand milieu » présentant des problématiques de gestion identiques**. Certains objectifs à l'échelle globale du site ont été regroupés parmi les objectifs transversaux.

Ce sont ces objectifs qui constitueront les objectifs du Docob et la base de référence pour l'élaboration du programme d'actions.

2. ENJEUX ET OBJECTIFS DE PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS

2.1. Les habitats d'intérêt communautaire

2.1.1. Habitats humides

3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniforæ* et/ou des *Isæto-Nanojuncetea*

Surface : 6 ha

Couverture relative : 0,2 %

État de conservation : **MAUVAIS**

Tendance d'évolution : **DEFAVORABLE**

L'habitat présent uniquement au niveau des anciennes gravières est peu rajeuni par la dynamique fluviale trop faible et évolue assez rapidement vers des habitats boisés. Dans le Roannais, l'habitat est fortement menacé par la Jussie.

Enjeu de conservation : **FORT**

Cet habitat présente un enjeu de conservation fort : d'une part il est rare au sein du site Natura 2000, d'autre part il abrite un nombre important d'espèces végétales protégées. L'enjeu principal est avant tout lié au bon fonctionnement du fleuve et à la dynamique fluviale qui permettraient une évolution naturelle de l'habitat au sein du site. En attendant un retour à une dynamique naturelle et face à la menace de la Jussie, la conservation de l'habitat nécessite une gestion active, notamment pour éviter la colonisation par des espèces indésirables et sa fermeture.

Enjeux :		
Préservation des zones de vases nues exondées favorables au développement de l'habitat	Court terme	Gestion
Maintien d'une période d'exondation au niveau du lit mineur	Moyen terme	Gestion
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Améliorer la gestion du débit d'étiage du fleuve	1
Limiter l'incision du lit mineur	1
Lutter contre le développement des plantes envahissantes (Jussie)	2
Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales	2
Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation	2
Préserver les stations remarquables des habitats	2
Connaître le fonctionnement des annexes fluviales	2

3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

Surface : 9,3 ha

Couverture relative : 0,3 %

Etat de conservation : **MOYEN à MAUVAIS**

Tendance d'évolution : **ASSEZ DEFAVORABLE**

L'habitat se développe sous des formes eutrophes faiblement intéressantes et il est fortement menacé par le développement de la Jussie, notamment dans le Roannais. En raison du faible nombre d'annexes fluviales naturelles, il est surtout présent sur les anciennes gravières.

Enjeu de conservation : **MODERE**

L'enjeu de conservation est modéré car bien qu'assez rare, l'habitat est bien présent sur quasiment l'ensemble du site Natura 2000. Localement, certaines stations peuvent accueillir des espèces remarquables, comme l'Utriculaire ou le Petit Nénuphar, qui sont liées à une bonne qualité des eaux. Une gestion du milieu est également nécessaire. En effet, à long terme, en l'absence de dynamique fluviale pour rajeunir le milieu, l'habitat disparaîtra progressivement par atterrissement des zones en eau stagnante. Toutefois les anciennes gravières peuvent constituer un milieu de substitution.

Enjeux :		
Préservation de zones en eau stagnante favorables à l'habitat	Court terme	Gestion
Bonne qualité des eaux	Long terme	Restauration
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Limiter l'incision du lit mineur	1
Améliorer la qualité des eaux	2
Lutter contre le développement des plantes envahissantes (Jussie)	2
Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales	2
Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation	2
Préserver les stations remarquables des habitats	2
Connaître le fonctionnement des annexes fluviales	2

3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri p.p.* et du *Bidenton p.p.*

Surface : 23,5 ha

Couverture relative : 0,7 %

Etat de conservation : **MAUVAIS**

Tendance d'évolution : **DEFAVORABLE**

L'état de conservation de cet habitat est mauvais en raison de la faible surface de vases exondées disponible au niveau du lit mineur et de perturbations importantes comme les lâchers de barrage et le développement de la Jussie. En outre, la perte de dynamique fluviale conduit à une évolution défavorable de l'habitat.

Enjeu de conservation : **FORT**

L'enjeu de conservation pour cet habitat est fort. En effet, il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire des zones alluviales dont il existe un habitat élémentaire typique pour la Loire (3270-2). En outre, il abrite des espèces patrimoniales importantes comme la Pulicaire vulgaire (espèce protégée au niveau national). Sa présence sur le fleuve est totalement liée à la dynamique fluviale qui crée des secteurs de vase rajeunis lors des crues et exondés à l'étiage. Par conséquent les dysfonctionnements sur le fleuve induisent un enjeu de gestion important pour préserver l'habitat, notamment pour le maintien de zones de vases nues.

Enjeux :		
Préservation de zones de vases nues exondées favorables au développement de l'habitat	Court terme	Gestion
Maintien d'une période d'exondation au niveau du lit mineur	Moyen terme	Gestion
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Limiter l'incision du lit mineur	1
Améliorer la gestion du débit d'étiage du fleuve	1
Lutter contre le développement des plantes envahissantes (Jussie)	2

6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Surface : 65 ha

Couverture relative : 2 %

Etat de conservation : **ASSEZ BON**

Tendance d'évolution : **ASSEZ DEFAVORABLE**

L'état de conservation des mégaphorbiaies est assez bon sur le site mais sa tendance d'évolution est assez défavorable car beaucoup de secteurs présentent une colonisation plus ou moins forte par les plantes exotiques, notamment les Renouées.

Enjeu de conservation : **FAIBLE**

Cet habitat est relativement bien présent sur le site même si la surface totale est assez faible. Il ne présente pas d'espèce particulièrement remarquable. Il reste néanmoins associé à une bonne dynamique fluviale qui permet son développement lors de l'ouverture du milieu au sein de la forêt alluviale.

Enjeux :		
Amélioration de la qualité de l'habitat	Moyen terme	Restauration
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Limiter l'incision du lit mineur	1
Lutter contre le développement des plantes envahissantes (Renouées)	2
Préserver les stations remarquables des habitats	3

2.1.2. Habitats agro-pastoraux

8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenti*

Surface : 3,2 ha

Couverture relative : 0,1 %

Etat de conservation : **MOYEN** à **MAUVAIS**

Tendance d'évolution : **DEFAVORABLE**

Avec des stations relictuelles de très petite surface, l'habitat est en état de conservation assez médiocre sur le site et sa présence principalement sur des secteurs fortement perturbés, voire anthropisés, laisse supposer une évolution défavorable de l'habitat (destruction directe de stations, fermeture du milieu, etc...).

Enjeu de conservation : **FORT**

L'enjeu de conservation est fort du fait de sa rareté sur le site mais aussi au sein du réseau Natura 2000 sous sa forme alluviale. La dynamique alluviale n'étant plus assez importante pour créer des milieux favorables au développement de cette pelouse pionnière sur le site, il existe un enjeu fort pour la préservation et la gestion des stations existantes mais aussi pour la recréation d'un milieu propice.

Enjeux :		
Préservation de l'habitat	Court terme	Gestion
Restauration de zones potentielles pour les pelouses	Moyen terme	Restauration
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Préserver les stations remarquables des habitats	1
Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive	1
Restaurer des milieux favorables aux pelouses	2

6120* – Pelouses calcaires des sables xériques

Surface : <0,1 ha

Couverture relative : <0,1 %

Etat de conservation : **MAUVAIS**

Tendance d'évolution : **DEFAVORABLE**

L'existence d'une seule station de cette pelouse en mauvais état de conservation et dans un secteur particulièrement soumis à des perturbations anthropiques induit une évolution défavorable de l'habitat sur le site.

Enjeux de conservation : **FORT**

Malgré une faible typicité de l'habitat sur le site, l'enjeu de conservation est fort car cet habitat est très rare aussi bien sur le site qu'au sein du réseau Natura 2000. Cet enjeu fort se décline, dans un premier temps, en un enjeu de gestion pour la protection de l'unique station de l'habitat, et dans un second temps en un enjeu de restauration d'un milieu favorable à son développement. En effet, la perte de dynamique fluviale ne permet plus la formation naturelle de terrasses sableuses propices.

Enjeux :		
Préservation de l'habitat	Court terme	Gestion
Restauration de zones potentielles pour les pelouses	Moyen terme	Restauration
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive	1
Préserver les stations remarquables des habitats	1
Restaurer des milieux favorables aux pelouses	2

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Surface : 0,4 ha

Couverture relative : <0,1 %

Etat de conservation : **MAUVAIS**

Tendance d'évolution : **DEFAVORABLE**

La présence de cet habitat sur un seul secteur du site Natura 2000 et le manque de gestion ont pour conséquence un mauvais état de conservation de la pelouse et une évolution défavorable vers un ourlet prairial.

Enjeu de conservation : **FORT**

L'enjeu de conservation est fort car cet habitat est très rare sur le site. Malgré sa présence importante au sein du réseau Natura 2000, sa forme alluviale reste originale. Cet habitat n'abrite toutefois pas d'espèce remarquable. Comme pour les autres pelouses, l'enjeu réside donc d'une part dans la préservation des stations existantes, notamment par une gestion adaptée, et d'autre part, dans la restauration d'un milieu sec favorable pour palier le manque de renouvellement de ce type de milieu à cause de la perte de dynamique fluviale.

Enjeux :		
Préservation de l'habitat	Court terme	Gestion
Restauration de zones potentielles pour les pelouses	Moyen terme	Restauration
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive	1
Préserver les stations remarquables des habitats	1
Restaurer des milieux favorables aux pelouses	2

6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Surface : 67,6 ha

Couverture relative : 2 %

Etat de conservation : **ASSEZ BON**

Tendance d'évolution : **ASSEZ DEFAVORABLE**

Situé sur des parcelles agricoles, cet habitat est en bon état de conservation malgré sa mauvaise typicité. Toutefois, son évolution semble plutôt défavorable en raison du risque de modification des pratiques agricoles (abandon conduisant à la fermeture du milieu ou au contraire intensification).

Enjeu de conservation : **FAIBLE**

Cet habitat est assez bien présent sur le site, notamment dans le Roannais, et est abondant au sein du réseau Natura 2000. Il n'abrite pas d'espèce végétale patrimoniale mais peut accueillir une avifaune remarquable et caractéristique des milieux prairiaux. De plus, les prairies méso-xérophiles sont susceptibles d'abriter des secteurs de pelouses sèches en mosaïque et constitue un habitat assez rare en bords de Loire dont l'intérêt patrimonial et son appartenance phytosociologique mériteraient d'être précisés à plus grande échelle.

Enjeux :		
Préservation de l'habitat	Court terme	Gestion
Amélioration de la qualité de l'habitat	Moyen terme	Gestion

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive	2
Préserver les stations remarquables des habitats	3
Améliorer la connaissance	3

2.1.3. Habitats forestiers

91E0* – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

Surface : 372 ha

Couverture relative : 11,3 %

Etat de conservation : **MOYEN**

Tendance d'évolution : **ASSEZ FAVORABLE**

L'état de conservation de cet habitat forestier alluvial à bois tendre est moyen du fait de nombreuses perturbations engendrées par les activités humaines. Toutefois, du fait d'une forte représentativité et des potentialités de développement, notamment sur d'anciennes gravières, l'évolution de l'habitat au sein du site est assez favorable à court et moyen terme. A long terme, avec la perte de dynamique fluviale, l'incision du lit et l'abaissement de la nappe, l'habitat risque néanmoins de régresser lentement.

Enjeu de conservation : **MODERE**

Cet habitat ne présente pas d'espèces à fort intérêt patrimonial mais joue un rôle fonctionnel important au sein des milieux alluviaux. En outre, il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Mais en raison de son abondance sur le site, l'enjeu de conservation reste modéré.

Enjeux :		
Amélioration de la qualité de l'habitat	Court terme	Gestion
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Limiter l'incision du lit mineur	1
Encadrer les interventions humaines sur les boisements	1
Améliorer la gestion du débit d'étiage du fleuve	2
Lutter contre le développement des plantes envahissantes (Renouées, Erable negundo)	2
Préserver les stations remarquables des habitats	3

91F0 – Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

Surface : 195,5 ha

Couverture relative : 6 %

Etat de conservation : **MAUVAIS**

Tendance d'évolution : **ASSEZ DEFAVORABLE**

L'état de conservation de la forêt à bois dur sur le site est mauvais avec une tendance d'évolution assez défavorable. En effet, l'influence de la dynamique fluviale semble de moins en moins marquée conduisant à une perte progressive du caractère alluvial de l'habitat. En outre, les surfaces sont réduites et ce type de boisement est souvent remplacé par des bois de Robinier.

Enjeu de conservation : **MODERE**

Cet habitat ne présente pas d'espèce à fort intérêt patrimonial mais joue un rôle fonctionnel au sein des habitats alluviaux. Toutefois, sur le site, ce rôle fonctionnel est limité du fait de son morcellement. Avec une tendance d'évolution assez défavorable à cause de la perte de dynamique fluviale mais une bonne représentativité, l'enjeu de conservation de cet habitat est modéré.

Enjeux :		
Amélioration de la qualité de l'habitat	Court terme	Gestion
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Limiter l'incision du lit mineur	1
Encadrer les interventions humaines sur les boisements	1
Lutter contre le développement des plantes envahissantes (Robinier, Erable negundo)	2
Préserver les stations remarquables des habitats	3

2.2. Les espèces d'intérêt communautaire

2.2.1. Espèce végétale

1428 – Marsilée à quatre feuilles *Marsilea quadrifolia*

Présence sur le site : Très rare et localisée

Etat de conservation : MAUVAIS

Tendance d'évolution : DEFAVORABLE

L'état de conservation de la Marsilée est mauvais en raison de la présence d'une seule station connue sur l'ensemble du site. De plus l'évolution du milieu est peu favorable à l'espèce à cause du faible nombre de stations potentielles et de leur colonisation rapide par les héliophytes, voire les saules. Dans le Roannais, la Jussie est une menace très importante sur l'habitat potentiel de cette espèce.

Enjeux de conservation : FORT

L'espèce est en régression et protégée à l'échelle nationale. Sa présence en milieu alluvial indique un bon fonctionnement du fleuve avec la présence d'annexes fluviales importantes dont le rajeunissement est liée à une bonne dynamique fluviale. Sur le site Natura 2000, sa faible présence souligne un manque d'annexes fluviales naturelles et est donc fortement liée aux anciennes gravières. Ces dernières peuvent en effet constituer un milieu de substitution mais elles sont moins soumises à la dynamique fluviale que les annexes naturelles (fermeture rapide du milieu) ce qui nécessite une gestion importante.

Enjeux concernant l'espèce:		
Préservation de la station	Court terme	Gestion
Enjeux concernant son habitat :		
Maintien des annexes fluviales présentant un habitat favorable à la Marsilée	Court terme	Restauration
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation	1
Lutter contre le développement des plantes envahissantes (Jussie)	1
Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales	1
Préserver les stations remarquables des espèces	1
Connaître le fonctionnement des annexes fluviales	2

2.2.2. Espèces animales

2.2.2.1. Mammifère

1337 – Castor d'Europe *Castor fiber*

Présence sur le site : Assez commun

Etat de conservation : BON

Tendance d'évolution : FAVORABLE

Le Castor est en bon état de conservation avec une forte dynamique de la population induisant une utilisation de l'ensemble des milieux favorables abondants sur le site et la colonisation des affluents principaux.

Enjeu de conservation : MODERE

Le Castor est une espèce protégée particulièrement caractéristique des grands cours d'eau. Il n'est pas directement menacé mais il peut subir des dérangements ponctuels. Sur le site, la population occupe tous les milieux favorables abondants mais elle est fragmentée à cause du barrage et de la retenue de Villerest. Malgré son bon état de conservation, l'enjeu pour le Castor est modéré surtout que l'évolution des milieux à long terme ne semble pas très favorable (développement de la forêt à bois dur).

Enjeux concernant l'espèce:		
Préservation de l'espèce	Court terme	Communication
Enjeux concernant son habitat :		
Préservation de la forêt à bois tendre	Moyen terme	Gestion
Amélioration des connexions entre populations	Moyen terme	Restauration
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Encadrer les interventions sur les boisements	1
Maintenir ou restaurer la continuité écologique	2
Prévenir les perturbations des espèces	3

2.2.2.2. Amphibien

1193 – Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

Présence sur le site : Très rare et localisée

Etat de conservation : MAUVAIS

Tendance d'évolution : INDETERMINE

En raison du faible nombre d'observations sur le site, l'état de conservation du Sonneur à ventre jaune est considéré mauvais sur le site mais il est impossible d'évaluer la tendance d'évolution de la population. La population de Sonneur semble néanmoins assez marginale.

Enjeu de conservation : FAIBLE

Espèce pionnière d'Amphibien semblant coloniser les bords du fleuve de manière ponctuelle à la faveur de zones humides propices, l'enjeu de conservation sur le site est faible. Le site avec la présence de quelques zones humides semble toutefois constituer un milieu relais entre des zones où des populations plus importantes sont présentes. En effet, la dynamique fluviale peut créer, notamment dans les secteurs moins soumis aux fortes crues, des zones en eau de faible profondeur que le Sonneur viendra utiliser temporairement.

Enjeux concernant l'espèce:		
Préservation de l'espèce	Court terme	Protection
Connaissance de la population de l'espèce sur le site	Court terme	Protection
Enjeux concernant son habitat :		
Préservation des zones humides latérales	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Préserver les stations remarquables des espèces	2
Améliorer la dynamique fluviale	3
Améliorer la connaissance	3
Prévenir les perturbations des espèces	3

2.2.2.3. Poissons

1095 – Lamproie marine *Petromyzon marinus*

Présence sur le site : Rare et localisée

Etat de conservation : MAUVAIS

Tendance d'évolution : ASSEZ DEFAVORABLE

La population de Lamproie marine, espèce migratrice, est limitée à la partie du site à l'aval du barrage de Villerest. Cette situation réduit les possibilités de frayères et rend vulnérable la population présente. Son état de conservation est donc mauvais avec une évolution plutôt défavorable bien que l'espèce colonise également quelques affluents.

Enjeu de conservation : FORT

Ce poisson protégé au niveau national est migrateur et caractéristique des fleuves. Il est assez bien présent au sein du réseau Natura 2000 avec 70 sites l'accueillant. L'enjeu de conservation de cette espèce, vulnérable à l'échelle nationale, est fort du fait de la fragmentation du cours d'eau par les ouvrages, notamment le barrage de Villerest mais aussi à cause de la dégradation progressive du lit mineur (incision, etc...) qui limite les zones de frayères.

Enjeux concernant l'espèce:		
Préservation de l'espèce	Court terme	Protection
Connaissance de la population de l'espèce sur le site	Moyen terme	Protection
Enjeux concernant son habitat :		
Amélioration de la qualité de son habitat	Moyen terme	Restauration
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Limiter l'incision du lit mineur	1
Maintenir ou restaurer la continuité écologique	1
Améliorer la gestion du débit d'étiage du fleuve	1
Préserver les stations remarquables des espèces (zones de frayères)	2
Améliorer la connaissance	2
Prévenir les perturbations des espèces	3
Améliorer la qualité des eaux	3

1096 – Lamproie de Planer *Lampetra planeri*

Présence sur le site : Rare

Etat de conservation : MAUVAIS

Tendance d'évolution : ASSEZ DEFAVORABLE

Faiblement observée sur le site, la Lamproie de Planer est en mauvais état de conservation et son évolution est assez défavorable à cause de la dégradation générale du fleuve qui limite les zones de frayères favorables.

Enjeu de conservation : FAIBLE

Cette espèce est bien présente sur l'ensemble du réseau Natura 2000 et la faible population du site Natura 2000 du fleuve Loire n'est pas significative. La destruction directe est très limitée et l'enjeu de conservation est faible car essentiellement lié à la qualité du cours d'eau. En outre la population sur le site est partagée par le barrage de Villerest entre la plaine du Forez et celle du Roannais.

Enjeux concernant l'espèce:		
Aucun		
Enjeux concernant son habitat :		
Amélioration de la qualité de son habitat	Moyen terme	Restauration
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Limiter l'incision du lit mineur	1
Améliorer la gestion du débit d'étiage du fleuve	1
Maintenir ou restaurer la continuité écologique	2
Améliorer la qualité des eaux	3

1102 – Grande Alose *Alosa alosa*

Présence sur le site : Rare et localisée

Etat de conservation : MAUVAIS

Tendance d'évolution : DEFAVORABLE

La répartition de la Grande Alose sur le site est restreinte au secteur à l'aval du barrage de la navigation à Roanne. L'état de conservation de la population est mauvais car elle est faible et vulnérable. En outre, la dégradation de son habitat, notamment des zones de frayères, à cause des dysfonctionnements du fleuve (incision, etc...) est défavorable à l'espèce.

Enjeu de conservation : FORT

L'enjeu de protection directe de l'espèce est faible car la Grande Alose est assez peu pêchée sur le site. Néanmoins compte tenu de l'évolution du milieu (incision, etc...) et de la fragmentation de son habitat, l'enjeu de conservation de cette espèce migratrice caractéristique des fleuves est important surtout que la Grande Alose est assez faiblement représentée au sein du réseau des sites Natura 2000 et qu'elle est considérée vulnérable à l'échelle nationale.

Enjeux concernant l'espèce:		
Préservation de l'espèce	Court terme	Protection
Connaissance de la population de l'espèce sur le site	Moyen terme	Protection
Enjeux concernant son habitat :		
Amélioration de la qualité de son habitat	Moyen terme	Restauration
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Limiter l'incision du lit mineur	1
Maintenir ou restaurer la continuité écologique	1
Améliorer la gestion du débit d'étiage du fleuve	1
Préserver les stations remarquables des espèces (zones de frayères)	2
Améliorer la connaissance	2
Prévenir les perturbations de l'espèce	3
Améliorer la qualité des eaux	3

1134 – Bouvière *Rhodeus sericeus*

Présence sur le site : Commun

Etat de conservation : BON

Tendance d'évolution : FAVORABLE

La Bouvière est abondante sur le site et présente sur l'ensemble des zones qui lui sont favorables, y compris sur d'anciennes gravières. L'état de conservation de la population est donc bon avec une évolution favorable du fait de l'abondance des milieux pouvant l'accueillir.

Enjeu de conservation : MODERE

La population de Bouvière sur le site est importante, notamment au regard du réseau Natura 2000. Espèce protégée mais non pêchée, elle est considérée vulnérable en France. L'enjeu de destruction directe de l'espèce est faible mais la perte de son habitat ou la dégradation de sa qualité constituent un enjeu de conservation modéré au niveau du site.

Enjeux concernant l'espèce:		
Aucun		
Enjeux concernant son habitat :		
Préservation de zones en eau stagnante favorables	Court terme	Gestion
Bonne qualité des eaux	Moyen terme	Restauration
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Limiter l'incision du lit mineur	1
Améliorer la gestion du débit d'étiage du fleuve	2
Lutter contre le développement des plantes envahissantes (Jussie)	2
Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales	2
Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation	3
Améliorer la qualité des eaux	3
Connaître le fonctionnement des annexes fluviales	3

2.2.2.4. Insectes

1183 – Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

Présence sur le site : Rare

Etat de conservation : MOYEN

Tendance d'évolution : INDETERMINE

L'état de conservation du Lucane cerf-volant est moyen sur le site car les boisements favorables sont assez peu présents malgré l'abondance relative de la forêt alluviale. En outre, les observations sont peu nombreuses et ne permettent pas d'évaluer précisément l'évolution de la population bien que le vieillissement progressif de nombreux secteurs boisés devrait être plutôt favorable.

Enjeu de conservation : FAIBLE

Sans destruction directe avérée de l'espèce sur le site, l'enjeu de conservation du Lucane est faible en raison de sa présence importante au sein du réseau Natura 2000. Il est surtout lié à la préservation de son habitat constitué de forêt vieillissante avec notamment la présence de Chêne.

Enjeux concernant l'espèce:		
Aucun		
Enjeux concernant son habitat :		
Amélioration de la qualité de l'habitat (Maintien de vieux boisements)	Moyen terme	Gestion

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Encadrer les interventions humaines sur les boisements	1
Lutter contre le développement des plantes envahissantes (Robinier)	3

1088 – Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*

Présence sur le site : Rare

Etat de conservation : MAUVAIS

Tendance d'évolution : DEFAVORABLE

La présence du Grand Capricorne est très ponctuelle, liée à la présence de vieux chênes. L'état de conservation de la population sur le site est donc mauvais et son évolution est défavorable compte tenu de la vulnérabilité des stations où l'espèce est actuellement présente. Toutefois, sa présence sur le site semble plutôt en marge de populations plus importantes sur des secteurs bocagers proches et plus propices.

Enjeu de conservation : MODERE

En l'absence d'indication de destruction sur le site de cette espèce protégée, l'enjeu de conservation est modéré, principalement lié à la préservation d'un habitat forestier de Chêne sénescents favorables au Grand Capricorne. La colonisation par le Robinier de secteur favorables à la Chênaie est un facteur défavorable limitant probablement la population présente sur le site. L'enjeu de conservation est également faible car cette espèce est bien représentée au sein du réseau Natura 2000.

Enjeux concernant l'espèce:		
Aucun		
Enjeux concernant son habitat :		
Amélioration de la qualité de l'habitat (maintien de vieux boisements)	Moyen terme	Gestion

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Encadrer les interventions humaines sur les boisements	1
Préserver les stations remarquables des espèces	2
Lutter contre le développement des plantes envahissantes (Robinier)	3

1060 – Cuivré des marais *Thersamolycaena dispar*

Présence sur le site : Rare

Etat de conservation : MAUVAIS

Tendance d'évolution : ASSEZ DEFAVORABLE

L'état de conservation du Cuivré des marais est mauvais sur le site du fait de la rareté des milieux favorables. En outre, son évolution est défavorable car les milieux humides intéressants sont dégradés (intensification agricole sur les prairies, destruction de la végétation des berges vaseuses par les lâchers de barrage). Toutefois, le site du fleuve semble surtout être un milieu relais pour les populations plus importantes dans la plaine du Forez (au niveau des plaques d'étangs notamment).

Enjeu de conservation : FAIBLE

Cette espèce de papillon est en danger et protégée au niveau national mais il est bien présent au sein du réseau Natura 2000. En outre, le site du fleuve Loire ne semble pas constituer un réservoir de population mais plus un milieu relais au sein de la plaine alluviale. L'enjeu de conservation sur le site est donc faible et principalement lié à la préservation d'habitats favorables. Cet enjeu de préservation de l'habitat passe notamment par un bon fonctionnement du cours d'eau.

Enjeux concernant l'espèce:		
Aucun		
Enjeux concernant son habitat :		
Amélioration de la qualité de l'habitat	Moyen terme	Gestion
Maintien d'une période d'exondation au niveau du lit mineur	Moyen terme	Gestion
Retour à une dynamique fluviale importante	Long terme	Restauration

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Améliorer la dynamique fluviale	1
Limiter l'incision du lit mineur	1
Améliorer la gestion du débit d'étiage du fleuve	1
Lutter contre le développement des plantes envahissantes (Jussie)	2
Maintenir un milieu ouvert (prairies, berges)	2
Favoriser la gestion extensive des prairies	2
Préserver les stations remarquables des espèces	3

1074 – Laineuse du Prunellier *Eriogaster catax*

Présence sur le site : Très rare

Etat de conservation : MAUVAIS

Tendance d'évolution : INDETERMINE

Observée une seule fois sur le site, ce Papillon est en mauvais état de conservation mais l'évolution de la population est indéterminé par manque de données. Les habitats favorables sont en outre assez restreints sur le site.

Enjeu de conservation : MODERE

Cette espèce est protégée au niveau national et est très faiblement présente au sein du réseau des sites Natura 2000 (43 SIC). Ainsi, le site du fleuve Loire est important au sein du réseau bien que les milieux alluviaux humides dominants ne soient pas réellement propices à l'espèce. L'enjeu de conservation est donc modéré et lié à la préservation d'un habitat favorable (fruticée). Cependant le site Natura 2000 peut également constituer un milieu relais pour l'espèce qui peut trouver son habitat dans l'environnement proche mais la méconnaissance de l'espèce sur le site et à proximité ne permet pas de l'affirmer.

Enjeux concernant l'espèce:		
Préservation de la station connue de l'espèce	Court terme	Protection
Connaissance de la population sur le site	Court terme	Protection
Enjeux concernant son habitat :		
Préservation de zones de fruticée	Court terme	Gestion

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Préserver les stations remarquables des espèces	1
Maintenir des zones de friches arbustives	2
Améliorer la connaissance	3

1078* – Ecaille chinée *Euplagia quadripunctaria*

Présence sur le site : Commun

Etat de conservation : BON

Tendance d'évolution : FAVORABLE

L'état de conservation de cette espèce commune est bon et son habitat largement répandu sur le site est favorable à son maintien.

Enjeu de conservation : FAIBLE

L'enjeu de conservation est faible, voire très faible, et répond surtout à une obligation réglementaire liée à son inscription en annexe 2 (alors que seule la sous-espèce de l'île de Rhodes est véritablement menacée à l'échelle européenne). En effet, l'Ecaille chinée n'est pas menacée en France. Pour son maintien sur le site, l'enjeu de conservation réside dans la préservation de son habitat, et des mégaphorbiaies plus particulièrement.

Enjeux concernant l'espèce:		
Aucun		
Enjeux concernant son habitat :		
Préservation des zones de mégaphorbiaies	Moyen terme	Gestion

Objectifs :

Objectifs :	Niveau de priorité
Préserver des stations remarquable de l'habitat (zones de mégaphorbiaies)	3

1044 – Agrion de Mercure *Cœnagrion mercuriale*

Présence sur le site : Rare

Etat de conservation : MAUVAIS

Tendance d'évolution : INDETERMINE

L'état de conservation de l'Agrion de Mercure est mauvais à cause du manque d'habitats favorables. Le faible nombre d'observations de l'espèce ne permet également pas de déterminer l'évolution probable de la population présente sur le site. Les observations semblent toutefois issues d'une colonisation ponctuelle par une population provenant probablement d'autres milieux plus favorables hors sites Natura 2000, le fleuve Loire servant alors de milieu relais.

Enjeu de conservation : FAIBLE

Espèce vulnérable en France et à surveiller en Rhône-Alpes, l'Agrion de Mercure n'est pas une espèce particulièrement typique des zones alluviales. En outre, il est bien présent au sein du réseau Natura 2000. Ainsi, la population marginale présente sur le site du fleuve Loire est peu importante et ne présente qu'un enjeu de conservation faible, avec cependant un enjeu local important pour la préservation des stations et les habitats où l'espèce est présente.

Enjeux concernant l'espèce:		
Préservation des stations connues de l'espèce	Court terme	Protection
Enjeux concernant son habitat :		
Préservation des petits cours d'eau et fossés	Court terme	Gestion
Maintien de zones de milieux ouverts	Moyen terme	Gestion

Objectifs :	Niveau :
Préserver les stations remarquables des espèces	2
Améliorer la qualité de l'eau	2
Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive	2

2.3. Récapitulatif des enjeux et objectifs par habitat ou espèce d'intérêt communautaire

2.3.1. Les enjeux habitats

5 habitats d'intérêt communautaire sur les 10 présents sur le site Natura 2000 présentent un enjeu de conservation fort : les habitats liés aux zones de vases exondées et les pelouses sèches. Les habitats forestiers, beaucoup plus abondants sur le site, n'ont qu'un enjeu modéré au même titre que les habitats aquatiques des eaux stagnantes car ces habitats ont recolonisé en grande partie les anciennes gravières. Leur état de conservation reste néanmoins à surveiller en raison d'une évolution lente mais probable vers la forêt à bois dur du fait de l'absence d'une bonne dynamique fluviale.

Enfin, les mégaphorbiaies et les prairies de fauches sont des habitats à faible enjeu sur le site par rapport aux autres enjeux identifiés concernant les habitats mais doivent néanmoins être prises en compte et conservés au sein du périmètre.

2.3.2. Les enjeux espèces

3 espèces d'intérêt communautaire présentent un enjeu de conservation fort sur le site Natura 2000 en raison de leur rareté (Marsilée à quatre feuilles) ou de leur lien étroit avec le fleuve en ce qui concerne les poissons migrateurs (Lamproie marine, Grande Alose). 4 espèces sont à enjeu modéré. Il s'agit soit d'espèces abondantes mais caractéristiques des milieux alluviaux comme le Castor et la Bouvière, soit d'espèces particulièrement rares et vulnérables sur le site comme le Grand Capricorne et Laineuse du Prunellier. Pour ces 2 dernières espèces et 6 autres avec enjeu de conservation faible parmi les 13 espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site, leur présence semble être liée à des colonisations provenant de populations proches plus importantes. Dans ce cas, le rôle écologique de milieu relais et de corridor que représente le site Natura 2000 peut être important.

ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000	Habitat	Statut	Surface (en ha)	Couverture relative	Représentativité		Etat de conservation		Intérêt patrimonial	Vulnérabilité – menaces	Possibilité de restauration	ENJEU
					Habitat/Site	Site/Réseau	Actuel	Evolution				
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniforæ</i> et/ou des <i>Isæto-Nanojuncetea</i>	IC	6	0,2%	Faible	Peu important	Mauvais	Défavorable	Fort	Moyenne	Moyenne	FORT
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	IC	9,3	0,3%	Faible	Peu important	Moyen	Assez défavorable	Modéré	Faible	Moyenne	MODERE
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Cbenopodion rubrip.p.</i> et du <i>Bidentionp.p.</i>	IC	23,5	0,7%	Faible	Important	Mauvais	Défavorable	Fort	Forte	Faible	FORT
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	65	2,0%	Bonne	Peu important	Assez bon	Assez défavorable	Faible	Faible	Moyenne	FAIBLE
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	IC	3,2	0,1%	Faible	Important	Mauvais	Défavorable	Modéré	Forte	Moyenne	FORT
6120*	Pelouses calcaires des sables xériques	PR	<0,1	<0,1%	Très faible	Très important	Mauvais	Défavorable	Fort	Forte	Faible	FORT
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	IC	0,4	<0,1%	Très faible	Important	Mauvais	Défavorable	Fort	Forte	Faible	FORT
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	IC	67,6	2,0%	Bonne	Peu important	Assez bon	Assez défavorable	Modéré	Faible	Moyenne	FAIBLE
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosact Fraxnus excelstor</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnton incanae</i>, <i>Saliction albae</i>)	PR	372	11,3%	Excellente	Peu important	Moyen	Assez favorable	Modéré	Moyenne	Forte	MODERE
91F0	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>).	IC	195,5	6,0%	Bonne	Important	Mauvais	Assez défavorable	Modéré	Moyenne	Faible	MODERE

ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPECE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000	Espèce	Statut	Importance population/site	Représentativité Site/Réseau	Etat de conservation		Intérêt patrimonial	Isolement	Vulnérabilité – menaces	Possibilité de restauration	ENJEU
					Actuel	Evolution					
1428	Marsilée à quatre feuilles	IC	Très faible	Très important	Mauvais	Défavorable	Important	Faible	Forte	Moyenne	FORT
1337	Castor d'Europe	IC	Excellente	Important	Bon	Favorable	Important	Moyen	Faible	Forte	MODERE
1193	Sonneur à ventre jaune	IC	Très faible	Peu important	Mauvais	Indéterminé	Moyen	Faible	Faible	Moyenne	FAIBLE
1095	Lamproie marine	IC	Faible	Important	Mauvais	Assez défavorable	Important	Moyen	Forte	Faible	FORT
1096	Lamproie de Planer	IC	Faible	Peu important	Mauvais	Assez défavorable	Moyen	Moyen	Moyenne	Moyenne	FAIBLE
1102	Grande Alose	IC	Faible	Très important	Mauvais	Défavorable	Important	Moyen	Forte	Faible	FORT
1134	Bouvière	IC	Excellente	Important	Bon	Assez favorable	Important	Moyen	Faible	Forte	MODERE
1083	Lucane cerf-volant	IC	Faible	Peu important	Moyen	Indéterminé	Faible	Faible	Faible	Forte	FAIBLE
1088	Grand Capricorne	IC	Très faible	Peu important	Mauvais	Défavorable	Moyen	Faible	Moyenne	Faible	MODERE
1060	Cuivré des marais	IC	Très faible	Peu important	Mauvais	Assez défavorable	Important	Faible	Forte	Moyenne	FAIBLE
1074	Laineuse du Prunellier	IC	Très faible	Très important	Mauvais	Indéterminé	Moyen	Faible	Forte	Forte	MODERE
1078*	Ecaille chinée	PR	Excellente	Peu important	Bon	Favorable	Faible	Faible	Faible	Forte	FAIBLE
1044	Agrion de Mercure	IC	Très faible	Peu important	Mauvais	Indéterminé	Moyen	Faible	Moyenne	Forte	FAIBLE

2.3.3. Les enjeux par secteurs géographiques du site Natura 2000

Les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 diffèrent en fonction des secteurs géographiques du site selon l'importance des surfaces d'habitat ou de la station de l'espèce considérée et des menaces présentes. On peut ainsi distinguer :

– **la plaine du Forez :**

Le tronçon du site Natura 2000 traversant la plaine du Forez présente le plus fort enjeu de conservation autant pour les habitats d'intérêt communautaire que pour les espèces. En effet, cette zone est particulièrement riche en habitats et espèces mais elle subit également de nombreuses perturbations et menaces. Il faut noter que le secteur le plus à l'amont (secteur A) présente un enjeu moins important que le reste de la plaine du Forez sans doute du fait des fortes dégradations passées et de l'influence directe du barrage de Grangent qui limite la présence d'habitats intéressants.

– **les gorges de la Loire :**

Cette partie du site Natura 2000 présente l'enjeu de conservation le plus faible que ce soit pour les habitats ou les espèces car il a déjà été fortement perturbé par la présence du barrage et de la retenue de Villerest et ne présente donc que quelques reliques des habitats les plus communs (mégaphorbiaie, forêt alluviale).

– **la plaine du Roannais**

Le site Natura 2000 dans la plaine du Roannais présente un enjeu de conservation un peu plus modéré que dans la plaine du Forez, probablement parce qu'il est moins dégradé car encore occupé par une activité agricole liée au pâturage. Toutefois, l'enjeu de conservation reste fort car certaines menaces se développent (plantes envahissantes, notamment la Jussie) et, concernant les espèces, ce tronçon du site est particulièrement important pour les poissons migrateurs.

ENJEUX DE CONSERVATION PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

		A	B	C	D	E	F	G
		Limite Sud – Veauchette	Veauchette – Montrond	Montrond – Feurs	Feurs – Pont A89	Pont A89 – Barrage de Villerest	Barrages de Villerest – Pont d'Aiguilly	Pont d'Aiguilly – Limite Nord
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniforae</i> et/ou des <i>Iscto-Nanojuncetea</i>	Faible	Modéré	Fort	Modéré		Modéré	Modéré
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>l'Hydrocharition</i>	Modéré	Fort	Modéré	Modéré		Faible	Modéré
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	Modéré	Fort	Fort	Fort		Modéré	Modéré
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Faible	Modéré	Fort	Fort	Modéré	Modéré	Modéré
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>		Modéré	Modéré	Fort		Fort	Faible
6120*	Pelouses calcaires des sables xériques						Fort	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)				Fort			
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Faible	Modéré	Modéré	Fort		Fort	Fort
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	Modéré	Fort	Fort	Fort	Faible	Modéré	Modéré
91F0	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	Modéré	Fort	Fort	Faible	Faible	Modéré	Modéré
1428	Marsilée à quatre feuilles	Faible	Faible	Fort	Faible		Faible	Faible
1337	Castor d'Europe	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré		Modéré	Modéré
1193	Sonneur à ventre jaune	Fort	Modéré	Modéré	Modéré	Faible	Fort	Faible
1095	Lamproie marine						Fort	Fort
1096	Lamproie de Planer	Faible	Faible	Faible	Faible		Faible	Faible
1102	Grande Alose						Fort	Fort
1134	Bouvière	Faible	Fort	Fort	Fort		Modéré	Modéré
1083	Lucane cerf-volant	Modéré	Fort	Fort	Fort		Modéré	Modéré
1088	Grand Capricorne	Faible	Fort	Fort	Faible		Modéré	Faible
1060	Cuivré des marais	Fort	Modéré	Modéré	Fort		Modéré	Modéré
1074	Laineuse du Prunellier	Faible	Faible	Faible	Faible		Modéré	Fort
1078*	Ecaille Chinée	Faible	Faible	Modéré	Faible		Modéré	Faible
1044	Agrion de Mercure	Fort	Faible	Fort	Faible		Faible	Fort
ENJEUX GLOBAL PAR SECTEUR								
		FOREZ				GORGES	ROANNAIS	

2.3.4. Les objectifs

L'identification des enjeux par habitats et espèces d'intérêt communautaire a permis de définir 20 objectifs différents.

OBJECTIFS ET NIVEAU DE PRIORITE PAR HABITAT ET ESPECE D'INTERET
COMMUNAUTAIRE

Anéliorer la dynamique fluviale	Limiter l'incision du lit mineur	Anéliorer la qualité des eaux	Lutter contre le développement des espèces envahissantes	Anéliorer la gestion du débit du fleuve	Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales	Comaître le fonctionnement des annexes fluviales	Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation	Maintenir ou restaurer la continuité des habitats	Maintenir un milieu ouvert par une gestion écologique	Restaurer des milieux favorables aux pelouses	Préserver les stations remarquables aux pelouses	Maintenir des zones de friches arbusives	Prévenir les perturbations des espèces	Anéliorer la connaissance
---------------------------------	----------------------------------	-------------------------------	--	---	--	--	---	---	---	---	--	--	--	---------------------------

3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniforae</i> et/ou des <i>Isæto-Nanojuncetea</i>	1	1		2	1	2	2	2	2								
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	1	1	1	2		2	2	2	2								
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	1	1		2	1					2							
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin	1	1		2					3								
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	1								2	1	2						
6120*	Pelouses calcaires des sables xériques	1								1	1	2						
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	1								1	1	2						
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)									3	2							
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicton albae</i>)	1	1		2	2				3			1					
91F0	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	1	1		2					3			1					
1428	Marsilée à quatre feuilles	1			1		1	2	1				1					
1337	Castor d'Europe	1								2		1			2			
1193	Sonneur à ventre jaune	2										2		3	3			
1095	Lamproie marine	1	1	3		1				1		2		3	2			
1096	Lamproie de Planer	1	1	3		1				2								
1102	Grande Alose	1	1	3		1				3		2		3	2			
1134	Bouvière	1	1	3	2	2	2	3	3									
1083	Lucane cerf-volant				3							1					3	
1088	Grand Capricorne				3							1	2				3	
1060	Cuivré des marais	1	1		2	1					2		3					
1074	Laineuse du Prunellier											1	2				3	
1078*	Ecaille Chinée									3								
1044	Agrion de Mercure			2							2		2					
NIVEAU DE PRIORITE AU NIVEAU DU SITE NATURA 2000		Majeur		Prioritaire								Secondaire						

3. ENJEUX ET OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES

3.1. Atouts et contraintes liés au contexte socio-économique

Les activités socio-économiques présentes sur le site Natura 2000 peuvent être des atouts pour la gestion du site ou des contraintes pour maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Pour chaque thème important mis en évidence par le diagnostic, les atouts et contraintes ont donc été déclinés afin de définir l'enjeu socio-économique correspondant.

	Atouts	Contraintes	Enjeu global pour le site Natura 2000
SIC/ZSC	Connexion avec d'autres sites Natura 2000	Documents d'objectifs variés avec une multiplicité des actions	Cohérence entre les programmes d'actions des Docob des SIC
ZPS	Superposition avec plusieurs ZPS	Documents d'objectifs variés avec une multiplicité des actions	Cohérence entre les programmes d'actions des Docob des ZPS
ENS	Politique de préservation, de gestion et de valorisation de sites très présente au travers des ENS « Bords de Loire »	Etat d'avancement et programmes d'actions variés	Cohérence entre les actions ENS et le Docob du site Natura 2000
Réserves de Pêche	Présence de réserves de pêche	Réserves de pêche assez réduites et principalement sur la retenue de Villerest	Cohérence entre la désignation des réserves de pêche et les objectifs de conservation au niveau du site Natura 2000
Réserve de Chasse	Présence de réserves de chasse	Réserve de chasse importante au niveau de la retenue de Villerest mais plutôt réduite sur le reste du site	Cohérence entre la désignation des réserves de chasse et les objectifs de conservation au niveau du site Natura 2000
Contexte administratif	Diversité des collectivités locales	Multiplicité des acteurs du territoire au niveau du site Natura 2000	Information et sensibilisation des acteurs
Populations		Augmentation importante de la population induisant une augmentation de la demande sociale sur le fleuve (AEP, fréquentation, loisirs, etc...)	Forte demande sociale au niveau du site Natura 2000
Compétences supracommunales	Gestion des bords de Loire à l'échelle intercommunale	Multiplicité des acteurs du territoire au niveau du site Natura 2000	Cohérence entre les actions ENS et le Docob du site Natura 2000
Urbanisme	Bonne prise en compte du fleuve Loire et du site Natura 2000 dans les documents d'urbanisme	Risque d'incidences de l'urbanisation au niveau des communes dotées d'un POS ou d'une Carte Communale anciens, ou d'aucun document d'urbanisme	Intégration du site Natura 2000 dans les politiques de territoire
SAGE	Mise en place d'opérations à grande échelle	Multiplicité des opérations / objectifs variés	Cohérence entre les objectifs de Natura 2000 et le SAGE
Foncier	Maîtrise foncière sur une grande partie du site, notamment sur le lit mineur en DPF	Aucune maîtrise pour un certain nombre de parcelles, notamment celles d'anciennes gravières	Cohérence entre la gestion du DPF et le site Natura 2000
Desserte		Accès nombreux et faciles au niveau du site Natura 2000	Forte fréquentation, y compris motorisée
Extraction de granulats	Planification de l'exploitation de carrières en dehors du site Natura 2000	Nombreuses gravières non réaménagées, notamment dans un but écologique (très anciennes gravières) Impact des extractions en lit majeur non connu (effet cumulé?)	Restauration écologiques des gravières
Production d'électricité		Fonctionnement en écluse très perturbateur pour les milieux à l'aval Arrêt du transit sédimentaire Limitation des crues morphogènes / débit d'étiage très faible	Cohérence entre les objectifs de Natura 2000 et le SAGE
Agriculture		Peu d'implication directe de l'activité agricole sur le site Natura 2000 sauf dans le Roannais (prairies pour l'élevage)	Maintien d'une agriculture adaptée aux enjeux de conservation du site Natura 2000
Sylviculture	Sylviculture peu développée sur le site Natura 2000 et dans l'environnement proche		Adaptation de la sylviculture aux enjeux de conservation du site Natura 2000
Alimentation en Eau Potable		Importance du fleuve pour l'alimentation en eau potable Enjeu par rapport à l'augmentation des besoins en AEP prélevés sur le fleuve	Cohérence entre les objectifs de Natura 2000 et le SAGE
Irrigation agricole		Besoin important en eau pour l'irrigation, notamment dans la plaine du Forez Problème de la plus forte demande au moment de l'étiage du fleuve	Cohérence entre les objectifs de Natura 2000 et le SAGE Gestion du débit d'étiage du fleuve
Assainissement	Equipements d'assainissement importants et en progression impliquant une évolution positive de la qualité des eaux rejetées sur le site Natura 2000		Amélioration de la qualité de l'eau
Chasse	Implication dans la gestion du milieu sur le DPF Faible dérangement pour les espèces du site Natura 2000		Cohérence de la gestion des lots de chasses sur le DPF avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
Pêche	Implication dans la gestion des milieux naturels (restauration de gravières)	Forte fréquentation sur l'ensemble du site	Cohérence de la gestion de la pêche avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
Loisirs et tourisme	Fort intérêt pour la découverte de la nature et du fleuve Faible dérangement pour les espèces du site Natura 2000 Moyen de communication et de sensibilisation à la Loire	Importante fréquentation des promeneurs (y compris hors sites réaménagés)	Cohérence entre les différents usages sur le site Natura 2000 Information et sensibilisation du public

3.2. Enjeux socio-économiques et objectifs en lien avec le site Natura 2000

Les enjeux socio-économiques identifiés pour le site Natura 2000 ont été déclinés en objectifs pour le Docob. Il peut s'agir d'objectifs précis en rapport avec la conservation d'habitats ou d'espèces ou au contraire des objectifs à l'échelle du site Natura 2000 liés surtout à la mise en œuvre et à l'animation du Docob.

	Enjeu socio-économique pour le site Natura 2000	Objectifs socio-économiques
SIC/ZSC	Cohérence entre les programmes d'actions des Docob des SIC	Veiller à la cohérence de la politique de protection de la nature sur les Bords de Loire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
ZPS	Cohérence entre les programmes d'actions des Docob des ZPS	Veiller à la cohérence de la politique de protection de la nature sur les Bords de Loire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
ENS	Cohérence entre les actions ENS et le Docob du site Natura 2000	Veiller à la cohérence de la politique de protection de la nature sur les Bords de Loire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Réserves de Pêche	Cohérence entre la désignation des réserves de pêche et les objectifs de conservation au niveau du site Natura 2000	Veiller à la cohérence de la politique de protection de la nature sur les Bords de Loire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Réserve de Chasse	Cohérence entre la désignation des réserves de chasse et les objectifs de conservation au niveau du site Natura 2000	Veiller à la cohérence de la politique de protection de la nature sur les Bords de Loire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Contexte administratif	Information et sensibilisation des acteurs	Informier et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et objectifs Natura 2000
Populations	Forte demande sociale au niveau du site Natura 2000	Informier et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et objectifs Natura 2000 Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel
Compétences supracommunales	Cohérence entre les actions ENS et le Docob du site Natura 2000	S'appuyer sur les acteurs locaux pour mettre en œuvre les actions du Documents d'Objectifs Veiller à la cohérence de la politique de protection de la nature sur les Bords de Loire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Urbanisme	Intégration du site Natura 2000 dans les politiques de territoire	Veiller à la cohérence des politiques de territoire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
SAGE	Cohérence entre les objectifs de Natura 2000 et le SAGE	Veiller à la cohérence du SAGE Loire en Rhône-Alpes avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Foncier	Cohérence entre la gestion du DPF et le site Natura 2000	Veiller à la prise en compte des objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la gestion du Domaine Public Fluvial
Desserte	Forte fréquentation, y compris motorisée	Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel
Extraction de granulat	Restauration écologiques des gravières	Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation
Production d'électricité	Cohérence entre les objectifs de Natura 2000 et le SAGE	Veiller à la cohérence du SAGE Loire en Rhône-Alpes avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire Améliorer la gestion du débit d'étiage
Agriculture	Maintien d'une agriculture adaptée aux enjeux de conservation du site Natura 2000	Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive
Sylviculture	Adaptation de la sylviculture aux enjeux de conservation du site Natura 2000	Encadrer les interventions humaines sur les boisements
Alimentation en Eau Potable	Cohérence entre les objectifs de Natura 2000 et le SAGE	Veiller à la cohérence du SAGE Loire en Rhône-Alpes avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Irrigation agricole	Cohérence entre les objectifs de Natura 2000 et le SAGE Gestion du débit d'étiage du fleuve	Veiller à la cohérence du SAGE Loire en Rhône-Alpes avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Assainissement	Amélioration de la qualité de l'eau	Améliorer la qualité des eaux
Chasse	Cohérence de la gestion des lots de chasses sur le DPF avec les enjeux de conservation du site Natura 2000	Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel
Pêche	Cohérence de la gestion de la pêche avec les enjeux de conservation du site Natura 2000	Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel
Loisirs et tourisme	Cohérence entre les différents usages sur le site Natura 2000 Information et sensibilisation du public	Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel Informier et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et objectifs Natura 2000

4. ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire »

4.1. Objectifs par entité naturelle de gestion

Les objectifs définis par habitat et espèce d'intérêt communautaire sont souvent communs selon le type de milieu qui devra faire l'objet d'actions dans le cadre de l'application du document d'objectifs. Les objectifs ont donc été déclinés par entité naturelle de gestion ou « grand milieu ».

4.1.1. Objectifs répondant à l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides des eaux stagnantes

OB-m1	Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales	Prioritaire
-------	--	-------------

En l'absence d'une dynamique fluviale suffisamment importante pour rajeunir le milieu, les annexes fluviales naturelles et artificielles (anciennes gravières) connaissent un atterrissement assez rapide qui conduit à la régression des milieux aquatiques et humides des eaux stagnantes.

Cet objectif prioritaire vise à se substituer à la dynamique fluviale en intervenant directement sur ces milieux (défrichage, reconnexion d'annexes fluviales, etc...).

OB-m2	Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation	Prioritaire
-------	---	-------------

Les anciennes gravières constituent des annexes fluviales artificielles qui offrent des milieux de substitution favorables aux habitats aquatiques et aux habitats des vases exondées, certains de ces habitats n'étant actuellement présents que sur des gravières. De plus, d'une part, les très anciennes gravières n'ont jamais fait l'objet de réaménagement, d'autre part l'activité d'extraction sur les bords du fleuve se termine.

Par conséquent, cet objectif vise à mettre en œuvre une restauration écologique sur ces dernières afin de favoriser l'apparition d'habitats et/ou la colonisation par des espèces d'intérêt communautaire.

OB-m3	Préserver les stations remarquables des habitats	Prioritaire
-------	--	-------------

Certaines stations liées aux habitats aquatiques et humides présentent une forte typicité et sont particulièrement caractéristiques de l'habitat d'intérêt communautaire. En outre, elles présentent généralement des espèces patrimoniales.

Afin de conserver ce grand intérêt patrimonial, cet objectif vise à mettre en œuvre des mesures ponctuelles mais importantes de protection et de gestion conservatoire de ces stations.

OB-m4	Connaître le fonctionnement des annexes fluviales	Prioritaire
--------------	--	--------------------

L'ensemble des annexes fluviales ont été cartographiées dans le cadre du Document d'objectifs. Elles comportent des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et jouent donc un rôle important dans leur conservation au sein du site Natura 2000.

Toutefois le fonctionnement de ces annexes fluviales est mal connu sur le site (fréquence d'inondation, relations avec la nappe alluviale, etc...) alors que c'est un facteur important à prendre en compte dans le cadre d'actions de génie écologique (reconnexion, etc...). L'objectif est donc de faire le point sur les connaissances actuelles sur le site Natura 2000 et d'engager des actions d'étude du fonctionnement des annexes fluviales.

4.1.2. Objectifs répondant à l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides du lit mineur du fleuve

OB-m5	Améliorer la gestion du débit du fleuve	Prioritaire
--------------	--	--------------------

A l'étiage, le lit mineur de la Loire est directement soumis au fonctionnement et à la gestion de l'eau au niveau du complexe de Grangent créant des perturbations, voire des destructions directes, d'habitats d'intérêt communautaire (habitats des vases exondées) et d'habitats d'espèces (frayères, etc...).

Directement lié aux objectifs du SAGE Loire en Rhône-Alpes, l'objectif est de rechercher une gestion du complexe de Grangent ayant le moins d'impact possible sur les milieux aquatiques à l'aval, notamment en augmentant les débits réservés (humidification du lit mineur favorable aux habitats d'espèces) et en limitant les lâchers en période d'exondation des habitats.

4.1.3. Objectifs répondant à l'enjeu de préservation des pelouses sèches et prairies

OB-m6	Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive	Prioritaire
--------------	---	--------------------

Les milieux ouverts que sont les pelouses sèches et les prairies sont assez relictuels sur les bords de Loire et les faibles surfaces encore présentes sont très souvent abandonnées par l'agriculture ce qui entraîne leur embroussaillage et la perte des habitats d'intérêt communautaire.

L'objectif est de maintenir le milieu ouvert soit en favorisant l'activité agricole de pâturage et de fauche extensive, soit en réalisant des interventions de gestion le cas échéant.

OB-m7	Restaurer des milieux favorables aux pelouses	Prioritaire
--------------	--	--------------------

Les pelouses sont rares, voire très rares, sur le site Natura 2000 ce qui les rend particulièrement vulnérables. D'autre part, certains secteurs anciennement utilisés par l'exploitation des gravières constituent des milieux a priori favorables mais nécessitent une restauration et une gestion écologiques afin de favoriser la colonisation par les habitats de type pelouse.

L'objectif est donc de restaurer un certains nombres de ces secteurs afin d'augmenter la présence potentielle des pelouses sèches sur le site Natura 2000.

OB-m3	Préserver les stations remarquables des habitats	Prioritaire
--------------	---	--------------------

Les pelouses sèches sont présentes sur le site Natura 2000 sur quelques stations très localisées et de faible surface. Certaines sont en outre menacées de disparition du fait de perturbations ou d'absence d'une gestion conservatoire adaptée.

L'objectif vise à mettre en œuvre une préservation directe et une gestion conservatoire importante sur les quelques stations repérées afin de maintenir la présence de ces habitats sur le site Natura 2000.

4.1.4. Objectifs répondant à l'enjeu de préservation des boisements alluviaux

OB-m8	Encadrer les interventions humaines sur les boisements	Prioritaire
--------------	---	--------------------

Les boisements alluviaux sont abondants sur le site Natura 2000, notamment sur la partie appartenant au Domaine Public Fluvial. Cette situation est à la fois liée à une recolonisation rapide des anciennes gravières après exploitation et à la très faible exploitation des boisements. Cette dernière permet la présence de bois vieillissants ou morts favorables aux coléoptères saproxyliques notamment le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant.

Afin de maintenir une bonne représentativité des boisements et un habitat favorable aux insectes saproxyliques, l'objectif concernant les boisements alluviaux est fondé sur le principe de non intervention. Toutefois, compte tenu des enjeux humains de sécurité au niveau du DPF, de la fermeture des milieux en l'absence de dynamique fluviale et dans une moindre mesure des enjeux économiques, l'objectif de gestion des boisements vise à encadrer les interventions nécessaires sur les boisements. Cet objectif est directement lié à l'objectif transversal lié à la gestion du DPF (OB-t12).

4.2. Objectifs particuliers répondant à l'enjeu de préservation des espèces

OB-e1	Préserver les stations remarquables des espèces	Prioritaire
--------------	--	--------------------

Certaines espèces sont rares à très rares et connues uniquement sur une ou quelques stations sur le site Natura 2000. Afin de maintenir leur présence, il semble donc nécessaire de protéger localement les stations les plus importantes.

L'objectif est de mettre en place des mesures de protection et de gestion conservatoire adaptées à la préservation des stations repérées.

OB-e2	Maintenir ou restaurer la continuité écologique	Prioritaire
--------------	--	--------------------

Le fleuve Loire est entrecoupé de plusieurs barrages qui fragmentent le milieu aquatique, notamment pour les espèces piscicoles migratrices d'intérêt communautaire mais aussi pour d'autres espèces telles que le Castor (barrage de Villerest). Les populations de ces espèces sont par conséquent limitées ou fragmentées sur le site Natura 2000.

L'objectif est donc de restaurer la continuité piscicole, notamment en améliorant la franchissabilité des ouvrages. Il est fortement lié aux objectifs du SAGE Loire en Rhône-Alpes (OB-t11).

OB-e3	Maintenir des zones de friches arbustives	Secondaire
--------------	--	-------------------

Les friches arbustives sont particulièrement importantes pour la Laineuse du Prunellier, espèce très rare sur le site.

L'objectif est de maintenir une surface suffisamment importante et disséminée sur l'ensemble du site afin de préserver des conditions favorables à la présence de la Laineuse du Prunellier.

OB-e4	Prévenir les perturbations des espèces	Secondaire
--------------	---	-------------------

Excepté le Castor, les espèces d'intérêt communautaire sont peu sensibles. Toutefois la fréquentation du site par le public et le développement d'activités peuvent créer des problèmes locaux de dérangement, voire de manière exceptionnelle de destruction directe.

Afin de garantir leur préservation sur le site Natura 2000, l'objectif est de réduire le risque de perturbations des espèces sensibles par une meilleure sensibilisation du public.

Nota : D'après l'article L414-1 du Code de l'Environnement, « la pêche, les activités aquacoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlement en vigueur, ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets ».

4.3. Objectifs transversaux

Certains enjeux et objectifs s'appliquent à l'ensemble du site Natura 2000 et concernent de près ou de loin tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents. Il s'agit d'enjeux et d'objectifs transversaux, généralement très importants pour la gestion conservatoire du site Natura 2000.

4.3.1. Objectifs répondant aux enjeux de préservation et de restauration de l'hydrosystème fluvial

OB-t1	Améliorer la dynamique fluviale	Majeur
--------------	--	---------------

La préservation d'une bonne dynamique fluviale conditionne la préservation de l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux alluviaux. Les activités humaines ont contribué à perturber et à dégrader fortement le fonctionnement de l'hydrosystème fluvial. Actuellement, les dysfonctionnements sont si importants que la présence et l'évolution des milieux alluviaux sont surtout liées à des interventions humaines ou à la présence de milieux de substitution artificiels (gravières).

Améliorer la dynamique constitue donc un objectif majeur pour assurer la conservation à long terme des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Toutefois, cet objectif correspond à une problématique de restauration du fleuve à une échelle plus large que le périmètre du site Natura 2000. Il s'inscrit donc également dans d'autres procédures en cours sur le bassin de Loire comme le SAGE Loire en Rhône-Alpes et le Plan Loire Grandeur Nature.

OB-t2	 limiter l'incision du lit mineur	Prioritaire
--------------	--	--------------------

L'incision du lit mineur du fleuve et la baisse associée de la ligne d'eau constituent une évolution défavorable pour les milieux alluviaux, notamment les milieux aquatiques et humides. En effet, les annexes fluviales se trouvent déconnectées et s'atterrissent rapidement. Les boisements se développent aussi plus rapidement au détriment des zones de vases exondées sur les îles et les berges.

Cette problématique est fortement liée à la dynamique fluviale et a également une réponse à échelle plus grande que le site Natura 2000 proprement dit (SAGE, PLGN). Toutefois, le site Natura 2000 constitue une zone importante pour des actions de limitation de l'incision du lit mineur.

OB-t3	 Améliorer la qualité des eaux	Prioritaire
--------------	---------------------------------------	--------------------

La qualité des eaux du fleuve et de ses annexes fluviales est importante pour la présence de certains habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit aussi d'un enjeu d'une bonne qualité globale du milieu aussi bien en ce qui concerne les eaux superficielles que souterraines (nappe alluviale).

L'objectif visant à améliorer la qualité des eaux est donc un objectif global qui doit surtout être pris en compte à plus vaste échelle (bassin versant), notamment dans le cadre de la procédure du SAGE (OB-t11).

OB-t4	 Lutter contre le développement des espèces envahissantes	Prioritaire
--------------	--	--------------------

Le développement des espèces exotiques envahissantes constitue une menace très importante pour certains habitats et espèces d'intérêt communautaire. Compte tenu de son ampleur à l'échelle du site Natura 2000, l'enjeu est fort.

L'objectif est de lutter contre le développement des espèces envahissantes afin de conserver les habitats existants, voire de permettre une extension d'habitats intéressants. Cet objectif devra néanmoins être modulé en fonction des espèces envahissantes considérées et du secteur géographique du site Natura 2000.

4.3.2. Objectifs répondant aux enjeux de connaissance et de suivi des habitats et des espèces

OB-t5	 Améliorer la connaissance	Secondaire
--------------	-----------------------------------	-------------------

Plusieurs populations animales et certains habitats restent mal connus sur le site Natura 2000 ne permettant pas d'appréhender l'évolution de leur état de conservation et les réelles mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre du Document d'Objectifs.

Cet objectif vise à améliorer la connaissance générale sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire méconnues sur le site.

OB-t6	Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Secondaire
--------------	---	-------------------

Pour évaluer l'état des populations et des habitats mais aussi l'efficacité des mesures proposées dans le cadre du Document d'Objectifs, un suivi adapté semble nécessaire.

Cet objectif permet également d'améliorer la connaissance et d'évaluer l'évolution des habitats et des espèces sur le site.

4.3.3. Objectifs répondant aux enjeux socio-économiques d'animation et de communication

OB-t7	Informier et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et objectifs Natura 2000	Prioritaire
--------------	---	--------------------

Les objectifs du Docob sont nombreux et répondent parfois à des problématiques complexes. De ce fait, les mesures qui en découlent sont multiples et s'adaptent souvent à des contextes différents, surtout dans le cas du site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » qui traverse à la fois la plaine du Forez, les gorges de la Loire aval, et la plaine du Roannais.

Afin que les acteurs du territoire adhèrent et s'approprient la démarche engagée pour la gestion du site Natura 2000, cet objectif vise à les sensibiliser aux enjeux et objectifs et à les informer des mesures mises en place afin que ces acteurs soient les relais locaux ou thématiques de l'animation du site Natura 2000.

OB-t8	Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel	Prioritaire
--------------	---	--------------------

Le diagnostic a mis en évidence l'existence de quelques points de confrontation entre la préservation du patrimoine naturel et certains usages, notamment les usages de loisirs du fait de la forte demande sociale présente sur le fleuve Loire.

Cet objectif vise à résoudre ces conflits d'usage (adaptation de la fréquentation, contrôle des accès) pour une meilleure préservation du patrimoine naturel en engageant une information et une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

OB-t9	S'appuyer sur les acteurs locaux pour mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs	Prioritaire
--------------	--	--------------------

Sur le site Natura 2000, les acteurs locaux sont multiples avec des moyens et des compétences très variées qui peuvent s'avérer utiles pour la mise en œuvre des actions du Docob. En outre, les collectivités sont déjà impliquées dans la mise en valeur des bords de Loire.

Cet objectif vise donc à rechercher un appui local pour la mise en œuvre du Docob permettant ainsi une meilleure appropriation de la démarche Natura 2000.

OB-t10	Evaluer la réalisation du document d'objectifs	Prioritaire
---------------	---	--------------------

Chacune des mesures du Documents d'objectifs devra faire l'objet d'une évaluation en termes de taux de réalisation et de pertinence des cahiers des charges proposés.

L'objectif de cette évaluation est de permettre des ajustements ou modification des mesures engagées afin de répondre au mieux à l'évolution du contexte du site et à l'objectif principal de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

4.3.4. Objectifs répondant aux enjeux de mise en cohérence de l'action publique sur le site Natura 2000

OB-t11	Veiller à la cohérence du SAGE Loire en Rhône-Alpes avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Prioritaire
---------------	---	--------------------

Le périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes englobe le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire ». Les objectifs du SAGE devront reprendre les objectifs du Document d'Objectifs en ce qui concerne la préservation du patrimoine naturel qui a été identifié comme un enjeu du territoire du SAGE. Pour cela, le SAGE devra intégrer la conservation du patrimoine naturel dans ses objectifs liés notamment aux aspects qualité et quantité de l'eau.

L'objectif est d'engager une animation importante liée à la mise en application du Documents d'Objectifs au sein de la procédure du SAGE et d'assurer une veille par rapport aux opérations SAGE (AEP, irrigations, etc...) qui pourraient avoir une incidences indirectes sur le site Natura 2000.

OB-t12	Veiller à la prise en compte des objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la gestion du Domaine Public Fluvial	Prioritaire
---------------	---	--------------------

Le Domaine Public Fluvial, actuellement de la compétence des services de l'Etat, est géré essentiellement à des fins de sécurité des ouvrages et des personnes. Cette gestion comprend principalement des interventions sur le milieu naturel et plus particulièrement sur les zones boisées.

Cet objectif vise à faire prendre en compte la sensibilité et les enjeux de conservation des habitats et des espèces dans les choix de gestion appliqués sur le DPF afin d'éviter les dégradations ou les destructions, voire d'améliorer localement la situation (gestion se substituant à la faible dynamique fluviale).

OB-t13	Veiller à la cohérence des politiques de territoire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Prioritaire
---------------	---	--------------------

Différents plans et schémas peuvent s'appliquer à différentes échelles sur le territoire du site Natura 2000 : schéma départemental des carrières, Plan Locaux d'Urbanisme, SCOT, etc...

Cet objectif vise à informer, voire à participer, à l'élaboration ou la révision de ces documents afin que les enjeux de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire soient bien pris en compte. Il faut également rappeler que certains projets, notamment les PLU, sont soumis réglementairement à étude d'incidences afin de garantir le bon état de conservation du site Natura 2000.

OB-t14	Veiller à la cohérence de la politique de protection de la nature sur les Bords de Loire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Secondaire
---------------	--	-------------------

La politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil général de la Loire intègre un volet important concernant le fleuve Loire qui a été identifié comme un milieu prioritaire et qui est décliné au niveau local par les communautés de communes ou d'agglomération. Le site « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » s'intègre aussi au réseau des sites Natura 2000 avec notamment des sites directement contigus et présentant des problématiques similaires. En outre, il existe des actions ponctuelles de préservation.

L'objectif est donc de participer aux différents projets afin que les enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire soient bien pris en compte et que les mesures mises en œuvre soient harmonisées, voire mutualisées.

5. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

5.1. Objectifs de préservation des milieux naturels

Code	Objectif	Niveau de priorité
OB-m1	Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales	Prioritaire
OB-m2	Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation	Prioritaire
OB-m3	Préserver les stations remarquables des habitats	Prioritaire
OB-m4	Connaître le fonctionnement des annexes fluviales	Prioritaire
OB-m5	Améliorer la gestion du débit du fleuve	Prioritaire
OB-m6	Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive	Prioritaire
OB-m7	Restaurer des milieux favorables aux pelouses	Prioritaire
OB-m8	Encadrer les interventions humaines sur les boisements	Prioritaire

5.2. Objectifs de préservation des espèces

Code	Objectif	Niveau de priorité
OB-e1	Préserver les stations remarquables des espèces	Prioritaire
OB-e2	Maintenir ou restaurer la continuité écologique	Prioritaire
OB-e3	Maintenir des zones de friches arbustives	Secondaire
OB-e4	Prévenir les perturbations des espèces	Secondaire

5.3. Objectifs transversaux

Code	Objectif	Niveau de priorité
OB-t1	Améliorer la dynamique fluviale	Majeur
OB-t2	Limiter l'incision du lit mineur	Prioritaire
OB-t3	Améliorer la qualité des eaux	Prioritaire
OB-t4	Lutter contre le développement des espèces envahissantes	Prioritaire
OB-t5	Améliorer la connaissance	Secondaire
OB-t6	Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Secondaire
OB-t7	Informier et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et objectifs Natura 2000	Prioritaire
OB-t8	Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel	Prioritaire
Ob-t9	S'appuyer sur les acteurs locaux pour mettre en œuvre les actions du Documents d'Objectifs	Prioritaire
OB-t10	Evaluer la réalisation du document d'objectifs	Prioritaire
OB-t11	Veiller à la cohérence du SAGE Loire en Rhône-Alpes avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Prioritaire
OB-t12	Veiller à la prise en compte des objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la gestion du Domaine Public Fluvial	Prioritaire
Ob-t13	Veiller à la cohérence des politiques de territoire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Prioritaire
OB-t14	Veiller à la cohérence de la politique de protection de la nature sur les Bords de Loire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Secondaire

6. PROGRAMME D' ACTIONS

6.1. Présentation générale du programme d'action

En fonction des enjeux et des objectifs retenus, un programme d'actions a été décliné selon 4 catégories sous la forme de fiche. Un niveau de priorité a été défini pour chaque action et les outils potentiels de mise en œuvre ont été identifiés.

6.1.1. Catégories d'actions

Le programme d'actions du Document d'Objectifs a été divisé en 4 catégories correspondant aux grandes thématiques de gestion du site Natura 2000 :

GEST : Gestion des milieux naturels

Cette catégorie regroupe l'ensemble des actions de restauration, de gestion et d'entretien direct des milieux naturels. Il peut s'agir d'actions de gestion agricole, de génie écologique, ou d'équipement dans la mesure où elles répondent à un enjeu de conservation d'un ou de plusieurs habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

ETUD : Connaissance et suivi

Cette catégorie regroupe les actions liées aux enjeux de connaissance et de suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il peut également s'agir d'études plus globales sur certaines problématiques de fonctionnement du site Natura 2000.

COMM : Communication et sensibilisation

Cette catégorie englobe les actions visant à informer et à sensibiliser l'ensemble des acteurs présents sur le site Natura 2000.

ANIM : Animation du site Natura 2000

Cette catégorie concerne toutes les actions en lien avec le fonctionnement global du site Natura 2000, notamment en répondant aux objectifs transversaux et aux objectifs socio-économiques. Ces actions plus généralistes sont liées directement à la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

6.1.2. Niveaux de priorité

Des niveaux de priorité de mise en œuvre ont été définis pour chaque action du Document d'Objectifs. Ils correspondent au niveau de priorité de l'objectif en tenant compte de la faisabilité directe de l'action et de l'urgence d'intervention.

3 niveaux de priorité sont donnés :

*** : actions prioritaires avec une mise en œuvre à court terme (5 ans)

** : actions secondaires, avec une mise en œuvre moins urgentes (5 à 10 ans) mais néanmoins indispensables

* : actions utiles et intéressantes mais non prioritaires. Elles pourront être mise en œuvre en fonction des opportunités.

6.1.3. Cartes de localisation des actions

Les actions ont été localisées en fonction des habitats naturels sur lesquelles elles doivent s'appliquer (d'après la carte des habitats naturels établies en 2007). Un niveau de priorité d'intervention a également été défini par secteur géographique du site Natura 2000.

Les surfaces agricoles potentiellement éligibles à des mesures agri-environnementales ont également été repérées à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000.

6.1.4. Outils potentiels de mise en œuvre

Les outils liés à la procédure Natura 2000 :

Pour chaque action du Documents d'Objectifs, les outils potentiels de mise en œuvre ont été identifiés avec leurs sources de financement mobilisables. Il existe notamment les outils directement liés à la démarche de gestion des sites Natura 2000 (Circulaire DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007) :

– **Le contrat Natura 2000**

Le contrat Natura 2000, conclu pour une durée de 5 ans entre le préfet et le titulaire de droits réels et personnels portant sur des parcelles non agricoles incluses dans le site, porte sur des engagements rémunérés et non rémunérés. Cette aide ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

Le contrat Natura 2000 forestier finance les investissements non productifs en forêt et espaces boisés.

– **Les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET)**

Les MAET sont l'équivalent des contrats Natura 2000 au niveau des parcelles agricoles du site Natura 2000. Ces mesures sont donc seulement contractualisables par les exploitants agricoles (cotisant à la MSA) et sont définies par un cahier des charges national adapté aux spécificités locales.

Les MAET sont décrites dans le document d'objectif en tenant compte des spécificités du site Natura 2000. Elles devront ensuite être précisées et validées avec la profession agricole lors d'une seconde phase d'élaboration du programme de MAET proprement dit.

– **L'animation du Docob**

Il s'agit des actions qui ne sont pas éligibles à un contrat Natura 2000 ou à une MAET mais qui sont nécessaires à la bonne mise en œuvre du Document d'Objectifs. Ces actions font l'objet d'un financement additionnel de l'Etat.

– **La charte Natura 2000**

La charte Natura 2000 regroupe des engagements et des recommandations correspondant aux bonnes pratiques existantes sur le site Natura 2000 (voir partie 3).

Les outils liés à d'autres procédures :

De plus, certaines actions peuvent également mobiliser d'autres outils et financements liés à des procédures existantes au niveau du site Natura 2000 ou à des politiques de préservation de la nature. Parmi eux, les plus importants sont notamment :

– **SAGE Loire en Rhône-Alpes**

Le périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes englobe le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » et mettra en œuvre un certain nombre d'actions en lien avec le fleuve. Les actions du SAGE (en cours d'élaboration) contribuant à répondre aux objectifs du document d'objectifs sont donnés à titre indicatif. Ces actions du SAGE devront toutefois être compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

– **Espace Naturel Sensible du Conseil général de la Loire**

La politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil général de la Loire intègre un volet important concernant le fleuve Loire qui a été identifié comme un milieu prioritaire et qui est décliné au niveau local par les communautés de communes ou d'agglomération. La politique ENS vise à protéger et gérer des milieux naturels et peut contribuer à la mise en œuvre d'actions du document d'objectifs.

– **Politique Patrimoine Naturel de la Région Rhône-Alpes**

La région Rhône-Alpes a défini une politique de préservation du patrimoine naturel qui peut également servir à la mise en œuvre de certaines actions du documents d'objectifs.

Les fiches actions recensent les outils potentiellement mobilisables. Il faudra néanmoins vérifier l'éligibilité de chaque action à ces financements auprès des structures compétentes.

6.1.5. Description d'une fiche action type

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité : niveau de priorité de l'action
	Catégorie de l'action	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

Intitulé de l'objectif

Niveau de priorité de l'objectif

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels l'action devrait avoir un effet positif.

Objectifs opérationnels :

Objectif quantifié permettant une évaluation de l'action

Description

Objet de l'action :

Descriptif sommaire de l'action indiquant les grandes modalités d'intervention.

Actions complémentaires : *actions du programme ayant un lien technique avec l'action décrite ou répondant à des objectifs communs*

Zone d'application

Indication des secteurs ou milieux naturels du site Natura 2000 sur lesquels s'applique l'action décrite

Surface maximale d'application

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : *acteurs pouvant mettre en œuvre l'action*

Partenaires privilégiés : *acteurs ou organismes pouvant être sollicités par la structure animatrice pour la mise en œuvre de l'action*

Modalités de contrôle

Éléments permettant le contrôle de la bonne réalisation de l'action par la structure animatrice, par le comité de pilotage ou par tout autre organisme de contrôle désigné

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Paramètres de suivi permettant l'évaluation de l'action dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité : niveau de priorité de l'action
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32315P

Description

Intitulé du contrat Natura 2000 et description précise des conditions d'éligibilité et du cahier des charges pour la mise en œuvre.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements et inventaires des opérations relevant d'engagements rémunérés ou non rémunérés dans le cadre du contrat. Les montants indiqués sont les montants maximum estimés à partir de références bibliographiques et devront être ajustés en fonction de devis établis en tenant compte du contexte local.

Mesure Agri-Environnementale

Type de contrat :

Engagements unitaires relevant de l'action et description précise des conditions d'éligibilité et du cahier des charges pour la mise en œuvre.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements et inventaires des opérations relevant d'engagements rémunérés ou non rémunérés dans le cadre de la MAET

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Indications des autres outils de mise en œuvre et des sources de financements potentiels.

6.2. Synthèse du programme d'actions

6.2.1. Tableau synthétique du programme d'actions par objectif

Ce tableau présente la déclinaison des objectifs en engagements de la charte et en actions avec les niveaux de priorité correspondants.

6.2.2. Tableau synthétique du programme d'action par habitats et espèces d'intérêt communautaire

Ce tableau récapitule les actions du programme du document d'objectifs en fonction des habitats et des espèces d'intérêt communautaire visés.

6.2.3. Tableau synthétique du programme d'actions et des outils de mise en œuvre

Ce tableau indique pour chaque action du document d'objectifs les outils potentiels disponibles pour la mise en œuvre.

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8201765 « MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE »

Objectifs			Charte Natura 2000	Actions du DOCOB													
Code	Objectif	Priorité		Code	Gestion des milieux naturels	Priorité	Code	Connaissance et suivi	Priorité	Code	Communication et sensibilisation	Priorité	Code	Animation du site	Priorité		
ENJEU DE PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES DES EAUX STAGNANTES																	
OB-m1	Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales	1	Engagements milieux aquatiques et humides	GEST-1	Restauration et aménagement des annexes fluviales	***											
OB-m2	Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation	1											ANIM-1	Préconisations dans le cadre du réaménagement écologique de gravière et d'autres sites	***		
OB-m3	Préserver les stations remarquables des habitats	1		GEST-17	Mise en défens de stations remarquables	**				COMM-1	Information du grand public in situ	*	ANIM-12	Maîtrise foncière ou d'usage de stations remarquables	***		
				GEST-18	Organisation des accès et gestion de la fréquentation	**			COMM-4	Sensibilisation grand public et scolaire par l'animation nature	*	ANIM-6	Concertation et information des autres gestionnaires de milieux naturels	***			
OB-m4	Connaître le fonctionnement des annexes fluviales	1					ETUD-1	Etude hydrologique des annexes fluviales	***								
ENJEU DE PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES DU LIT MINEUR																	
OB-m5	Améliorer la gestion du débit d'étiage	1										ANIM-2	Concertation autour de la gestion du débit du fleuve	***			
ENJEU DE PRESERVATION DES PELOUSES SECHES ET PRAIRIES																	
OB-m6	Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive	1	Engagements milieux ouverts	GEST-4	Gestion par pâturage extensif	***											
				GEST-5	Gestion par fauche tardive	***											
				GEST-7	Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger	**											
				GEST-8	Restauration des milieux ouverts par débroussaillage	**											
OB-m7	Restaurer des milieux favorables aux pelouses	1		GEST-9	Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés	***											
			GEST-10	Expérimentation de gestion de pelouses sèches	*												
OB-m3	Préserver les stations remarquables des habitats	1	GEST-17	Mise en défens de stations remarquables	**				COMM-1	Information du grand public in situ	*	ANIM-6	Concertation et information des autres gestionnaires de milieux naturels	***			
			GEST-18	Organisation des accès et gestion de la fréquentation	**			COMM-4	Sensibilisation grand public et scolaire par l'animation nature	*	ANIM-12	Maîtrise foncière ou d'usage de stations remarquables	***				
ENJEU DE PRESERVATION DES BOISEMENTS ALLUVIAUX																	
OB-m8	Encadrer les interventions humaines sur les boisements	1	Engagements milieux forestiers	GEST-12	Gestion de la ripisylve et de la végétation des berges	***							ANIM-5	Mise en place d'un protocole de gestion du DPF	***		
													ANIM-6	Concertation et information des autres gestionnaires de milieux naturels	***		
ENJEU DE PRESERVATION DES ESPECES																	
OB-e1	Préserver les stations remarquables des espèces	1		GEST-13	Restauration de frayères	**				COMM-1	Information du grand public in situ	*	ANIM-6	Concertation et information des autres gestionnaires de milieux naturels	**		
				GEST-15	Entretien des fossés et canaux	***											
				GEST-15	Mise en défens de stations remarquables	**						COMM-4	Sensibilisation grand public et scolaire par l'animation nature	*	ANIM-12	Maîtrise foncière ou d'usage de stations remarquables	***
				GEST-18	Limitation des accès et gestion de la fréquentation	**											

Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR8201765 "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire"

Objectifs			Charte Natura 2000	Actions du DOCOB											
Code	Objectif	Priorité		Code	Gestion des milieux naturels	Priorité	Code	Connaissance et suivi	Priorité	Code	Communication et sensibilisation	Priorité	Code	Animation du site	Priorité
OB-e2	Maintenir ou restaurer la continuité écologique	1		GEST-14	Aménagements pour la franchissabilité des ouvrages	**	ETUD-2	Etude de franchissabilité des grands ouvrages	**				ANIM-3	Concertation autour de l'aménagement des ouvrages pour la continuité piscicole	***
				GEST-16	Restauration et entretien de haies	*									
OB-e3	Maintenir des zones de friches arbustives	2	Engagements milieux semi-ouverts												
OB-e4	Prévenir les perturbations des espèces	2	Engagements activités	GEST-18	Limitation des accès et gestion de la fréquentation	**				COMM-1	Information du grand public in situ	*			
										COMM-4	Sensibilisation grand public et scolaire par l'animation nature	*			
ENJEU DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DE L'HYDROSYSTEME FLUVIAL															
OB-t1	Améliorer la dynamique fluviale	Majeur	Engagements milieux aquatiques et humides	GEST-2	Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires	***							ANIM-5	Mise en place d'un protocole de gestion du DPF	***
				GEST-3	Chantier de restauration de la dynamique fluviale	***									
OB-t2	Limiter l'incision du lit mineur	1		GEST-2	Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires	***									
				GEST-3	Chantier de restauration de la dynamique fluviale	***									
OB-t3	Améliorer la qualité des eaux	1	Engagements milieux ouverts et semi-ouverts	GEST-6	Gestion agri-environnementale hors prairie	**									
OB-t4	Lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes	1	Engagements généraux	GEST-11	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	***	ETUD-4	Etude et suivi des espèces exotiques envahissantes	***	COMM-2	Formation à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes	***			
ENJEU DE CONNAISSANCE ET DE SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES															
OB-t5	Améliorer la connaissance	2					ETUD-8	Etudes complémentaires des insectes d'intérêt communautaire	*						
OB-t6	Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	2					ETUD-3	Suivi des poissons grands migrants	***						
							ETUD-5	Suivi des habitats d'intérêt communautaire	***						
							ETUD-6	Suivis scientifiques des actions du Docob	***						
							ETUD-7	Suivi des espèces d'intérêt communautaire	**						
ENJEU SOCIO-ECONOMIQUE D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION															
OB-t7	Informier et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et objectifs Natura 2000	1								COMM-3	Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site	**			
OB-t8	Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel	1											ANIM-15	Animation du document d'objectifs	***
													ANIM-4	Gestion concertée du développement des usages de loisir en bords de Loire	**
OB-t9	S'appuyer sur les acteurs locaux pour mettre en œuvre les actions du Documents d'Objectifs	1	Tous les engagements							COMM-5	Information auprès des élus locaux sur la problématique des déchets et l'accès des véhicules motorisés	*			
OB-t10	Evaluer la réalisation du document d'objectifs	1											ANIM-15	Animation du document d'objectifs	***
													ANIM-16	Comité de suivi technique et de pilotage du site	***
													ANIM-17	Evaluation du document d'objectifs	**

Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR8201765 "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire"

Objectifs			Charte Natura 2000	Actions du DOCOB											
Code	Objectif	Priorité		Code	Gestion des milieux naturels	Priorité	Code	Connaissance et suivi	Priorité	Code	Communication et sensibilisation	Priorité	Code	Animation du site	Priorité
ENJEU DE MISE EN COHERENCE DE L'ACTION PUBLIQUE SUR LE SITE NATURA 2000															
OB-t11	Veiller à la cohérence du SAGE Loire en Rhône-Alpes avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	1											ANIM-7	Cohérence avec le SAGE	***
OB-t12	Veiller à la prise en compte des objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la gestion du Domaine Public Fluvial	1											ANIM-5	Mise en place d'un protocole de gestion du DPF	***
Ob-t13	Veiller à la cohérence des politiques de territoire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	1											ANIM-8	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents d'urbanisme	***
													ANIM-9	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagement	***
													ANIM-10	Mise en cohérence des autres politiques publiques	***
OB-t14	Veiller à la cohérence de la politique de protection de la nature sur les Bords de Loire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	2											ANIM-11	Cohérence avec les politiques environnementales	***

Tableau récapitulatif des actions du document d'objectifs en fonction des habitats et des espèces d'intérêt communautaire visés

	Charte Natura 2000	Actions du DOCOB											
		GEST			ETUD			COMM			ANIM		
		***	**	*	***	**	*	***	**	*	***	**	*
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniforæ</i> et/ou des <i>Isæto-Nanojuncetea</i>	Engagements généraux / milieux aquatiques et humides	1 / 2 / 3 / 11	6 / 17 / 18		5 / 6			2		1	5	6
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		1 / 3 / 11 / 15	6 / 17 / 18		5 / 6			2		1	5	6
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.		2 / 3 / 11	6 / 18		5 / 6			2		1	5	6
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Engagements généraux	3 / 11	6 / 18		5 / 6			2		1	5	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Engagements généraux / milieux ouverts	3 / 4 / 5 / 9 / 11	6 / 7 / 8 / 17 / 18	10	5 / 6			2		1	5	6
6120*	Pelouses calcaires des sables xériques		3 / 4 / 5 / 9 / 11	6 / 7 / 8 / 17 / 18	10	5 / 6			2		1	5	6
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)		3 / 4 / 5 / 9 / 11	6 / 7 / 8 / 17 / 18	10	5 / 6			2		1	5	6
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		3 / 5 / 11	6 / 7 / 8 / 18		5 / 6			2		1	5	6
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padton</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicton albae</i>)	Engagements généraux / milieux forestiers	3 / 11 / 12	6 / 18		5 / 6			2		1	5	6
91F0	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)		3 / 11 / 12	6 / 18		5 / 6			2		1	5	6
1428	Marsilée à quatre feuilles	Engagements généraux / milieux aquatiques et humides	1 / 3 / 11	6 / 17 / 18		6					1	5	6
1337	Castor d'Europe	Engagements généraux / milieux forestiers et humides	2 / 3 / 11 / 12	6 / 18		6	7				1	5	6
1193	Sonneur à ventre jaune	Engagements généraux / milieux aquatiques et humides	3 / 11	6 / 17 / 18		6					1	5	6
1095	Lamproie marine		3 / 11	6 / 13 / 14 / 18		3 / 6					1	3 / 5	6
1096	Lamproie de Planer		3 / 11	6 / 18		6					1	3 / 5	6
1102	Grande Alose		3 / 11	6 / 13 / 14 / 18		3 / 6					1	3 / 5	6
1134	Bouvière		1 / 3 / 11	6 / 18		6					1	3 / 5	6
1083	Lucane cerf-volant	Engagements généraux / milieux forestiers	3 / 11 / 12	6 / 18	16	6		8			1	5	6
1088	Grand Capricorne		3 / 11 / 12	6 / 18	16	6		8			1	5	6
1060	Cuivré des marais	Engagements généraux / milieux ouverts	3 / 4 / 5 / 11 / 15	6 / 7 / 8 / 17 / 18		6		8			1	5	6
1074	Laineuse du Prunellier	Engagements généraux / milieux semi-ouverts	3 / 11	6 / 18	16	6		8			1	5	6
1078*	Ecaille Chinée	Engagements généraux / milieux ouverts	3 / 11	6 / 18	16	6		8			1	5	6
1044	Agrion de Mercure	Engagements généraux / milieux aquatiques et humides / milieux ouverts	3 / 4 / 5 / 11 / 15	6 / 7 / 8 / 17 / 18		6		8			1	5	6

ACTIONS DU DOCUMENTS D'OBJECTIFS ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

Code	Action	Outils liés à la démarche Natura 2000				Autres outils	
		Contrat Natura 2000	Contrat forestier Natura 2000	MAET	Animation Natura 2000	SAGE	CG42 Région
Action de gestion des milieux naturels							
GEST-1	Restauration et aménagement des annexes fluviales	A32314R / A32315P				X	X
GEST-2	Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires	A32318P				X	
GEST-3	Chantier de restauration de la dynamique fluviale	A32316P				X	
GEST-4	Gestion par pâturage extensif	A32303P et R		H-01-HERBE-02/03/04/05 MILIEU-02		X	X
GEST-5	Gestion par fauche tardive	A32304R		H-01-HERBE-02/03/06 MILIEU-02		X	X
GEST-6	Gestion agri-environnementale hors prairie			cf fiche action			
GEST-7	Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger	A32305R		OUIVERT-02		X	X
GEST-8	Restauration des milieux ouverts par débroussaillage	A32301P		OUIVERT-01		X	X
GEST-9	Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés	A32327P			X	X	
GEST-10	Expérimentation de gestion de pelouses sèches	A32308P / A32327P			X	X	
GEST-11	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	A32320P et R	F22711			X	X
GEST-12	Gestion de la ripisylve et de la végétation des berges	A32311P et R	F22705 / F22706 / F22712 / F22713	LINEA-03		X	X
GEST-13	Restauration de frayères	A32319P				X	X
GEST-14	Aménagements pour la franchissabilité des ouvrages					X	
GEST-15	Entretien des fossés et canaux	A32312P et R		LINEA-06		X	X
GEST-16	Restauration et entretien de haies, alignements d'arbres et bosquets	A32306P et R		LINEA-01		X	X
GEST-17	Mise en défens de stations remarquables	A32324P	F22710	MILIEU-01			X
GEST-18	Organisation des accès et gestion de la fréquentation	A32325P				X	
Actions de connaissance et de suivi							
ETUD-1	Etude hydrologique des annexes fluviales				X	X	
ETUD-2	Etude de franchissabilité des grands ouvrages				X	X	
ETUD-3	Suivi des poissons grands migrateurs				X	X	X
ETUD-4	Etude et suivi des espèces exotiques envahissantes				X		
ETUD-5	Suivi des habitats d'intérêt communautaire				X		
ETUD-6	Suivis scientifiques des actions du Docob				X		
ETUD-7	Suivi des espèces d'intérêt communautaire				X	X	X
ETUD-8	Etudes complémentaires des insectes d'intérêt communautaire				X	X	X
Actions de communication et de sensibilisation							
COMM-1	Information du grand public in situ	A32326P	F22714			X	
COMM-2	Formation à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes				X	X	
COMM-3	Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site				X		
COMM-4	Sensibilisation grand public et scolaire par l'animation nature				X		
COMM-5	Information auprès des élus locaux sur la problématique des déchets et l'accès des véhicules motorisés				X		
Actions d'animation du site Natura 2000							
ANIM-1	Préconisations dans le cadre du réaménagement écologique de gravières et d'autres sites				X		
ANIM-2	Concertation autour de la gestion du débit du fleuve				X	X	
ANIM-3	Concertation autour de l'aménagement des ouvrages pour la continuité piscicole				X		
ANIM-4	Gestion concertée du développement des usages de loisir en bords de Loire				X	X	
ANIM-5	Mise en place d'un protocole de gestion du DPF				X		
ANIM-6	Concertation et information des autres gestionnaires de milieux naturels				X		
ANIM-7	Cohérence avec le SAGE				X		
ANIM-8	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents d'urbanisme				X		
ANIM-9	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagement				X		
ANIM-10	Mise en cohérence des autres politiques publiques				X		
ANIM-11	Cohérence avec les politiques environnementales				X	X	
ANIM-12	Maîtrise foncière ou d'usage de stations remarquables				X	X	X
ANIM-13	Maîtrise foncière de secteurs d'érosion latérale				X	X	X
ANIM-14	Animation d'un programme agri-environnemental				X		
ANIM-15	Animation du document d'objectifs				X		
ANIM-16	Comités de suivi technique et de pilotage du site				X		
ANIM-17	Evaluation du document d'objectifs				X		

6.2.4. Schémas synthétiques de déclinaison du programme d'actions concernant les milieux naturels et les espèces

A – Milieux aquatiques et humides des eaux stagnantes

B – Milieux aquatiques et humides du lit du fleuve

C – Pelouses sèches et prairies

D – Boisements alluviaux

E – Espèces

F – Hydrosystème fluvial

ENJEU

OBJECTIF

STRATÉGIE

ACTIONS

OB-m1

Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales

Restauration
Entretien

GEST-1

Restauration et aménagement des annexes fluviales

OB-m2

Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation

Restauration

ANIM-1

Préconisations dans le cadre du réaménagement écologique de gravières et d'autres sites

Concertation

ANIM-6

Concertation et information des autres gestionnaires de milieux naturels

Acquisition

ANIM-12

Maîtrise foncière ou d'usage de stations remarquables

OB-m3

Préserver les stations remarquables des habitats

Protection

GEST-17

Mise en défens de stations remarquables

GEST-18

Organisation des accès et gestion de la fréquentation

Sensibilisation

COMM-1

Information du grand public in situ

COMM-4

Sensibilisation grand public et scolaire par l'animation nature

OB-m4

Connaître le fonctionnement des annexes fluviales

Connaissance

ETUD-1

Etude hydrologique des annexes fluviales

Enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides des eaux stagnantes



Enjeu de préservation et de restauration de l'hydrosystème fluvial

cf fiche correspondante

F

ENJEU

OBJECTIF

STRATÉGIE

ACTIONS

OB-m5

Améliorer la gestion du débit du fleuve

Concertation

ANIM-2

Concertation autour de la gestion du débit du fleuve

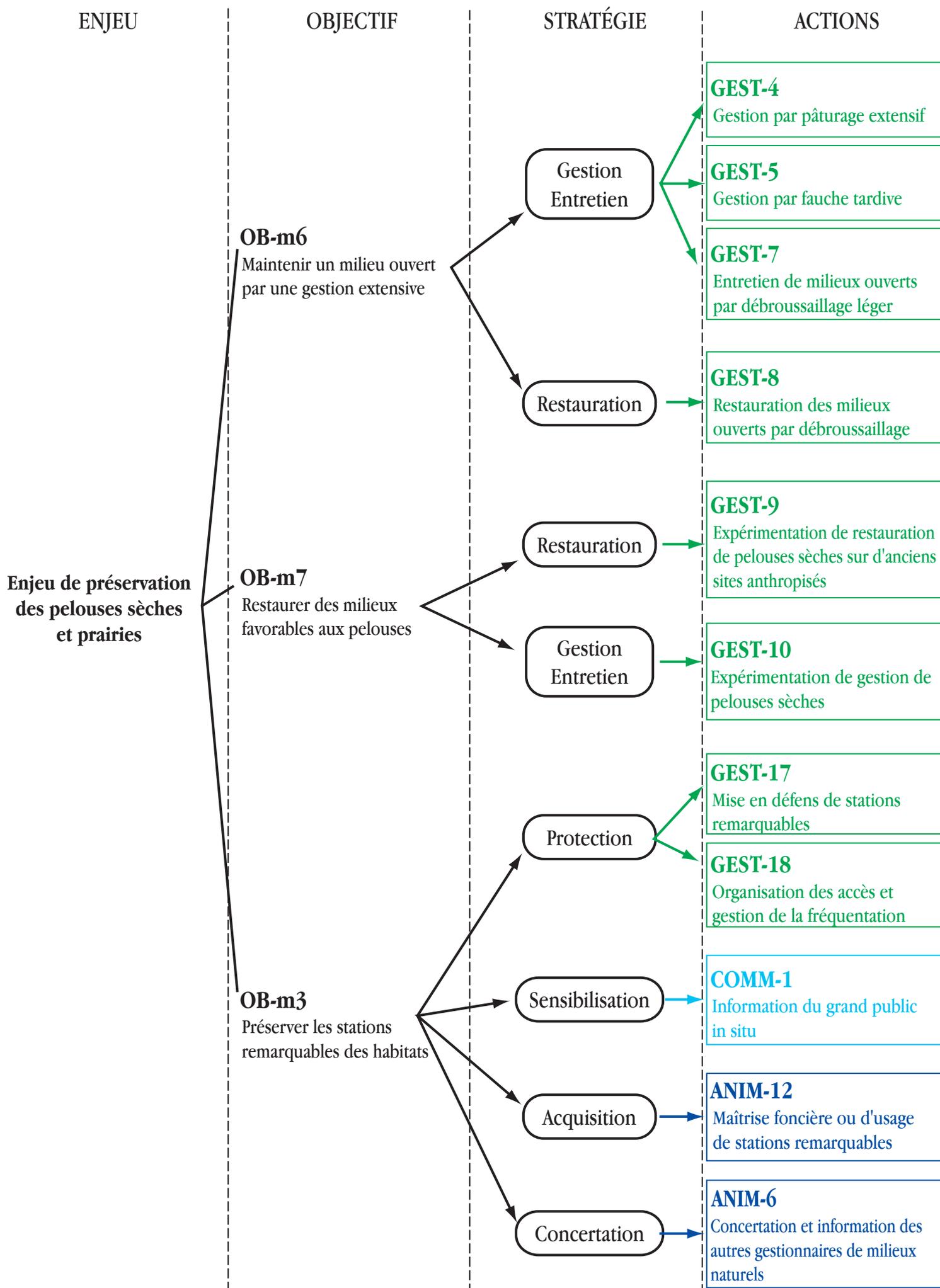
Enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides du lit du fleuve



Enjeu de préservation et de restauration de l'hydrosystème fluvial

cf fiche correspondante

F

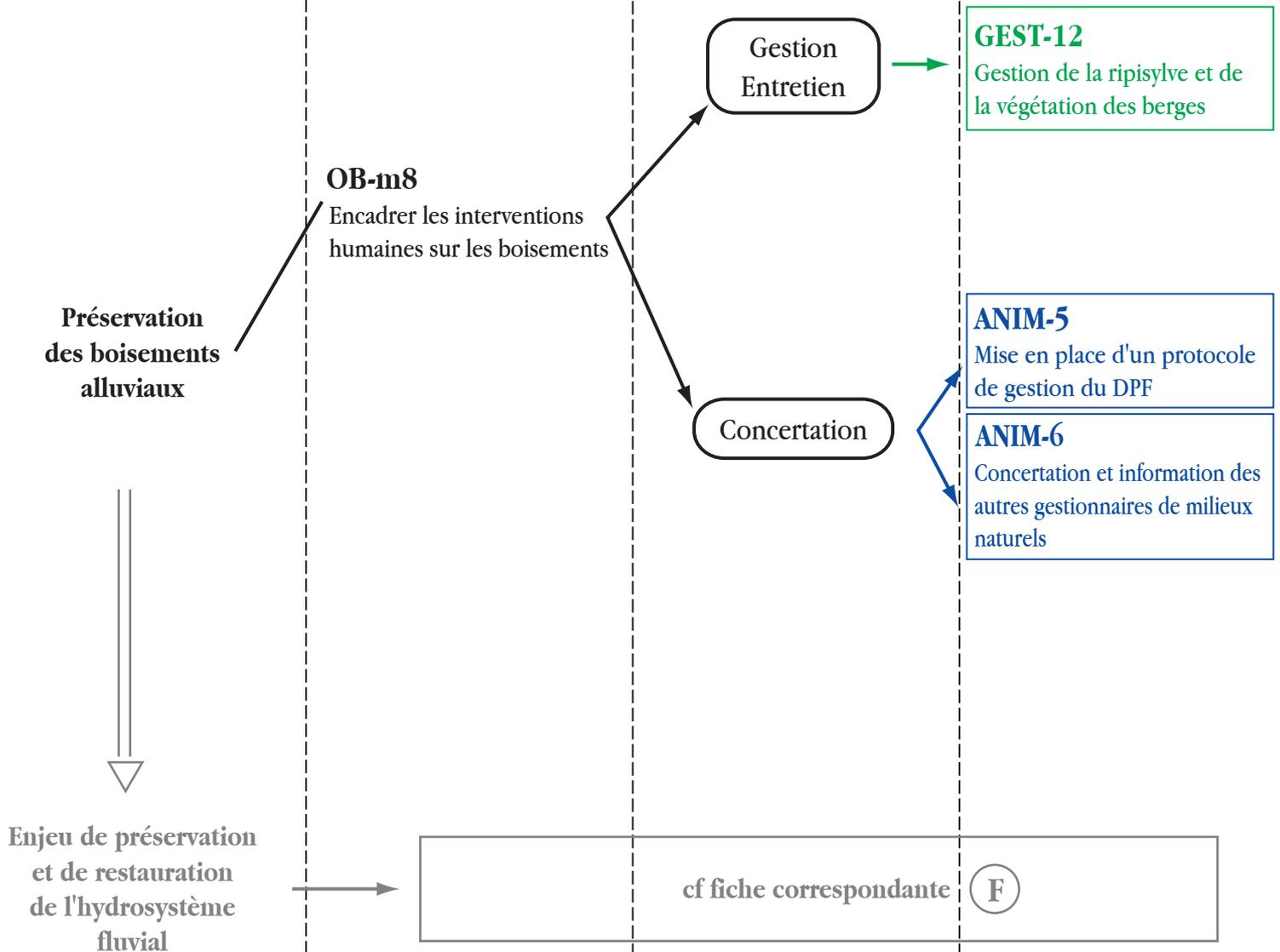


ENJEU

OBJECTIF

STRATÉGIE

ACTIONS



ESPÈCES

E

ENJEU

OBJECTIF

STRATÉGIE

ACTIONS

Enjeu de préservation des espèces

OB-e1
Préserver les stations remarquables des espèces

OB-e2
Maintenir ou restaurer la continuité écologique

OB-e3
Maintenir des zones de friches arbustives

OB-e4
Prévenir les perturbations des espèces

Restauration

Gestion
Entretien

Protection

Acquisition

Sensibilisation

Concertation

Restauration
Entretien

Connaissance

Concertation

Charte (Engagements

Protection

Sensibilisation

GEST-13

Restauration de frayères

GEST-15

Entretien des fossés et canaux

GEST-17

Mise en défens de stations remarquables

GEST-18

Organisation des accès et gestion de la fréquentation

ANIM-12

Maîtrise foncière ou d'usage de stations remarquables

COMM-1

Information du grand public in situ

ANIM-6

Concertation et information des autres gestionnaires de milieux naturels

ANIM-5

Mise en place d'un protocole de gestion du DPF

GEST-14

Aménagements pour la franchissabilité des ouvrages

GEST-16

Restauration et entretien des haies, alignements d'arbres et bosquets

ETUD-2

Etude de franchissabilité des grands ouvrages

ANIM-3

Concertation autour de l'aménagement des ouvrages pour la continuité piscicole

milieux semi-ouverts)

GEST-18

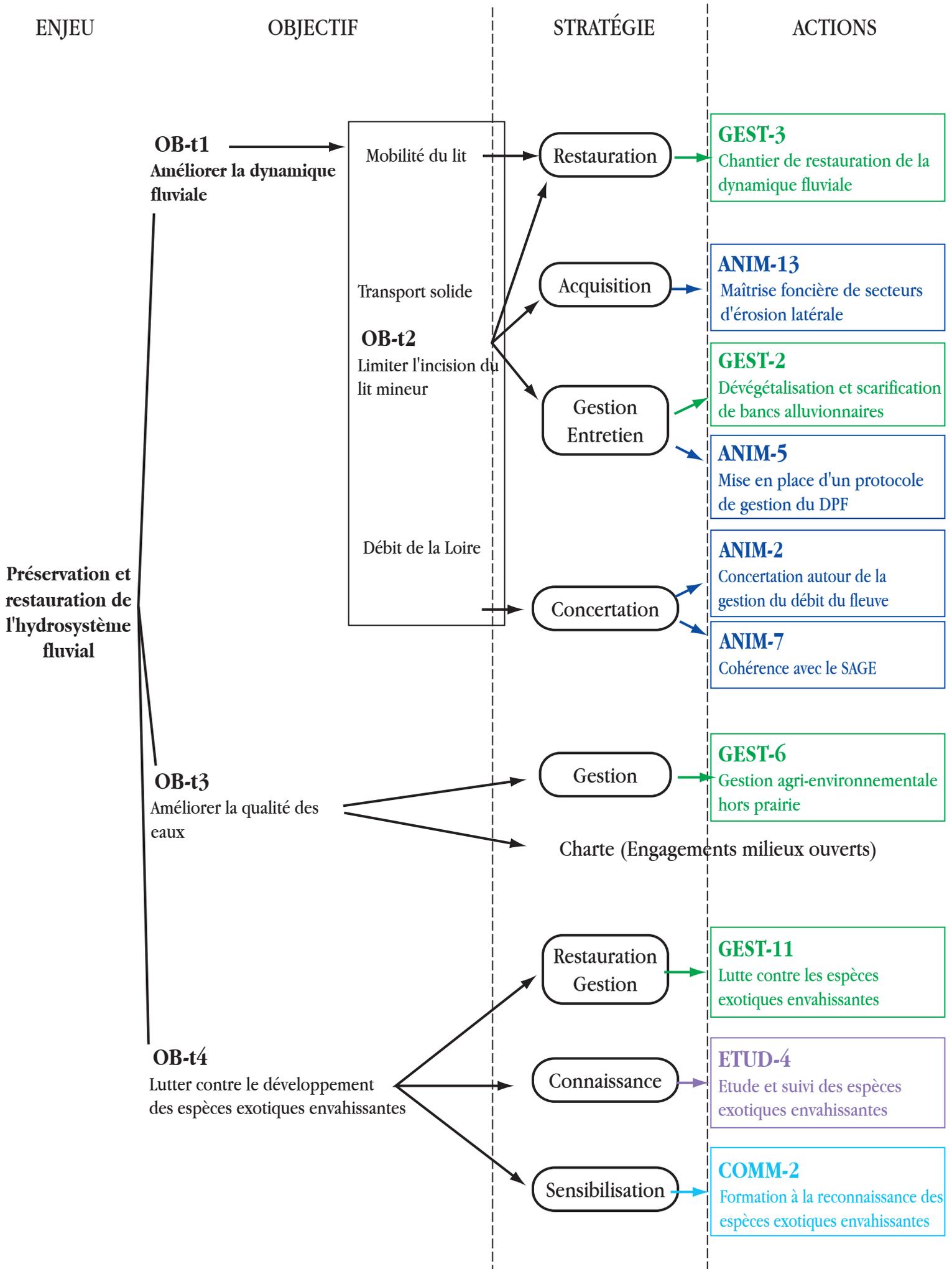
Organisation des accès et gestion de la fréquentation

COMM-1

Information du grand public in situ

COMM-4

Sensibilisation grand public et scolaire par l'animation nature



6.3. Fiches actions du document d'objectifs

6.3.1. Actions de gestion des milieux naturels (GEST)

GEST-1	Restauration et aménagement des annexes fluviales
GEST-2	Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires
GEST-3	Chantier de restauration de la dynamique fluviale
GEST-4	Gestion par pâturage extensif
GEST-5	Gestion par fauche tardive
GEST-6	Gestion agri-environnementale hors prairie
GEST-7	Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger
GEST-8	Restauration des milieux ouverts par débroussaillage
GEST-9	Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés
GEST-10	Expérimentation de gestion de pelouses sèches
GEST-11	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
GEST-12	Gestion de la ripisylve et de la végétation des berges
GEST-13	Restauration de frayères
GEST-14	Aménagements pour la franchissabilité des ouvrages
GEST-15	Entretien des fossés et canaux
GEST-16	Restauration et entretien de haies, alignements d'arbres et bosquets
GEST-17	Mise en défens de stations remarquables
GEST-18	Organisation des accès et gestion de la fréquentation

GEST-1	Restauration et aménagement des annexes fluviales	Priorité : ***
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m1 – Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniforae* et/ou des *Isoeto-Nanojunceteta*

3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

1428 – Marsilée à quatre feuilles *Marsilea quadrifolia*

1134 – Bouvière *Rhodeus sericeus*

Objectifs opérationnels :

Restaurer 50 % des anciennes gravières abandonnées

Description

Objet de l'action :

Cette action concerne les bras morts et bras annexes (secondaires) qui prennent diverses appellations locales (boires, gourds, etc...) et les anciennes gravières abandonnées qui hébergent des habitats ou des espèces justifiant la désignation du site. Ces annexes fluviales peuvent être isolées complètement du chenal actif et ne plus être alimentées que par les relations avec les nappes. Elles peuvent aussi garder un lien avec le lit principal. L'action concerne donc des investissements pour la réhabilitation ou la reconnexion des annexes hydrauliques dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats, y compris des investissements légers dans le domaine hydraulique. Elle concerne également tous les travaux de génie écologique ayant pour but de favoriser le développement d'habitats ou habitats d'espèce d'intérêt communautaire. Les matériaux alluvionnaires issus des travaux pourront être utilisés pour la recharge sédimentaire du lit mineur.

Actions complémentaires : ETUD-1 – Etude hydrologique des annexes fluviales

ANIM-7 – Cohérence avec le SAGE

Zone d'application

Annexes fluviales naturelles et anciennes gravières abandonnées

Surface maximale d'application : 315 ha

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : gestionnaire du DPF, collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : Ecole des Mines de Saint-Etienne

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements et travaux réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre d'annexes fluviales du site Natura 2000 concernées

Evolution des habitats naturels et des espèces (suivis)

GEST-1	Restauration et aménagement des annexes fluviales	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32314P et R

Description

A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique

A32314R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau.

Cahier des charges :

Cette action vise des investissements pour la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils.

La gestion de ces ouvrages peut nécessiter par la suite des prestations ponctuelles pour manipuler des vannes, batardeaux, clapets, buses et seuils et pour des opérations de nettoyage. L'action finance donc également une quantité de temps définie à passer sur des sites pour surveiller le niveau d'eau et gérer les ouvrages hydrauliques en fonction des cotes retenues.

Remarques :

Tous les travaux seront soumis à la police de l'eau (DDT).

Une étroite coordination devra être engagée entre la structure animatrice du Docob et les opérateurs du SAGE, afin que la restauration hydraulique, quand elle est justifiée, soit menée correctement. Il est quoi qu'il en soit, préférable que de telles opérations soient réfléchies à une échelle plus globale.

Le coût des travaux devra être estimé en fonction des préconisations de l'étude hydrologique sur l'annexe hydraulique (ETUD-1)

Calendrier de réalisation :

Les travaux seront réalisés hors période de reproduction de la faune (mars à août).

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Coût prévisionnel de l'action*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	Coût selon estimation de l'étude hydrologique

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Contrat Natura 2000 A32315P

Description

A32315P – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Seules les gravières abandonnées peuvent être concernées par cette action. Les réaménagements de gravières récemment exploitées ne sont pas éligibles.

Dans les cas de méconnaissance du fonctionnement de l'annexe fluviale (selon avis de la structure animatrice), elle ne peut être souscrite en vue de la réalisation d'une reconnexion qu'en complément de l'action ETUD-1 – Etude hydrologique des annexes fluviales qui doit établir la faisabilité et l'intérêt de l'intervention.

Le coût des travaux de restauration du fonctionnement hydraulique doit représenter au maximum 1/3 du devis de l'opération.

Cahier des charges :

Pour la réalisation de cette action, le site choisi devra faire l'objet a minima d'une notice de gestion présentant l'ensemble des travaux envisagés, leurs objectifs et bénéfices attendus en terme de conservation du milieu naturel, et plus particulièrement d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, et leurs coûts. Cette notice sera soumise au comité de suivi technique qui devra valider les travaux proposés avant leur réalisation.

Les travaux pouvant être envisagés dans le cadre de cette action sont :

Pour les annexes fluviales naturelles : le désenvasement et le curage modéré, les travaux de reconnexion (excepté les ouvrages importants), le faucardage partiel de la végétation aquatique, l'ouverture du milieu par enlèvement des saules ou autres arbres, le décapage partiel de surface de roselières.

Pour les annexes fluviales artificielles (anciennes gravières abandonnées) : le désenvasement et le curage, les ouvrages de reconnexion, le faucardage partiel de la végétation aquatique, l'ouverture du milieu, le décapage partiel de surface de roselières et toute autre intervention de génie écologique (création de haut-fond, triple-berge, retalutage de berge, etc...).

Remarques :

Tous les travaux seront soumis à la police de l'eau (DDT).

Une étroite coordination devra être engagée entre la structure animatrice du Docob et les opérateurs du SAGE, afin que la restauration hydraulique, quand elle est justifiée, soit menée correctement. Il est quoi qu'il en soit, préférable que de telles opérations soient réfléchies à une échelle plus globale.

Calendrier de réalisation :

Les travaux seront réalisés hors période de reproduction de la faune (mars à août). Sur un même site d'intervention, l'action pourra être conduite de manière fractionnée sur plusieurs années dans la limite des 5 ans du contrat.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (ex : enlèvement de digues, reconnexion, ...) sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe, barrage-seuil, création de passages busés sous chaussée pour l'alimentation... Désenvasement, curage à vieux fond, vieux bords et gestion des produits de curage Modélage des berges en pente douce sur une partie du pourtour Enlèvement raisonné des embâcles	Coût selon notice de gestion



Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Ouverture des milieux Faucardage de la végétation aquatique Végétalisation Enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation Etudes et frais d'expert (notice de gestion) Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Cette action peut s'inscrire dans la démarche du SAGE en cours d'élaboration.

L'étude géomorphologique réalisée pour le SAGE (Hydratec, 2009) prévoit notamment une réouverture de l'ancien bras de la Coise. Si la reconnexion par l'amont (suppression de la digue) redonnera un fonctionnement naturel du bras favorable à la dynamique fluviale et aux habitats alluviaux, les interventions directes sur le bras devront être limitées afin de conserver les habitats d'intérêt communautaire (3150, 91E0, 91F0) et les espèces d'intérêt communautaire (Lucane cerf-volant) présents sur cette zone.

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Les annexes fluviales étant d'importants réservoir de biodiversité, cette action doit a priori pouvoir prétendre à un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-2	Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires	Priorité : ***
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t1 – Améliorer la dynamique fluviale

Majeur

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniforae* et/ou des *Isaeto-Nanojuncetea*

3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p.

1337 – Castor d'Europe *Castor fiber*

Objectifs opérationnels :

Conserver 100 % de la surface de grèves et îlots non végétalisés

Description

Objet de l'action :

La présence d'alluvions non végétalisées est nécessaire au développement de la végétation annuelle du *Chenopodium rubri* ou à la présence des espèces végétales et animales qui recherchent les milieux alluviaux pionniers. Ces conditions écologiques se retrouvent sur les bancs alluvionnaires faiblement végétalisés. Cependant, la perte de dynamique fluviale avec la colonisation rapide par les ligneux comme les saules ou le peuplier noir entraîne la fixation définitive des bancs avec comme conséquence une réduction du débit solide pouvant entraîner l'enfoncement du lit (incision) et la réduction du lit mineur à de petits chenaux actifs voire à un chenal unique.

De plus, pour des raisons de sécurité en cas de crue, ou parfois pour limiter le risque d'érosion des berges, il est jugé préférable de ne pas laisser s'installer une végétation pérenne. L'entretien des bancs de graviers et atterrissements est considéré comme une action préventive qui permet de ne pas avoir besoin de chantiers plus lourds (tant sur le plan financier qu'en terme d'impact écologique). Enfin la possibilité pour le fleuve de mobiliser des matériaux lui confère un fonctionnement à caractère plus naturel (maintien de la dynamique alluviale) qui est un des critères visés pour les habitats présents sur le site Natura 2000.

Nota : Compte tenu du peu de connaissance sur la vitesse du transport solide au niveau du lit mineur, afin d'éviter un appauvrissement rapide du lit en matériaux (en l'absence d'apport solide important par l'amont), par précaution, il est fortement souhaitable que cette action ne permette qu'une remobilisation partielle des sédiments du lit.

Actions complémentaires : ANIM-5 – Mise en place d'un protocole de gestion du DPF

ANIM-7 – Cohérence avec le SAGE

Zone d'application

Iles et grèves du lit mineur du fleuve sauf sur le secteur entre l'aval du Bec du Lignon et le pont de l'autoroute.

L'étude géomorphologique pour le SAGE (Hydratec, 2009) a mis en évidence des secteurs d'intervention pour la dévégétalisation de bancs alluvionnaires. Le tableau ci-après précise les secteurs d'intervention qui sont en cohérence avec les objectifs de conservation du Docob. Ces indications pourront toutefois être modifiées en fonction de l'évolution des habitats et de la dynamique du fleuve.

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : gestionnaire du DPF, structure animatrice

Partenaires privilégiés : opérateurs du SAGE

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les surfaces travaillées

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Surface de banc alluvionnaire ayant fait l'objet d'une dévégétalisation

Constat sur le terrain de remobilisation des matériaux

Secteurs proposés dans le cadre du SAGE (Hydratec, 2009) pour la scarification et la dévégétalisation de bancs alluvionnaires et cohérence avec les objectifs du Docob

N°	Secteurs	Superficie (ha)	Habitats et espèces d'intérêt communautaire			Remarques liées à la sensibilité écologique	Remarques liées à la fonctionnalité	Cohérence avec le Docob
			HIC	ha*	% SIC			
1	St-Just-St-Rambert	0,71				Absence d'habitats d'intérêt communautaire		Favorable
2	St-Just-St-Rambert	3,46	91E0*	1,5	0,4	91E0* en bon état de conservation mais de faible surface		Favorable
3	Amont Andrézieux	1,14	91E0*	0,2	<0,1	Très faible surface de 91E0*		Favorable
4	Andrézieux	2,13	3270	0,7	3	Surface assez importante de 3270 mais en mauvais état de conservation		Favorable
5	Andrézieux	1,33	91E0*	0,6	0,1	91E0* en bon état de conservation mais de faible surface		Favorable
6	Bouthéon	1,76	3270	0,2	0,8	91E0* en bon état de conservation mais de très faible surface 3270 lié à la dynamique fluviale		Favorable
			91E0*	0,2	<0,1			
7	Amont seuil de CRAINTILLEUX	2,13	91F0	0,9	0,5	91E0* en bon état de conservation mais de très faible surface 3270 lié à la dynamique fluviale		Favorable
			3270	0,4	1,7			
8	Amont seuil de CRAINTILLEUX	4,12	91E0*	0,5	0,1	91E0* en bon état de conservation mais de très faible surface 3270 lié à la dynamique fluviale	Possibilité de reconnexion de la l'ancienne gravière pour faciliter la dynamique fluviale	A étudier plus précisément
			3270	0,5	2,1			
			6430	0,3	0,5			
9	Seuil de CRAINTILLEUX	0,92	91E0*	1,8	0,5	Surface assez importante de 3270 mais en mauvais état de conservation		Favorable
			3270	0,5	2,1			
10	Meylieu	1,35	3270	0,1	0,4	91E0* en bon état de conservation mais de faible surface 3270 lié à la dynamique fluviale		Favorable
			91E0*	0,7	0,2			
11	Montrond-les-Bains	1,44	3270	0,4	1,7	91E0* en bon état de conservation mais de faible surface	Secteur déjà bien actif naturellement	A étudier plus précisément
			6430	0,6	0,9			

N°	Secteurs	Superficie (ha)	Habitats et espèces d'intérêt communautaire			Remarques liées à la sensibilité écologique	Remarques liées à la fonctionnalité	Cohérence avec le Docob
			HIC	ha*	% SIC			
			91E0*	0,3	<0,1	3270 lié à la dynamique fluviale		
12	Montrond-les-Bains	2,54	3270	0,3	1,3	91E0* en bon état de conservation mais de très faible surface		Favorable
			91E0*	0,1	<0,1	3270 lié à la dynamique fluviale		
13	Marclopt	5,70	91E0*	1,8	0,5	91E0* en bon état de conservation	Création naturelle d'un bras mort favorable à des nombreux habitats	A étudier plus précisément
14	Marclopt	2,37	3270	0,04	0,2	91E0* en très bon état de conservation	Création naturelle d'un bras mort favorable à des nombreux habitats	A étudier plus précisément
			91E0*	1	0,3			
15	Saint-Laurent-la-Conche	4,79	3270	0,5	2,1	3270 en très bon état de conservation mais lié à la dynamique fluviale		Favorable
			91E0*	1,7	0,5			
16	Saint-Laurent-la-Conche	7,01	3270	0,4	1,7	Habitats en mauvais état de conservation 3270 lié à la dynamique fluviale		Favorable
			91E0*	5	1,3			
17	Grande Motte	7,99	3150	0,04	0,4	Surface importante de 3270	Faible épaisseur d'alluvions et zones de marne affleurante	Défavorable
			3270	0,8	3,4			
			91E0*	1,3	0,3			
18	Grande Motte	35,3	3270	0,4	1,7	91E0* en bon état de conservation mais de très faible surface 3270 lié à la dynamique fluviale		Favorable
			91E0*	0,7	0,2			
19	Feurs	4,85	3270	0,2	0,8	91E0* en bon état de conservation mais de faible surface 3270 lié à la dynamique fluviale	Secteur pouvant être étendu aux petits flots tout proches	Favorable
			91E0*	2	0,5			
20	Feurs	1,97				Absence d'habitat d'intérêt communautaire		Favorable
21	Confluence Lignon	0,51	3270	0,1	0,4	91E0* en bon état de conservation mais de très faible surface 3270 lié à la dynamique fluviale		Favorable
			6430	0,2	0,3			
			91E0*	0,1	<0,1			

N°	Secteurs	Superficie (ha)	Habitats et espèces d'intérêt communautaire			Remarques liées à la sensibilité écologique	Remarques liées à la fonctionnalité	Cohérence avec le Docob
			HIC	ha*	% SIC			
22	Cleppé	5,43	3270	0,7	3	Forte diversité d'habitats Importante surface de 3270 en assez bon état de conservation	Secteur de forte dynamique fluviale naturelle	Défavorable
			6430	0,6	0,9			
			91E0*	0,2	<0,1			
			91F0	0,01	<0,1			
23	Epercieux	2,55	3270	0,6	2,6	Importante surface de 3270 en assez bon état de conservation	Secteur de forte dynamique fluviale naturelle	Défavorable
			91E0*	0,01	<0,1			
24	Amont Balbigny	2,41	6430	0,04	<0,1	91E0* en bon état de conservation mais de faible surface	Faible intérêt de remobilisation d'un secteur aussi proche de la retenue de Villerest	A étudier plus précisément
			91E0*	1,4	0,4			
25	Balbigny	1,47			Absence d'habitat d'intérêt communautaire	Faible intérêt de remobilisation d'un secteur aussi proche de la retenue de Villerest	A étudier plus précisément	
26	Aval Balbigny	2,19	3270	0,5	2,1	Importante surface de 3270 en assez bon état de conservation	Secteur de forte dynamique fluviale naturelle Faible intérêt de remobilisation d'un secteur aussi proche de la retenue de Villerest	Défavorable
			91E0*	0,6	0,2			

* Surface estimée à partir de la cartographie des habitats réalisée en 2007

GEST-2	Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32318P

Description

A32318P – Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Les travaux ne devront pas entraîner de destruction d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire particulièrement rares sur le site Natura 2000 (avis de la structure animatrice nécessaire).

Les travaux prévus dans le cadre de cette action devront être compatibles avec les préconisations et les actions prévues dans le cadre du SAGE.

Cahier des charges :

Cette action devra être réalisée avec l'appui de la structure animatrice pour éviter les destructions d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire rares. Un diagnostic préalable de caractérisation précise du secteur est nécessaire avant la mise en place de l'action.

On réalisera un essartage des zones de friches herbacées et arbustives sur les îles et les grèves par broyage de la végétation herbacée et éventuellement coupe des plus gros arbres. Une scarification du sol peut être envisageable mais n'est pas obligatoire. Dans certain cas où le banc alluvionnaire est particulièrement fixé par la végétation, on pourra également procéder à un étrépage de la surface du sol.

Remarques :

Lors de la réalisation de cette action, on pourra être amené à détruire des secteurs de forêts alluviales (habitat d'intérêt communautaire). Cet habitat est très abondant sur le site alors que l'action vise à améliorer le développement d'autres habitats beaucoup plus rares. Les secteurs de forêt alluviale particulièrement caractéristiques ne devront toutefois pas faire l'objet d'intervention.

Lors de la réalisation de l'action, on veillera à ne pas favoriser le développement de plantes exotiques envahissantes en ne réalisant aucune intervention sur les secteurs fortement colonisés ou en mettant en place une lutte efficace.

Cette action ne devra pas être réalisée sur le secteur du site Natura 2000 entre l'aval du Bec du Lignon et le pont de l'autoroute car ce tronçon révèle une certaine dynamique naturelle et présente des zones d'habitats d'intérêt communautaire (3270) importantes. De plus, les sédiments qui pourraient ainsi être remobilisés par les crues seraient de toute façon bloqués dans la retenue du barrage de Villerest.

Calendrier de réalisation :

La réalisation de l'action se fera en période d'étiage en dehors de la période de reproduction de la faune (mars à août). Un secteur ne pourra pas faire l'objet de plus d'une intervention sur la période de 5 ans du contrat.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Période d'autorisation des travaux (hors période de nidification) Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Dévégétalisation : bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux, dévitalisation par annellation, dessouchage Enlèvement des grumes (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)	20 000 €/ha
Scarification	5 000 €/ha
Etudes et frais d'expert	Max. 12 % du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Cette action peut s'inscrire dans la démarche du SAGE en cours d'élaboration.

GEST-3	Chantier de restauration de la dynamique fluviale	Priorité : ***
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t1 – Améliorer la dynamique fluviale

Majeur

OB-t2 – Limiter l'incision du lit mineur

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Objectifs opérationnels :

Mettre en place au moins 3 chantiers de restauration de la dynamique fluviale

Description

Objet de l'action :

Cette action favorise la diversité des écoulements, de la nature des fonds et des hauteurs d'eau et privilégie la conservation d'un lit dynamique et varié. Des opérations plus lourdes de reméandrement, au besoin à partir d'annexes fluviales, peuvent être envisagées. Cette action pourra donc comprendre certains éléments liés à la gestion intégrée de l'érosion fluviale : démantèlement d'enrochements ou d'endiguements ou encore déversement de graviers en lit mineur pour favoriser la dynamique fluviale.

Cette action est totalement dépendante des actions prévues dans le cadre du SAGE Loire en Rhône-Alpes.

Actions complémentaires : ANIM-7 – Cohérence avec le SAGE

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000 au niveau du lit mineur et des annexes fluviales (hors retenue du barrage de Villerest).

L'étude géomorphologique pour le SAGE (Hydratec, 2009) a mis en évidence des secteurs d'intervention pour la création de bras secondaires du fleuve. Le tableau ci-après précise les secteurs d'intervention qui sont en cohérence avec les objectifs de conservation du Docob. Ces indications pourront toutefois être modifiées en fonction de l'évolution des habitats et de la dynamique du fleuve.

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : gestionnaire du DPF, collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : opérateurs du SAGE, DDT, Ecole des Mines de Saint-Etienne

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre d'actions engagées et surface du site Natura 2000 concernée

Constatactions directes des effets de l'action sur la dynamique fluviale

Secteurs proposés dans le cadre du SAGE (Hydratec, 2009) pour la création de bras (recharge sédimentaire) et cohérence avec les objectifs du Docob

N°	Secteurs	Superficie (ha)	Habitats et espèces d'intérêt communautaire			Remarques sensibilité écologique	Remarques fonctionnalité	Cohérence avec le Docob
			HIC	ha*	% SIC			
1	Boucle de Veauchette	4,4	6430	0,3	0,5	Bon état de conservation du 91E0* Risque élevé de développement de Renouée du Japon	Secteur anciennement exploité (probablement peu de matériaux alluvionnaires disponibles)	A étudier plus précisément
			91E0*	1	0,3			
			91F0	0,1	<0,1			
2	Aval seuil de Crainvilleux	5,9	3270	0,3	1,3	Mauvais état de conservation des habitats		Favorable
			6430	0,3	0,5			
			91E0*	2,3	0,6			
			91F0	0,3	0,2			
3	Boucle de Marclopt	6,3	6430	0,5	0,8	91E0* en bon état de conservation	Création naturelle d'un bras mort favorable à des nombreux habitats en rive droite	A étudier plus précisément
			91E0*	1,6	0,4			
			91F0	3,1	1,6			
4	Secteur du seuil de la Grande Motte (La Caille)	11	3150	0,1	1,1	Forte diversité d'habitats Surface modérée de 3150 91E0* en très bon état de conservation en rive droite 3270 lié à la dynamique fluviale	Faible épaisseur d'alluvions et zones de marne affleurante	A étudier plus précisément
			3270	0,1	0,4			
			6430	1,1	1,7			
			91E0*	6,4	1,7			
5	Seuil de Bigny	Pas de création de bras					Favorable	

* Surface estimée à partir de la cartographie des habitats réalisée en 2007

GEST-3	Chantier de restauration de la dynamique fluviale	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32316P

Description

A32316P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Les travaux ne devront pas entraîner de destruction d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire particulièrement rares sur le site Natura 2000 (avis de la structure animatrice nécessaire).

Les travaux prévus dans le cadre de cette action devront être compatibles avec les préconisations et les actions prévues dans le cadre du SAGE.

Cahier des charges :

Pour la réalisation de cette action, le site choisi devra faire l'objet a minima d'une notice présentant l'ensemble des travaux envisagés, leurs objectifs et bénéfices attendus en terme de dynamique fluviale, et devra tenir compte de la conservation du milieu naturel, et plus particulièrement d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire présents. La notice donnera également une estimation des coûts des travaux prévus.

Cette notice sera soumise au comité de suivi technique qui devra valider les travaux proposés avant leur réalisation.

Remarques :

La notice devra bien mettre en évidence les bénéfices attendus pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Calendrier de réalisation :

Le calendrier de réalisation de l'action sera défini dans le cadre de la notice.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Elargissements, rétrécissements, déviation du lit Apport de matériaux, pose d'épis, enlèvement ou maintien d'embâcles ou de blocs Démantèlement d'enrochements ou d'endigements Déversement de graviers Protection végétalisée des berges (cf. A32311P pour la végétalisation) Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	Coût selon notice

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Cette action peut s'inscrire dans la démarche du SAGE en cours d'élaboration.

GEST-4	Gestion par pâturage extensif	Priorité : ***
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m6 – Maintenir un milieu ouvert par un gestion extensive

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

6120* – Pelouses calcaires des sables xériques

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

1060 – Cuvré des marais *Thersamolycaena dispar*

1044 – Agrion de Mercure *Cœnagrion mercuriale*

Objectifs opérationnels :

Conserver 100% de la surface en pâture et pelouse sèche du site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsque aucun agriculteur n'est présent sur le secteur, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques. Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.

Actions complémentaires : GEST-7 – Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger

GEST-9 – Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés

Zone d'application

Tous les secteurs de prairies et de pelouses sèches (hors prairie de fauche). Potentiellement également tous les secteurs de zones rudérales après restauration.

Surface maximale d'application : 250,8 ha (hors zones rudérales)

Partenaires privilégiés

Acteurs concernés : gestionnaire du DPF, agriculteurs, collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : CREN, Chambre d'Agriculture

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Existence et tenue du cahier de pâturage : il sera demandé pour cette action, afin de justifier au mieux de sa mise en œuvre, de tenir un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes :

- période de pâturage
- race utilisée et nombre d'animaux
- lieux et date de déplacement des animaux
- suivi sanitaire
- complément alimentaire apporté (date, quantité)
- nature et date des interventions sur les équipements pastoraux

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Suivi des habitats naturels avant et après pâturage (surface, état de conservation).

GEST-4	Gestion écologique par pâturage	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32303P

Description

A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Ce contrat ne peut être souscrite qu'en complément du contrat A32303R.

Ce contrat ne concerne pas les parcelles appartenant à une exploitation agricole.

Cahier des charges :

Les travaux devront être réalisés en dehors de la période de végétation et de reproduction de la faune (mars à août).

Les différents équipements seront implantés de manière à ne détruire aucun habitat d'intérêt communautaire.

Remarques :

Le risque de destruction par les crues devra être pris en compte lors de la mise en place des équipements.

Calendrier de réalisation :

Cette action constitue le préalable à la mise en place d'un pâturage qui sera opérationnel dès la même année (réalisation 1 fois au cours des 5 années).

Cette action peut également être renouvelée au cours des 5 ans en cas de dégâts importants occasionnés par une crue de la Loire (renouvellement sur avis de la structure animatrice et de la DDT).

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Mesure 216 du FEADER

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Période d'autorisation des travaux (Septembre à février) Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Temps de travail pour l'installation des équipements	2 000 €
Equipements pastoraux : - clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries, ...) - abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs... - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, - abris temporaires - installation de portails et de barrières - systèmes de franchissement pour les piétons	10 000 €
Equipements pour la mise en sécurité du bétail en cas de crue Réparation des dégâts de crue sur les équipements en place Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Contrat Natura 2000 A32303R

Description

A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

La mise en place d'une gestion écologique par pâturage est soumise à l'avis de la structure animatrice. Elle pourra concerner les prairies et pelouses existantes, les secteurs restaurés (zones rudérales, stations d'espèces exotiques envahissantes). La réalisation d'un plan de pâturage conditionne la mise en œuvre de cette action.

L'achat d'animaux n'est pas éligible.

Cahier des charges :

Les modalités précises du pâturage (type d'animaux, période de pâturage, nombre d'animaux) seront à définir avec la structure animatrice en fonction des secteurs pâturés (surface et type d'habitats d'intérêt communautaire) et pourront être ajustées en fonction des résultats obtenus les premières années. On réalisera pour cela un plan de pâturage qui définira la faisabilité technique et financière (zones à pâturer, périodes de pâturage, itinéraires techniques retenus, dispositions visant à s'assurer de l'efficacité de l'action).

La période de pâturage sera d'Avril à Novembre.

Sur les secteurs les plus pauvres (pelouses sèches, prairies et pelouses en mosaïque), le chargement sera au maximum 0,5 UGB/ha/an avec une possibilité de chargement instantané de l'ordre de 1 UGB/ha/an. Sur les secteurs plus riches (prairies mésophiles et mésohygrophiles), le chargement sera au maximum de 1 UGB/ha/an, avec un chargement instantané de 1,5 UGB/ha/an possible. Sauf cas exceptionnel, aucun complément alimentaire ne sera apporté au niveau de la parcelle pâturée.

La fauche annuelle des refus est possible. L'alternance fauche/pâturage d'une année sur l'autre reste envisageable mais elle devra être discutée au préalable avec la structure animatrice.

Les traitements phytosanitaires, les fertilisations, et les amendements seront proscrits.

Les traitements anti-parasitaires des animaux devront si possible être effectués à la sortie des animaux hors du site et seront composés de produits benzimidazolés et imidazolés (les traitements de la famille des avermectines seront proscrits).

Remarques :

Des ajustements du cahier des charges, notamment en terme de chargement, devront probablement être réalisés par la structure animatrice pour tenir compte du contexte local.

Il pourra être nécessaire de prévoir une parcelle non soumise aux inondations afin de mettre à l'abri les animaux lors de crues (éventuellement hors site Natura 2000).

Calendrier de réalisation :

Les secteurs bénéficiant de cette action seront pâturés tous les ans entre avril et novembre.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Période d'autorisation de pâturage Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales** Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Plan de pâturage Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau	

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...) Suivi vétérinaire Affouragement, complément alimentaire Fauche des refus Location grange à foin	2 000 €/ha
Etudes et frais d'expert	Max. 12 % du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Mesure Agri-Environnementale

Type d'engagements unitaires :

CI4 : Diagnostic d'exploitation

SOCLE H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe (PHAE2)

HERBE-01 : Enregistrement des pratiques

HERBE-02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

HERBE-03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

HERBE-04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes

HERBE-05 : Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables

MILIEU-02 : Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

COUVERT : Prairies permanentes ou temporaires de plus de 3 ans à la date d'engagement sur tout le site Natura 2000. Le diagnostic permettra de justifier l'éligibilité des parcelles à cette mesure au regard de l'enjeu : la priorité sera accordée aux prairies permanentes et aux pelouses sèches.

Préconisations pour l'élaboration de la MAET :

- CI4 : Diagnostic d'exploitation

Cette condition d'accès vise à accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes sur leur exploitation parmi celles proposées sur le territoire et à localiser ces mesures de manière pertinente sur l'exploitation, de manière à assurer la cohérence du l'engagement de l'exploitant avec ceux des autres exploitants du territoire et avec le diagnostic de territoire réalisé en amont.

Par exemple, cette mesure pourra permettre de localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sur lesquels portent les mesures proposées sur le site Natura 2000 et d'identifier ainsi les parcelles pouvant être engagées dans ces différentes mesures ou de préciser à l'exploitant le type de plan de gestion adapté.

- HERBE-01 : Enregistrement des pratiques

Enregistrement des pratiques : enregistrement des interventions mécaniques, pratiques de fauche et de pâturage sur chacune des parcelles engagées

- HERBE-02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

Limitation de fertilisation azotée totale (hors apports par pâturage) sur les prairies mésophiles.

- HERBE-03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

Absence de fertilisation des prairies méso-xérophiles et des pelouses sèches.

- HERBE-04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes

Pression de pâturage : chargement maximal instantané de 1 UGB/ha/an pour la parcelle engagée, ou la partie de parcelle (possibilité de

ne pas engager la totalité de la parcelle par une mise en défens temporaire).

Maîtrise non chimique des refus et des ligneux, selon les préconisations départementales, de manière par exemple à assurer le respect d'un taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental qui est de 5 % en zone mécanisable et de 25 % en zone non mécanisable dans la Loire. Les ligneux, s'ils sont présents, doivent être dispersés et les animaux doivent pouvoir pénétrer dans les zones des ligneux et y pâturer.

- HERBE-05 : Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables

Mise en pâturage des parcelles entre le 1er mai et le 30 juin et entre le 31 août et le 15 novembre.

- MILIEU-02 : Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues

Interdiction de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (nivellement...).

Un seul renouvellement par travail superficiel du sol (outils à disques ou herses) est autorisé pendant la durée du contrat, hors période de reproduction de la faune (soit en dehors de la période du 1er mars au 31 juillet). Le renouvellement superficiel du sol est autorisé de manière exceptionnelle, et après signalement auprès de la structure animatrice, en cas de dégâts causés par les sangliers ou accidents climatiques, pour remettre en état la prairie.

Remarques :

Une action de sensibilisation et d'aide à la reconnaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les prairies est proposée aux exploitants agricoles dans le cadre des mesures Natura 2000 (cf. COMM-3 – Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site).

Calendrier de réalisation :

Tous les ans durant le contrat

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financement Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
CI4 : Diagnostic d'exploitation	96 €/an/ exploitation
SOCLE H01 : PHAE2	76 €/ha/an
HERBE-01 : Enregistrement des pratiques	17 €/ha/an
HERBE-02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	119 €/ha/an
HERBE-03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	135 €/ha/an
HERBE-04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes	33 €/ha/an
HERBE-05 : Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables	94 €/ha/an
MILIEU-02 : Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues	33 €/ha/an

* Montant qui pourra être ajusté au moment de l'élaboration du programme de MAET

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Financement équipements non productifs

Les équipements non productifs pour les agriculteurs peuvent être, dans certains cas, également financés.

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-5	Gestion par fauche tardive	Priorité : ***
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m6 – Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

6120* – Pelouses calcaires des sables xériques

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

1060 – Cuivré des marais *Thersamolycaena dispar*

1044 – Agrion de Mercure *Cœnagrion mercuriale*

Objectifs opérationnels :

Conserver 100 % de la surface de prairie de fauche du site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

L'action vise à mettre en place une fauche tardive pour l'entretien des milieux ouverts. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir, voire améliorer la grande diversité biologique dans les prairies naturelles, notamment au niveau de l'habitat 6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude. Elle a également pour effet de préserver la faune se reproduisant au sein des prairies, notamment l'avifaune (cf. Docob Plaine du Forez).

Actions complémentaires : GEST-9 – Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés

Zone d'application

Tous les secteurs prairiaux où l'habitat d'intérêt communautaire 6510 est présent. Potentiellement également tous les secteurs de zones rudérales après restauration.

Surface maximale d'application : 63 ha (hors zones rudérales)

Partenaires privilégiés

Acteurs concernés : gestionnaire du DPF, collectivités, associations, particuliers, agriculteurs

Partenaires privilégiés : CREN, Chambre d'agriculture, DDT

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Suivi des habitats naturels avant et après fauche (surface, état de conservation, diversité floristique).

GEST-5	Gestion écologique par fauche	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32304R

Description

A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

L'action pourra concerner les prairies de fauche existantes, les secteurs restaurés (zones réouvertes, zones rudérales). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.

Cahier des charges :

La fauche sera réalisée après le 15 juillet. Les produits de la fauche devront obligatoirement être évacués de la parcelle.

Remarques :

On privilégiera la réalisation d'une fauche centrifuge.

On favorisera une utilisation des produits de la fauche (fourrage ou litière).

Un pâturage du regain après la fauche est possible dans la mesure où les modalités sont conformes à l'action GEST-2.

Pour des cas exceptionnels, la date de fauche pourra être avancée (après avis de la structure animatrice).

Calendrier de réalisation :

Les secteurs bénéficiant de cette action seront fauchés tous les ans après le 15 juillet.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Période d'autorisation de fauche Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Fauche manuelle ou mécanique Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) Conditionnement Transport des matériaux évacués Frais de mise en décharge	500 €/ha (Max. 3000 €/ha pour intervention en secteur difficile d'accès)
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Mesure Agri-Environnementale

Type d'engagements unitaires :

CI4 : Diagnostic d'exploitation

SOCLE H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe (PHAE2)

HERBE-01 : Enregistrement des pratiques

HERBE-02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

HERBE-03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

HERBE-06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables

MILIEU-02 : Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

COUVERT : Prairies permanentes ou temporaires de plus de 3 ans à la date d'engagement sur tout le site Natura 2000. Le diagnostic permettra de justifier l'éligibilité des parcelles à cette mesure au regard de l'enjeu : la priorité sera accordée aux prairies permanentes et aux pelouses sèches.

Préconisation pour l'élaboration de la MAET :

- CI4 : Diagnostic d'exploitation

Cette condition d'accès vise à accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes sur leur exploitation parmi celles proposées sur le territoire et à localiser ces mesures de manière pertinente sur l'exploitation, de manière à assurer la cohérence du l'engagement de l'exploitant avec ceux des autres exploitants du territoire et avec le diagnostic de territoire réalisé en amont.

Par exemple, cette mesure pourra permettre de localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sur lesquels portent les mesures proposées sur le site Natura 2000 et d'identifier ainsi les parcelles pouvant être engagées dans ces différentes mesures ou de préciser à l'exploitant le type de plan de gestion adapté.

- HERBE-01 : Enregistrement des pratiques

Enregistrement des pratiques : enregistrement des interventions mécaniques, pratiques de fauche et de pâturage sur chacune des parcelles engagées

- HERBE-02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

Limitation de fertilisation azotée totale (hors apports par pâturage) sur les prairies mésophiles.

- HERBE-03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

Absence de fertilisation des prairies méso-xérophiles et des pelouses sèches.

- HERBE-06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables

Fauche interdite avant le 20 juin

- MILIEU-02 : Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues

Interdiction de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (nivellement...).

Un seul renouvellement par travail superficiel du sol (outils à disques ou herses) est autorisé pendant la durée du contrat, hors période de reproduction de la faune (soit en dehors de la période du 1er mars au 31 juillet). Le renouvellement superficiel du sol est autorisé de manière exceptionnelle, et après signalement auprès de la structure animatrice, en cas de dégâts causés par les sangliers ou accidents climatiques, pour remettre en état la prairie.

Remarques :

Une action de sensibilisation et d'aide à la reconnaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les prairies est proposée aux exploitants agricoles dans le cadre des mesures Natura 2000 (cf. COMM-3 – Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site).

Calendrier de réalisation :

Tous les ans durant le contrat

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financement Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
CI4 : Diagnostic d'exploitation	96 €/an/ exploitation
SOCLE H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe (PHAE2)	76 €/ha/an
HERBE-01 : Enregistrement des pratiques	17 €/ha/an
HERBE-02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	119 €/ha/an
HERBE-03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	135 €/ha/an
HERBE-06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	179 €/ha/an
MILIEU-02 : Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues	33 €/ha/an

* Montant qui pourra être ajusté au moment de l'élaboration du programme de MAET

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-6	Gestion agri-environnementale hors prairie	Priorité : **
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t3 – Améliorer la qualité des eaux

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels :

Mettre en place une MAET sur toutes les parcelles en culture au sein du site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

Cette action vise à contribuer à l'amélioration globale de l'environnement sur le site Natura 2000 par la mise en place de Mesures Agric-Environnementales sur les parcelles en culture du site Natura 2000.

Actions complémentaires : sans objet

Zone d'application

Toutes les parcelles en culture du site Natura 2000

Surface maximale d'application : 99 ha

Partenaires privilégiés

Acteurs concernés : Agriculteurs

Partenaires privilégiés : CREN , Chambre d'Agriculture

Modalités de contrôle

Contrôles des MAET

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre de parcelles, surfaces bénéficiant de l'action

GEST-6	Gestion agri-environnementale hors prairie	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

Mesure Agri-Environnementale

Type d'engagements unitaires :

CI4 : Diagnostic d'exploitation

COUVER-05 : Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique

COUVER-06 : Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)

COUVER-08 : Amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel

FERTI-01 : Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières

IRRIG-02 : Limitation de l'irrigation sur grandes cultures et cultures légumières

PHYTO-01 : Bilan annuel de la stratégie de protection des cultures

PHYTO-02 : Absence de traitement herbicide

PHYTO-03 : Absence de traitement phytosanitaire de synthèse

PHYTO-04 : Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides

PHYTO-05 : Réduction progressive du nombres de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides

PHYTO-06 : Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol et prairies temporaires

Remarques :

Sont listés ci-dessus tous les engagements unitaires pouvant être repris par le programme des MAET à mettre en place sur le site Natura 2000. Ce dernier sera élaboré précisément avec l'établissement d'un cahier de charge précis dans une seconde phase lors de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financement Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
CI4 : Diagnostic d'exploitation	96 €/an/exploitation
COUVER-05 : Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique	392 €/ha/an
COUVER-06 : Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)	158 €/ha/an
COUVER-08 : Amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel	126 €/ha/an
FERTI-01 : Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières	207 €/ha/an
IRRIG-02 : Limitation de l'irrigation sur grandes cultures et cultures légumières	253 €/ha/an
PHYTO-01 : Bilan annuel de la stratégie de protection des cultures	20 €/ha/an
PHYTO-02 : Absence de traitement herbicide	130 €/ha/an
PHYTO-03 : Absence de traitement phytosanitaire de synthèse	240 €/ha/an

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
PHYTO-04 : Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides	77 €/ha/an
PHYTO-05 : Réduction progressive du nombres de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides	100 €/ha/an
PHYTO-06 : Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol et prairies temporaires	59 €/ha/an

* Montant qui pourra être ajusté au moment de l'élaboration du programme de MAET

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

GEST-7	Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger	Priorité : **
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m6 – Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

6120* – Pelouses calcaires des sables xériques

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

1060 – Cuivré des marais *Thersamolycaena dispar*

1044 – *Agrion de Mercure* *Coenagrion mercuriale*

Objectifs opérationnels :

Conserver 100 % des surfaces des milieux ouverts du site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines taches arbustives, pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (chardons, ronces, prunellier, rejets d'arbres, etc...).

L'action concerne donc les prairies en complément d'autres actions de gestion, les prairies abandonnées où la fauche ou la pâture ne sont pas possibles, et les zones ouvertes restaurées.

Actions complémentaires : GEST-4 – Gestion par pâturage extensif

Zone d'application

Tous les secteurs de prairies et pelouses, prairies abandonnées, zones ouvertes restaurées

Partenaires privilégiés

Acteurs concernés : gestionnaire du DPF, agriculteurs, collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : CREN, chambre d'agriculture

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Suivi des surfaces d'habitats ouverts (prairies et pelouses)
Suivi du niveau d'embroussaillage des parcelles d'habitat ouvert (structure de la végétation).

GEST-7	Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32305R

Description

A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Sans objet

Cahier des charges :

Le débroussaillage pourra être réalisé manuellement ou mécaniquement.

Pour un débroussaillage au sein des prairies, on réalisera un gyrobroyage avec la possibilité de laisser les produits de la coupe au sol. Par contre, au sein des pelouses sèches ou des prairies et pelouses en mosaïque, le débroussaillage sera obligatoirement suivi d'une exportation des produits de la coupe.

Sur chaque secteur d'intervention, on conservera quelques bosquets de fruticée.

Remarques :

Les résidus ligneux pourront éventuellement être brûlés sur des secteurs sans habitat d'intérêt communautaire (après avis de la structure animatrice).

Calendrier de réalisation :

Le calendrier de réalisation est dépendant de la dynamique de la végétation. L'action pourra être annuelle pour le traitement des chardons et des ronces. Elle sera réalisée tous les 3 ans pour les espèces buissonnantes comme les Prunelliers.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Période d'autorisation des travaux Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Tronçonnage et bûcheronnage légers Enlèvement des souches (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) Suppression des rejets ligneux	10 000 €/ha
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits Frais de mise en décharge	5 000 €/ha
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Mesure Agri-Environnementale

Type de contrat :

CI4 : Diagnostic d'exploitation

OUVERT-02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

COUVERT : Prairies permanentes ou temporaires de plus de 3 ans à la date d'engagement sur tout le site Natura 2000. Le diagnostic permettra de justifier l'éligibilité des parcelles à cette mesure au regard de l'enjeu : la priorité sera accordée aux prairies permanentes et aux pelouses sèches.

Préconisations pour l'élaboration de la MAET :

- CI4 : Diagnostic d'exploitation

Cette condition d'accès vise à accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes sur leur exploitation parmi celles proposées sur le territoire et à localiser ces mesures de manière pertinente sur l'exploitation, de manière à assurer la cohérence de l'engagement de l'exploitant avec ceux des autres exploitants du territoire et avec le diagnostic de territoire réalisé en amont.

Par exemple, cette mesure pourra permettre de localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sur lesquels portent les mesures proposées sur le site Natura 2000 et d'identifier ainsi les parcelles pouvant être engagées dans ces différentes mesures ou de préciser à l'exploitant le type de plan de gestion adapté.

- OUVERT-02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets et autres végétaux ligneux indésirables

Cette mesure peut s'appliquer sur tous les types de fourrés et de fruticées pouvant se développer sur les prairies et les pelouses sèches, notamment les Ronces, les Prunelliers, l'Eglantier, etc..

Maîtrise non chimique des refus et des ligneux, selon les préconisations départementales, de manière par exemple à assurer le respect d'un taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental qui est de 5 % en zone mécanisable et de 25 % en zone non mécanisable dans la Loire. Les ligneux, s'ils sont présents, doivent être dispersés et les animaux doivent pouvoir pénétrer dans les zones des ligneux et y pâturer.

Interdiction d'écobuage et de brûlage dirigé.

Interdiction de désherbage chimique.

Calendrier de réalisation :

1 fois par an

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financement Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
CI4 : Diagnostic d'exploitation	96 €/an/exploitation
OUVERT-02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables	88 €/ha/an

* Montant qui pourra être ajusté au moment de l'élaboration du programme de MAET

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-8	Restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Priorité : **
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m6 – Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

6120* – Pelouses calcaires des sables xériques

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

1060 – Cuivré des marais *Thersamolycaena dispar*

1044 – Agrion de Mercure *Cœnagrion mercuriale*

Objectifs opérationnels :

Réduire de 25 % la surface en fruticée du site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture ou non entretenues après la fin d'exploitation de gravières et moyennement à fortement embroussaillées. Elle est réalisée au profit d'habitats et/ou d'espèces de milieux ouverts tels que les pelouses sèches et les prairies de fauche.

Actions complémentaires : GEST-4 – Gestion par pâturage extensif

GEST-5 – Gestion par fauche tardive

GEST-7 – Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger

GEST-9 – Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés

Zone d'application

Fruticée et fourrés se développant sur de grandes surfaces

Surface maximale d'application : 77 ha

Partenaires privilégiés

Acteurs concernés : gestionnaire du DPF, agriculteurs, collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : CREN, Chambre d'agriculture

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Surfaces de milieux réouverts

GEST-8	Restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000

Description

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

Cahier des charges :

Les travaux de restauration par débroussaillage devront être visés par la structure animatrice qui pourra apporter son conseil pour la mise en œuvre et la prise en compte des enjeux Natura 2000. On veillera à conserver au niveau de chaque projet de restauration quelques secteurs de fourrés ou de fruticées (surface conservée supérieure à 5 % de la surface totale embroussaillée initialement).

Remarques :

Avant tout travaux, on vérifiera l'absence d'espèces remarquables, notamment la Laineuse du Prunellier.

Calendrier de réalisation :

On réalisera cette action en dehors de la période de reproduction de la faune (mars à septembre).

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Période d'autorisation des travaux	Néant
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux Dévitalisation par annellation Dessouchage Rabotage des souches Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)	15 000 €/ha
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits Arrasage des tourradons Frais de mise en décharge	5 000 €/ha
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Mesure Agri-Environnementale

Type de contrat :

CI4 : Diagnostic d'exploitation

OUVERT-01 : Ouverture d'un milieu en déprise

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Couvert : Fourrés et fruticées sur des terrains mésophiles ou xérophiles.

Préconisations pour l'élaboration de la MAET :

- CI4 : Diagnostic d'exploitation

Cette condition d'accès vise à accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes sur leur exploitation parmi celles proposées sur le territoire et à localiser ces mesures de manière pertinente sur l'exploitation, de manière à assurer la cohérence de l'engagement de l'exploitant avec ceux des autres exploitants du territoire et avec le diagnostic de territoire réalisé en amont.

Par exemple, cette mesure pourra permettre de localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sur lesquels portent les mesures proposées sur le site Natura 2000 et d'identifier ainsi les parcelles pouvant être engagées dans ces différentes mesures ou de préciser à l'exploitant le type de plan de gestion adapté.

- OUVERT-01 : Ouverture d'un milieu en déprise

Cette mesure peut s'appliquer sur tous les types de fourrés et de fruticées pouvant se développer sur des terrains susceptibles d'accueillir des prairies et des pelouses sèches, notamment les Ronces, les Prunelliers, l'Eglantier, etc.. Interdiction d'écobuage et de brûlage dirigé. Interdiction de désherbage chimique.

Maîtrise non chimique des refus et des ligneux, selon les préconisations départementales, de manière par exemple à assurer le respect d'un taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental qui est de 5 % en zone mécanisable et de 25 % en zone non mécanisable dans la Loire. Les ligneux, s'ils sont présents, doivent être dispersés et les animaux doivent pouvoir pénétrer dans les zones des ligneux et y pâturer.

Remarques :

Le débroussaillage devra toutefois maintenir quelques secteurs de fruticées intéressantes pour la Laineuse du Prunellier

Calendrier de réalisation :

On réalisera cette action en dehors de la période de reproduction de la faune (mars à septembre).

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financement Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
CI4 : Diagnostic d'exploitation	96 €/an/exploitation
OUVERT-01 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables	219 €/ha/an

* Montant qui pourra être ajusté au moment de l'élaboration du programme de MAET

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-9	Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés	Priorité : ***
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m7 – Restaurer des milieux favorables aux pelouses

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

6120* – Pelouses calcaires des sables xériques

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Objectifs opérationnels :

Mettre en place l'expérimentation sur 3 sites

Description

Objet de l'action :

Le site Natura 2000 comporte de nombreux secteurs très dégradés par les activités industrielles passées (plateforme de tri et de stockage de granulats, etc...). Ces anciens sites industriels sont généralement laissés à l'abandon et une friche rudérale s'y développe, parfois accompagnée d'espèces exotiques envahissantes.

Afin de redonner une certaine naturalité et augmenter les surfaces potentielles de pelouses sèches sur le site Natura 2000, cette action vise à restaurer de manière expérimentale quelques secteurs a priori favorables.

Actions complémentaires : GEST-4 – Gestion par pâturage extensif

GEST-5 – Gestion par fauche tardive

GEST-7 – Entretien des milieux ouverts par débroussaillage léger

GEST-8 – Restauration des milieux ouverts par débroussaillage

GEST-10 – Expérimentation de gestion de pelouses sèches

Zone d'application

Zones rudérales et anciens sites industriels

Surface maximale d'application : 150 ha

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : organismes de recherche et experts

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges du projet validé avec les aménagements réalisés

Rapport d'expertise de l'expérimentation

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Résultats des suivis de l'expérimentation (rapport d'expertise)

GEST-9	Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32327P

Description

A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Les secteurs potentiellement à restaurer seront définis par la structure animatrice et le comité de pilotage.

Cahier des charges :

Cette action est une expérimentation dont les modalités de mise en œuvre devront être définies en fonction des caractéristiques des secteurs retenus. Une notice de restauration avec le coût des interventions devra être établi.

Un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (INRA, CBNMC...) ou d'experts reconnus dont le choix sera validé par le préfet de région. Les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN. Un état initial précis du secteur et un suivi rigoureux au moment des travaux et après restauration sont indispensables.

Un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra :

- La définition des objectifs à atteindre,
- Le protocole de mise en place et de suivi,
- Le coût des opérations mises en place
- Un exposé des résultats obtenus.

Calendrier de réalisation :

Cette action sera conduite sur la période de 5 ans du contrat.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Sans objet	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Toutes interventions du projet validé par le comité de pilotage et l'Etat Etudes et frais d'expert	Selon notice de restauration

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

GEST-10	Expérimentation de gestion de pelouses sèches	Priorité : *
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m7 – Restaurer des milieux favorables aux pelouses

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

6120* – Pelouses calcaires des sables xériques

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Objectifs opérationnels :

Mettre en place au moins 3 sites d'expérimentation de gestion des pelouses sèche par installation de garennes artificielles

Description

Objet de l'action :

En l'absence de rajeunissement par une bonne dynamique fluviale, certaines pelouses sèches ont tendance à évoluer vers un ourlet prairial et à se fermer. Cette action est une expérimentation avec pour objectif de favoriser l'installation du lapin de garenne dans les secteurs de pelouses sèches afin de maintenir une perturbation de l'habitat favorable au maintien d'un milieu ouvert dans les secteurs éloignés de toutes zones à enjeux économiques (cultures ou jeunes plantations non protégées).

Actions complémentaires : GEST-9 – Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés

Zone d'application

Secteurs de pelouses existantes ou secteurs restaurés

Surface maximale d'application : 3,6 ha (hors zones restaurées)

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : FDCL, FRAPNA, LPO, ONCFS

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges du projet validé avec les aménagements réalisés

Rapport d'expertise de l'expérimentation

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Estimation des densités de lapins avant et après travaux
Evaluation du degré d'abrouissement de la végétation
Evolution des habitats naturels (suivi)

GEST-10	Expérimentation de gestion de pelouses sèches	Priorité :
	Outils de mise en œuvre	*

Contrat Natura 2000 A32308P

Description

A32308P – Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnière en milieu sec

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Sans objet

Cahier des charges :

Un griffage de surface ou un décapage léger peuvent être utiles pour quelques milieux pionniers comme certaines pelouses : ainsi le retrait de la couche la plus riche permet aux plantes pionnières issues des banques de graines de se développer. Le griffage sera superficiel et sera réalisé avec une herse ou un équipement équivalent.

Remarques :

Cette action reste une expérimentation car il existe un risque de développement des espèces rudérales pionnières, voire même d'espèces exotiques envahissantes telles que l'Ambroisie.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser hors période de végétation.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Période d'autorisation des travaux (hors nidification et mise-bas) Interdiction de retournement du sol, de mise en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer, de fertiliser ou d'amender Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Tronçonnage et bûcheronnage légers Dessouchage Rabotage des souches Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)	7 000 €/ha
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe Frais de mise en décharge	5 000 €/ha
Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits	4 000 €/ha
Griffage, décapage ou étrépage manuel ou mécanique	3 000 €/ha
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Contrat Natura 2000 A32327P

Description

A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (mise en place de garennes)

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Sans objet

Cahier des charges :

Cette action est une expérimentation dont les modalités de mise en œuvre devront être définies en fonction des caractéristiques des secteurs retenus. Un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (INRA, ONCFS, CBNMC...) ou d'experts reconnus dont le choix sera validé par le préfet de région. Les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN.

Un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra :

- La définition des objectifs à atteindre,
- Le protocole de mise en place et de suivi,
- Le coût des opérations mises en place
- Un exposé des résultats obtenus.

L'action comprendra notamment l'installation de garennes à proximité des pelouses d'intérêt patrimonial. Il s'agit d'un tas de sable, de souches et de branchages au sein duquel sont ménagés des orifices précurseurs de terriers.

Le Lapin de garenne doit être vu comme un outil d'entretien des milieux ouverts. Peu présents sur les bords de Loire, sa réimplantation pourrait être favorisée par des aménagements en sa faveur. On privilégiera une implantation de ces équipements à proximité des pelouse afin de permettre une régénération du sol et le maintien du caractère pionnier de ces habitats dans les secteurs peu soumis aux crues.

On pourra effectuer des lâchers de lapin au niveau des garennes afin de repeupler les secteurs d'expérimentation.

Remarques :

On veillera à choisir les sites d'expérimentation en privilégiant les secteurs les moins soumis au risque d'inondation.

En cas de franc succès de cette opération, un suivi des populations et une éventuelle régulation des effectifs sera à prévoir.

Concernant les lots de chasse du DPF, les préconisations seront intégrées aux cahiers des charges au règlement de location.

Une adaptation de l'arrêté préfectoral départemental listant les espèces nuisibles sera à réaliser.

Calendrier de réalisation :

Cette action comprend la mise en place des garennes 1 fois au cours du contrat, et le suivi pour une durée ne pouvant dépasser la période de 5 ans du contrat.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Choix des sites, concertation et conseil technique avec les gestionnaires et les partenaires techniques (Fédération des chasseurs notamment)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Mise en place de garennes	500 €/garenne
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-11	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Priorité : ***
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t14 – Lutter contre le développement des espèces envahissantes

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels :

Contenir la Jussie au niveau des stations existantes
 Réduire de 10 % les surfaces impactées par la Renouée
 Supprimer 100 % de l'Erable negundo
 Réduire de 10 % les surfaces impactées par le Robinier

Description

Objet de l'action :

L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante exogène qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action.

Actions complémentaires : ETUD-4 – Etude et suivi des espèces envahissantes

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Surface minimale d'application pour les espèces végétales exotiques envahissantes : 114,1 ha (stations d'espèces exotiques pouvant également être présentes au sein d'autres habitats)

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : CPIE Monts du Pilat, FRAPNA, FDCL

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire),

Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...),

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés,

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Evolution des stations des espèces exotiques envahissantes

Evolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire (état de conservation, typicité)

GEST-11	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32320P et R Contrat forestier Natura 2000 F22711

Description

A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (ex. pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural. **Le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.**

Cahier des charges :

Seules certaines espèces exotiques envahissantes peuvent faire l'objet d'une telle mesure, sur validation préalable de la structure animatrice lors d'un diagnostic de terrain permettant de réaliser un état initial, et à la suite des travaux un état post-travaux. Dans tous les cas, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et interventions soumises à la validation de la structure animatrice (espèces, seuils, protocole). La lutte chimique reste interdite et la structure animatrice devra veiller à ce qu'aucune opération propre à stimuler le développement de plantes envahissantes ne soit menée sur le site (dans le cadre de travaux annexes).

Lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes : lutte par piégeage et destruction directe des espèces animales (Ragondin, Rat musqué, etc...) au niveau de secteurs présentant un enjeu de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire, plus particulièrement au niveau des annexes fluviales.

Lutte contre la Jussie (*Ludwigia peploides*, *L. uruguayensis*) et *Heteranthera reniformis* seulement dans le cas d'envahissement en phase de démarrage : en cas de constat de présence, en début de colonisation lorsque celle-ci reste faible, l'intervention doit se faire par arrachage manuel régulier. Quelques interventions lourdes de lutte de la Jussie pourront être envisagées

Lutte contre la Renouée (*Reynoutria japonica*, *R. sacchalinensis*, etc...) : différentes méthodes de lutte sont possibles telles que fauche répétée, bâchage, etc... Les secteurs d'intervention seront définis avec la structure animatrice.

Lutte contre le Robinier (*Robinia pseudacacia*) : intervention par coupe et suppression répétée des rejets ou par dévitalisation par annellation sur les secteurs où l'espèce est peu dominante. Intervention par abattage et dessouchage sur les secteurs où l'espèce est dominante.

Lutte contre l'Erable negundo (*Acer negundo*) : intervention par abattage et dessouchage ou par dévitalisation par annellation.

Remarques :

On privilégiera les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes mises en place sous la forme d'un programme d'action à l'échelle d'un territoire important (commune, communauté de communes) permettant une meilleure cohérence et une action ciblée sur les secteurs prioritaires.

Des programmes de restauration important seront réalisés après avis du comité de suivi technique.

Calendrier de réalisation :

Le calendrier de réalisation sera à adapter en fonction du secteur d'intervention et de sa sensibilité écologique.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
<u>Communs aux espèces animales ou végétales indésirables</u> Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Lutte chimique interdite <u>Spécifiques aux espèces végétales</u> Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le dragonnage).	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
<u>Spécifiques aux espèces animales</u> Acquisition de cages pièges Suivi et collecte des pièges <u>Spécifiques aux espèces végétales</u> Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre Coupe des grands arbres, suivie d'un dessouchage Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) Dévitalisation par annellation	8000 €/ha travaillé
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Cette action peut s'inscrire dans la démarche du SAGE en cours d'élaboration.

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-12	Gestion de la ripisylve et de la végétation des berges	Priorité : ***
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m8 – Encadrer les interventions humaines sur les boisements

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

91E0* – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

91F0 – Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)

1337 – Castor d'Europe *Castor fiber*

1083 – Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

1088 – Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*

Objectifs opérationnels :

Restaurer 25 % des boisements alluviaux en mauvais état de conservation

Maintenir 100 % de la ripisylve en bordure de parcelles agricoles

Description

Objet de l'action :

L'action concerne les investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ou la représentativité et la naturalité des habitats d'intérêt communautaire, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique, indispensables pour atteindre l'objectif recherché.

Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par l'action. L'action est particulièrement adaptée pour reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés. Elle vise également l'entretien des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau ainsi qu'éventuellement de secteurs de forêts alluviales. Il s'agit notamment de restructurer le peuplement des boisements de recolonisation de gravière qui sont généralement d'âge homogène.

Actions complémentaires : Aucune

Zone d'application

Boisements alluviaux en mauvais état de conservation, ripisylve en bords de cours d'eau

La recréation ou le renforcement de la forêt alluviale, notamment par plantation, ne devra pas être réalisée sur les secteurs à forte dynamique d'érosion.

Surface maximale d'application : 623 ha

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : gestionnaire du DPF, collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : ONE, CRPF

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces

Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Surface de boisement alluvial restaurés et entretenus

Evolution de l'état de conservation et de la typicité des boisements alluviaux

Suivi des insectes saproxylophages d'intérêt communautaire attendus dans ces arbres

GEST-12	Gestion de la ripisylve et de la végétation des berges	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32311P
Contrat forestier Natura 2000 F22706

Description

A32311P – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

F22706 – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvements raisonnés des embâcles

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global.

Cahier des charges :

On pourra réaliser une structuration du peuplement par coupe sélective pied par pied.

Dans le cadre d'une reconstitution de peuplement, les essences à utiliser sont notamment les suivantes : Frêne élevé, Aulne glutineux, Orme Champêtre, Saule blanc, Peuplier noir... dans les proportions des ripisylves situées à proximité immédiate de la zone de reconstitution. La densité de plantation sera d'environ 1 à 1,5 plants /m² pour les cordons de ripisylves et de 300 plants/ha pour les boisements alluviaux (objectif d'un minimum de 150 plants/ha au bout de 5 ans).

Le paillage plastique, l'utilisation de matériel éclatant les branches et les traitements phytosanitaires seront proscrits.

On préservera les arbustes du sous-bois et les lianes (à l'exception de *Parthenocissus quinquefolia* ou Vigne vierge qui présente un caractère envahissant)

Remarques :

Avis et précautions données par la structure animatrice en cas de présence d'espèces végétales invasives sur la parcelle. Les plantations de Robinier, d'Ailante et d'Erable negundo sont interdites.

Calendrier de réalisation :

Cette action sera réalisée en une seule fois par secteur contractualisé.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Période d'autorisation des travaux Interdiction de paillage plastique Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les	Néant

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
<u>Ouverture à proximité de cours d'eau :</u> Coupe de bois Désouchage Dévitalisation par annellation Débroussaillage, fauche, gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol <u>Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :</u> Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. <u>Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau :</u> Plantation, bouturage Dégagements Protections individuelles Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique	5000 €/ha
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Contrat Natura 2000 A32311R

Contrat forestier Natura 2000 F22706

Description

A32311R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

F22706 – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvements raisonnés des embâcles

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Sans objet

Cahier des charges :

On réalisera une structuration du peuplement par coupe sélective pied par pied. On coupera préférentiellement les peupliers issus de cultivars.

L'utilisation des traitements phytosanitaires sera proscrit.

On préservera les arbustes du sous-bois et les lianes (à l'exception de *Parthenocissus quinquefolia* ou Vigne vierge qui présente un caractère envahissant).

Remarques :

L'utilisation de matériel éclatant les branches est déconseillée.

Avis et précautions données par la structure animatrice en cas de présence d'espèces végétales invasives sur la parcelle.

Calendrier de réalisation :

Cette action pourra être réalisée en 1 seule fois au cours de la période de 5 ans du contrat ou de manière progressive sur les 5 ans. Aucune intervention sur les boisements n'auront lieu en période de reproduction de la faune (mars à août).

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Période d'autorisation des travaux Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Taille des arbres constituant la ripisylve, Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits	2 500 €/ha
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Contrat forestier Natura 2000 F22705

Description

F22705 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité : Aucune

Cahier des charges :

Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site. Elle concerne les activités d'éclaircie ou de nettoisements au profit de certaines espèces ou d'habitats.

On associe à cette action la taille en têtard ou l'émondage de certains arbres dans les zones concernées par certaines espèces comme *Cerambyx cerdo* (en plaine pour les saules, les frênes, les peupliers ou encore les chênes).

Calendrier de réalisation :

Durant toute la durée de mise en œuvre du document d'objectifs.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Coupe d'arbres ; Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat) Dévitalisation par annellation ; Débroussaillage, fauche, broyage ; Nettoyage éventuel du sol ; Elimination de la végétation envahissante ; Emondage, taille en têtard, mais aussi tailles de formation	5000 €/ha + 15€/arbre pour le travail d'émondage, de taille en têtard ou de formation plafonné à 100 arbres traités + 2000 €/ha/passage pour l'entretien supplémentaire
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Contrat forestier Natura 2000 F22712

Description

F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

Durée du contrat : 30 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles.

En contexte de futaie régulière, le maintien d'arbres adultes après la coupe définitive conduit à leur faire surplomber un jeune peuplement issu de régénération au sein duquel leur extraction ultérieure sera rendue délicate. C'est pourquoi le renouvellement du contrat doit être possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité. En contexte irrégulier, le renouvellement du contrat est également possible dans les mêmes conditions.

Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions forestières.

Cahier des charges :

L'action concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des habitats et des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive. En ce qui concerne les habitats forestiers du réseau français Natura 2000, à côté de la réalisation de travaux et autres interventions relativement classiques, des besoins forts ont été identifiés en matière d'augmentation du nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire dépérissants, ainsi que d'arbres à cavités, de faible valeur économique mais présentant un intérêt pour certaines espèces.

La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritvores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).

Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume contractualisé avec cette action d'au moins 5 m³ de bois mort à l'hectare. Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout des groupes

d'arbres dits îlots de sénescence.

Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieur ou égal au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans les orientations régionales forestières. En outre, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, ainsi que, dans la mesure du possible, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités.

À défaut de spécifications dans les orientations régionales forestières, ces arbres doivent au minimum avoir un diamètre supérieur à 40 cm à 1,30 m et présenter une ou plusieurs cavités.

L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement. Il est possible de démembrer les arbres en cas de chute mais les bois démembrés devront être laissés sur place. Un marquage des sujets concernés sera effectué (triangle pointe vers le bas à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol).

Le bénéficiaire s'engage à fournir un plan, un descriptif des parcelles (essences et catégories de diamètre, évaluation du cubage).

Pour des raisons sécuritaires, les arbres visés doivent être situés à plus de 30 mètres de tout chemin et seront choisis parmi l'ensemble des essences forestières.

Remarques :

Les modalités pratiques de l'action sont le fruit d'un groupe de travail mis en place par la Direction de la nature et des paysages et associant les représentants des propriétaires publics et privés, de représentants des services déconcentrés de l'État et du monde associatif, de l'Institut pour le Développement Forestier et de l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

L'action sur le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » ne pourra se faire qu'en fonction de critères de sécurité qui devront être définis avec la structure animatrice et la DDT (cartographie des secteurs potentiellement éligibles).

Calendrier de réalisation :

Sans objet

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe.	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.	145 €/arbre plafonné à 2000 €/ha

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Contrat forestier Natura 2000 F22713

Description

F22713 – Opération innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Une opération ne peut être éligible que si elle ne relève pas d'un des thèmes encadrés par les autres actions listées dans la présente circulaire.

Cahier des charges :

L'action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site, **prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique désignée par le préfet de région**. Sur le site Natura 2000, il pourrait notamment s'agir de création de pépinières de peupliers noirs pouvant générer des plants pour les reconstitution de ripisylves.

Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes, ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant

d'aucune des actions listées dans la présente circulaire.

Compte tenu du caractère innovant des opérations :

- un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par la structure animatrice qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (CEMAGREF, INRA, ONF, IDF, ONCFS...) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le préfet de région ;
- le protocole de suivi doit être prévu;
- les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN ;
- un **rapport d'expertise** doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra :
 - La définition des objectifs à atteindre,
 - Le protocole de mise en place et de suivi,
 - Le coût des opérations mises en place
 - Un exposé des résultats obtenus.

Mesure Agri-Environnementale

Type de contrat :

CI4 : Diagnostic d'exploitation

LINEA-03 : Entretien des ripisylves

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

COUVERT : Saulaie-peupleraie, et aulnaie-frênaie (correspondant à la typologie Corine-Biotopes 44.3 « forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens ») de bordure de cours d'eau de 3 à 5 mètres de large

Préconisations pour l'élaboration de la MAET :

- CI4 : Diagnostic d'exploitation

Cette condition d'accès vise à accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes sur leur exploitation parmi celles proposées sur le territoire et à localiser ces mesures de manière pertinente sur l'exploitation, de manière à assurer la cohérence du l'engagement de l'exploitant avec ceux des autres exploitants du territoire et avec le diagnostic de territoire réalisé en amont.

Par exemple, cette mesure pourra permettre de localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sur lesquels portent les mesures proposées sur le site Natura 2000 et d'identifier ainsi les parcelles pouvant être engagées dans ces différentes mesures ou de préciser à l'exploitant le type de plan de gestion adapté à chaque élément paysager qu'il souhaite engager pour les MAE composées des engagements unitaires LINEA.

Si les travaux sont réalisés par l'agriculteur lui-même, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation, date et outils)

- LINEA-03 : Entretien des ripisylves

Mise en œuvre du plan de gestion :

Cette mesure doit être mise en œuvre conformément au plan de gestion de ripisylve des gestionnaires de cours d'eau (syndicats de rivière Lignon, Loire-Torranché etc).

Respect de 2 tailles en 5 ans en année 2 et 4 de mise en œuvre de la mesure pour les strates arbustives exclusivement, du côté de la parcelle

Respect d'entretien léger, d'élagage doux pour la strate arborée du côté de la parcelle, avec maintien de sections de non intervention, et maintien des arbres morts s'ils ne menacent pas la sécurité des biens et des personnes (clôtures)

Respect des modalités suivantes pour l'entretien de la ripisylve du côté du cours d'eau :

- Pas d'entretien systématique de la ripisylve du côté du cours d'eau
- Dessouchage interdit des arbres morts, coupe non systématique sauf en cas de chute imminente
- Enlèvement non systématique des embâcles lorsqu'ils sont stabilisés en berge ou sur le fond du lit
- Enlèvement des embâcles non stabilisés en berge ou sur le fond du lit, menaçant un ouvrage en aval, créant localement un affouillement de berge
- Suppression des branches mortes autorisée en cas de menace sur la sécurité des biens et des personnes (chute imminente)
- Pas d'entretien du fond du lit du cours d'eau

Dans le cas d'une replantation pour assurer la continuité écologique de la ripisylve:

- Paillage plastique interdit
- Plantation de jeunes plants (au plus 4 ans)

- Essences à réimplanter à choisir parmi les essences déjà présentes dans la ripisylve et dans la liste ci-dessous

Liste indicative des essences arborées : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Saule marsault (*Salix caprea.*), Saule fragile (*Salix fragilis*), Saule blanc (*Salix alba*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*)...

Réalisation des interventions entre octobre et février pour la strate arbustive, et entre décembre et février pour la strate arborée
Toute intervention se fait avec exportation des produits d'entretien ou de coupe.

Calendrier de réalisation :

L'action prévoit 2 interventions durant les 5 ans du contrat.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financement Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
CI4 : Diagnostic d'exploitation	96 €/an/exploitation
LINEA-03 : Entretien des ripisylves	1,46 €/ml/an

* Montant qui pourra être ajusté au moment de l'élaboration du programme de MAET

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-13	Restauration de frayères	Priorité : **
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-e1 – Préserver les stations remarquables des espèces

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

1095 – Lamproie marine *Petromyzon marinus*

1102 – Grande Alose *Alosa alosa*

Objectifs opérationnels :

Restaurer 3 frayères par espèce d'intérêt communautaire visée

Description

Objet de l'action :

La Lamproie marine et la Grande Alose ne peuvent être présentes qu'à l'aval du barrage de Villerest ce qui réduit considérablement les possibilités de frayères à l'échelle du site Natura 2000.

En outre, les frayères peuvent être parfois dégradées ou absentes et méritent donc d'être restaurées et entretenues. Le colmatage du substrat est préjudiciable, les éléments fins réduisant la percolation et donc l'apport d'oxygène aux œufs ou aux jeunes alevins.

Cette action est toutefois un peu expérimentale pour ces deux espèces.

Actions complémentaires : sans objet

Zone d'application

Lit mineur dans le Roannais (secteur à poissons migrateurs)

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : gestionnaire du DPF, collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : ONEMA, FPPMA42

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre de frayères restaurées

Utilisation comme frayères par les espèces migratrices

Evolution des populations reproductrices sur le tronçon du fleuve dans le Roannais

GEST-13	Restauration de frayères	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32319P

Description

A32319P – Restauration de frayères

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Le site retenu pour cette action devra être potentiellement fréquenté par la Lamproie marine et/ou la Grande Alose (aval du barrage de Villerest).

Cette action ne peut être réalisée qu'en complément de l'action ETUD-5 – Suivi des poissons grands migrateurs

Cahier des charges :

Vu le caractère expérimental de l'action, le projet de restauration de frayère devra être présenté et validé par la structure animatrice, la DDT et l'ONEMA. La restauration de frayère pourra être réalisée par modification du substrat du lit (granulométrie); limitation du colmatage, etc...

Pour la Lamproie marine, la frayère devra avoir les caractéristiques suivantes : localisation au niveau d'un faciès de plat courant (>40 cm/s) et profond (> 50 cm), et substrat constitué de galets et de graviers.

Pour la Grande Alose, la frayère devra être caractérisée par une plage de substrat grossier (diamètre > 7cm) délimité en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide (vitesse supérieure à 1m/s), turbulent (remous). On pourra envisager l'installation d'un épi qui provoque une accélération locale du courant (BOISNEAU P., MENNESSON-BOISNEAU C., BAGLINIERE J. L. , 1990 - Description d'une frayère et comportement de reproduction de la grande Alose (Alosa alosa L.) dans le cours supérieur de la Loire. Bull. Fr. Pêche Piscic. (316) 15-23.)

Remarques :

On s'appuiera sur les conseils techniques de la FPPMA42 et l'ONEMA pour la réalisation de cette action.

Les secteurs d'application de cette action pourraient également faire l'objet d'un arrêté « frayère » pour garantir leur pérennité.

Calendrier de réalisation :

Réalisation des travaux en dehors de la période de frai des poissons (avril à août).

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Restauration de zones de frayères Curage locaux Achat et régalage de matériaux	Coût selon importance du projet de restauration
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.



Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-14	Aménagements pour la franchissabilité des ouvrages	Priorité : **
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-e1 – Préserver les stations remarquables des espèces

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

1095 – Lamproie marine *Petromyzon marinus*

1102 – Grande Alose *Alosa alosa*

Description

Objet de l'action :

La Lamproie marine et la Grande Alose ne peuvent être présentes qu'à l'aval du barrage de Villerest ce qui réduit considérablement les possibilités de conservation à l'échelle du site Natura 2000. Les ouvrages sont en effet un obstacle majeur à la préservation des espèces de poissons grands migrateurs sur le site Natura 2000. L'action vise à réaliser des aménagements des ouvrages afin de restaurer la continuité piscicole. Cette action peut également avoir un rôle pour le transport des sédiments par le fleuve.

Actions complémentaires : ETUD-2 – Etude de la franchissabilité des grands ouvrages

ANIM-3 – Conceration autour de la franchissabilité des ouvrages pour la continuité piscicole

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

3 ouvrages concernés sur le site: barrage de la navigation à Roanne, barrage de Villerest, barrage de Feurs

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : gestionnaire du DPF, collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : ONEMA, FPPMA42

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Présence des poissons grands migrateurs sur le site Natura 2000

GEST-14	Aménagements pour la franchissabilité des ouvrages	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

La problématique de conservation des poissons grands migrateurs est confrontée à une mise en œuvre complexe impliquant des enjeux socio-économiques importants.

Le Code de l'Environnement (art L432-6) prévoit que « Dans les cours d'eau ou parties de cours d'eau et canaux dont la liste est fixée par décret, tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs. L'exploitant de l'ouvrage est tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces dispositifs. Les ouvrages existants doivent être mis en conformité, sans indemnité, avec les dispositions du présent article dans un délai de cinq ans à compter de la publication d'une liste d'espèces migratrices par bassin ou sous-bassin fixée par le ministre chargé de la pêche en eau douce et, le cas échéant, par le ministre chargé de la mer. »

Actuellement, La Loire fait partie des cours d'eau repris par le décret mais uniquement jusqu'au barrage de Villerest ce qui semble en contradiction avec l'objectif de conservation sur le site Natura 2000 des espèces comme la Lamproie marine et la Grande Alose, voire même le Saumon atlantique (autrefois présents sur l'ensemble du site Natura 2000).

La circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGEAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007 prévoit le contrat A32319P dans le cas où l'article L432-6 ne s'appliquerait pas. Il semble toutefois peu envisageable dans le cas des grands ouvrages présents sur le site Natura 2000.

Cette action ne pourra de toute façon être réalisée qu'après la réalisation des actions complémentaires que sont ETUD-2 – Etude de la franchissabilité des ouvrages et ANIM-3 – Concertation autour de la franchissabilité des ouvrages pour la continuité piscicole.

Contrat Natura 2000 A32319P

Description

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Opération non éligible pour les ouvrages soumis à l'application de l'article L 432-6 du code de l'environnement

Il est rappelé qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

Cahier des charges :

Le cahier des charges pourra suivre les préconisations de l'action ETUD-2 – Etude de franchissabilité des grands ouvrages.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Effacement des ouvrages Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancrures dans le mur du seuil/barrage Installation de passes à poissons Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	A définir par ETUD-2 selon l'ouvrage concerné

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Cette action devrait s'inscrire dans la démarche du SAGE en cours d'élaboration.

GEST-15	Entretien des fossés et canaux	Priorité : ***
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-e1 – Préserver les stations remarquables des espèces

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

1060 – Cuivré des marais *Lycæna dispar*

1044 – Agrion de Mercure *Cœnagrion mercuriale*

Objectifs opérationnels :

Conserver l'ensemble du linéaire de fossés présents sur le site dans un état favorable à la flore et la faune

Description

Objet de l'action :

Les fossés constituent des habitats pour certaines espèces (Cuivré des marais, Agrion de Mercure), hébergent des habitats d'intérêt communautaire (3150) ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique des zones humides. L'action vise à l'entretien des canaux et fossés de manière à conserver un milieu naturel favorable.

Actions complémentaires : Aucune

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : ONEMA, associations de protection de la nature (FRAPNA, SSNLF, etc...), experts

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Linéaire de fossés entretenus

Evolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire visés par l'action (suivis)

GEST-15	Entretien des fossés et canaux	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32312P et R

Description

A32312P et R – Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Sans objet

Cahier des charges :

Cette action sera réalisée à l'automne, voire durant l'hiver.

L'entretien des fossés existants sera réalisé selon le principe « vieux fonds, vieux bords » afin de maintenir ou restaurer l'écoulement. Les curages se feront par tronçons en alternance (d'une berge à l'autre pour les fossés les plus larges) et de l'amont vers l'aval en plusieurs années afin de permettre la recolonisation du milieu après perturbation. En cas de faucardage, on exportera les résidus de végétation.

Remarques :

Dans le cas d'une intervention sur des fossés accueillant un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire, on privilégiera les interventions manuelles (suppression des ligneux, débroussaillage, dégagement des écoulements, etc...).

Calendrier de réalisation :

Cette action devra être étalée sur plusieurs années pour l'entretien d'un même fossé.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Période d'autorisation des travaux Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60 % Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Curage manuel ou mécanique Evacuation ou régalaie des matériaux	30 €/ml
Etudes et frais d'expert	Max. 12 % du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Mesure Agri-Environnementale

Type de contrat :

CI4 : Diagnostic d'exploitation

LINEA-06 : Entretien des fossés et rigoles de drainages et d'irrigation, des fossés et canaux en marais et des béalières

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Sans objet

Préconisations pour l'élaboration de la MAET :

- CI4 : Diagnostic d'exploitation

Cette condition d'accès vise à accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes sur leur exploitation parmi celles proposées sur le territoire et à localiser ces mesures de manière pertinente sur l'exploitation, de manière à assurer la cohérence du l'engagement de l'exploitant avec ceux des autres exploitants du territoire et avec le diagnostic de territoire réalisé en amont.

Par exemple, cette mesure pourra permettre de localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sur lesquels portent les mesures proposées sur le site Natura 2000 et d'identifier ainsi les parcelles pouvant être engagées dans ces différentes mesures ou de préciser à l'exploitant le type de plan de gestion adapté à chaque élément paysager qu'il souhaite engager pour les MAE composées des engagements unitaires LINEA.

Si les travaux sont réalisés par l'agriculteur lui-même, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation, date et outils).

- LINEA-06 : Entretien des fossés et rigoles de drainages et d'irrigation, des fossés et canaux en marais et des béalières

Cette action sera réalisée à l'automne, voire durant l'hiver.

L'entretien des fossés existants sera réalisé selon le principe « vieux fonds, vieux bords » afin de maintenir ou restaurer l'écoulement. Les curages se feront par tronçons en alternance (d'une berge à l'autre pour les fossés les plus larges) et de l'amont vers l'aval en plusieurs années afin de permettre la recolonisation du milieu après perturbation. En cas de faucardage, on exportera les résidus de végétation.

Les traitements phytosanitaires sont interdits.

Un cahier d'enregistrement des interventions devra être mis en place (période d'intervention, linéaire, etc...)

Remarques :

Dans le cas d'une intervention sur des fossés accueillant un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire, on privilégiera les interventions manuelles (suppression des ligneux, débroussaillage, dégagement des écoulements, etc...).

Calendrier de réalisation :

Cette action devra être étalée sur plusieurs années pour l'entretien d'un même fossé.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financement Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
CI4 : Diagnostic d'exploitation LINEA-06 : Entretien des fossés et rigoles de drainages et d'irrigation, des fossés et canaux en marais et des béalières	96 €/an/exploitation 2,84 €/ml/an

* Montant qui pourra être ajusté au moment de l'élaboration du programme de MAET

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-16	Restauration et entretien de haies, alignements d'arbres et bosquets	Priorité : *
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-e2 – Maintenir ou restaurer la continuité écologique

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

- 1083 – Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
- 1088 – Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*
- 1074 – Laineuse du Prunellier *Eriogaster catax*
- 1078 – Ecaille chinée *Euplagia quadripunctaria*

Objectifs opérationnels :

- Planter 5 km de haies en 5 ans sur l'ensemble du site Natura 2000
- Entretien 100 % du linéaire de haies présentes sur le site Natura 2000 (dont les haies plantées)

Description

Objet de l'action :

Certaines espèces, notamment les Coléoptères saproxylophages comme le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne, semblent coloniser le site Natura 2000 de manière marginale à partir de populations plus importantes présentes dans l'environnement proche. Le site Natura 2000 constitue donc un milieu relais, voire un corridor écologique pour ces espèces.

Afin de créer des liens écologiques entre le site Natura 2000 et son environnement proche, cette action vise à former, recréer localement et entretenir un réseau de haies favorables au développement de ces espèces et à leur déplacement.

Actions complémentaires : Aucune

Zone d'application

Ensemble du site, plus particulièrement la plaine du Roannais et les sites ENS

Partenaires privilégiés

Acteurs concernés : collectivités, associations, particuliers, agriculteurs

Partenaires privilégiés : CG42, FDCL

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Linéaire de haies entretenues

Présence et proportion (nombre) de vieux arbres au sein des haies

Evolution des espèces d'insectes d'intérêt communautaire (présence, effectifs)

GEST-16	Restauration et entretien de haies, alignements d'arbres et bosquets	Priorité : *
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32306P

Description

A32306P – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action GEST-6 (A32306R).

Cahier des charges :

Les plantations utiliseront des espèces présentes sur le site Natura 2000 ou dans son environnement proche (liste non exhaustive) :

Arbustes

Troène (*Ligustrum vulgare*)
Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Sauls marsault (*Salix caprea*) (milieu humide)
Sureau noir (*Sambucus nigra*)
Fusain (*Euonymus europaeus*)
Eglantier (*Rosa canina*)
Prunellier (*Prunus spinosa*)

Arbres

Erable champêtre (*Acer campestre*)
Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
Frêne (*Fraxinus excelsior*)
Peuplier noir (*Populus nigra*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Noisetier (*Corylus avellana*)
Merisier (*Prunus avium*)

L'ensemble des plantations réalisées devra aboutir à environ 50 % de linéaire en haie haute.

Remarques :

Cette action pourra être complétée en dehors du site Natura 2000 par des plantations de haies en continuité dans le cadre d'autres politiques telles que la politique du Conseil général de la Loire. Une coordination de l'action sera à rechercher avec la mise en œuvre du Docob « Plaine du Forez ».

Calendrier de réalisation :

Cette action devra être réalisée à l'automne, en début ou en fin d'hiver, en dehors de la période de reproduction de la faune.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Intervention hors période de reproduction de la faune Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable Utilisation de matériel faisant des coupes nettes Pas de fertilisation Utilisation d'essences indigènes Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de	Néant

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
lutte contre certains nuisibles Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Taille de la haie Elagage, recépage, éêtage des arbres sains, débroussaillage Exportation des rémanents et des déchets de coupe	10 €/ml
Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés)	50 €/ml
Taille de forme des arbres têtards	300 €/ml
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Contrat Natura 2000 A32306R

Description

A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Sans objet

Cahier des charges :

L'entretien des haies pourra être réalisé manuellement ou avec des moyens mécaniques permettant des coupes nettes. Aucun traitement phytosanitaire ne sera appliqué.

On conservera les arbres têtards et on favorisera leur renouvellement par une taille adaptée de quelques arbres au sein d'un même alignement.

Les vieux arbres dépérissant ou morts seront conservés sur pied sauf en cas de problème de sécurité pour le public (dans ce cas, prendre avis auprès de la structure animatrice avant abattage). En cas d'abattage complet d'un arbre, on laissera la souche en place.

Remarques :

Calendrier de réalisation :

Cette action sera réalisée tous les ans pour les haies majoritairement buissonnantes et tous les 3 ans pour les haies arborescentes. Les travaux d'entretien seront réalisés hors période de reproduction de la faune (mars à août).

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Intervention hors période de reproduction de la faune Utilisation de matériel faisant des coupes nettes Pas de fertilisation	Néant

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Taille de la haie ou des autres éléments Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage Exportation des rémanents et des déchets de coupe	10 €/ml
Entretien des arbres têtards	30 €/ml
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Mesure Agri-Environnementale

Type de contrat :

CI4 : Diagnostic d'exploitation

LINEA-01 : Entretien des haies

LINEA-02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

COUVERT : Haies composées d'espèces locales et pluristratifiées (strate herbacée, arbustive, arborescente) présentant donc un fort potentiel écologique.

Préconisations pour l'élaboration de la MAET :

- CI4 : Diagnostic d'exploitation

Cette condition d'accès vise à accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes sur leur exploitation parmi celles proposées sur le territoire et à localiser ces mesures de manière pertinente sur l'exploitation, de manière à assurer la cohérence du l'engagement de l'exploitant avec ceux des autres exploitants du territoire et avec le diagnostic de territoire réalisé en amont.

Par exemple, cette mesure pourra permettre de localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sur lesquels portent les mesures proposées sur le site Natura 2000 et d'identifier ainsi les parcelles pouvant être engagées dans ces différentes mesures ou de préciser à l'exploitant le type de plan de gestion adapté à chaque élément paysager qu'il souhaite engager pour les MAE composées des engagements unitaires LINEA.

Si les travaux sont réalisés par l'agriculteur lui-même, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation, date et outils).

- LINEA-01 : Entretien des haies

- LINEA-02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements

Respect de 2 tailles en 5 ans en année 2 et 4 de mise en œuvre de la mesure

Réalisation des interventions entre les mois de septembre et de février (hors période de reproduction de la faune)

Respect d'entretien sur les 2 côtés

Dans le cas d'une réimplantation pour assurer la continuité de la haie :

- Paillage plastique interdit

- Essences à réimplanter à choisir parmi les essences déjà présentes dans la liste ci-dessous (jeunes plants de moins de 4 ans)

Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles

Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (matériel autorisé : lamier à scie, tronçonneuse)

Remarques :

Abattage des arbres morts ou en mauvais état sanitaire uniquement en cas de danger pour des biens ou des personnes ; interdiction de brûlage des résidus de taille à proximité de la haie.

Calendrier de réalisation :

2 interventions durant le contrat de 5 ans

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financement Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
CI4 : Diagnostic d'exploitation	96 €/an/exploitation
LINEA-01 : Entretien des haies	0,86 €/ml/an
LINEA-02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements	17 €/arbres/an

* Montant qui pourra être ajusté au moment de l'élaboration du programme de MAET

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-17	Mise en défens de stations remarquables	Priorité :
	Gestion des milieux naturels	**

Objectifs

Objectifs de développement durable :

Ob-m3 – Préserver les stations remarquables des habitats

Prioritaire

OB-e1 – Préserver les stations remarquables des espèces

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniforæ* et/ou des *Isæto-Nanojuncetea*

3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

6120* – Pelouses calcaires des sables xériques

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

1428 – Marsilée à quatre feuilles *Marsilea quadrifolia*

1044 – Agrion de Mercure *Cœnagrion mercuriale*

1060 – Cuivré des marais *Thersamoelycæna dispar*

1193 - Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

Objectifs opérationnels :

Protéger au moins 1 station remarquable de chaque habitat ou de chaque espèce particulièrement vulnérable (moins de 10 stations sur le site Natura 2000).

Protéger les habitats d'intérêt communautaire les plus remarquables de dégradation, notamment par le bétail

Description

Objet de l'action :

L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression de pâturage (randonneurs, chevaux, chèvres, grand gibier ...) dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abrutissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures, etc...). Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement.

Actions complémentaires : sans objet

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000, stations repérées par le Docob

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : collectivités, associations, particuliers, agriculteurs

Partenaires privilégiés : structure animatrice, experts

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre de stations protégées par mise en défens (nombre et surface)

GEST-17	Mise en défens de stations remarquables	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32324P
Contrat forestier Natura 2000 F22710

Description

A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

F22710 – Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Il faut souligner qu'il peut s'agir d'une action coûteuse : c'est donc une action à ne mobiliser que dans des situations réellement préoccupantes (avis de la structure animatrice).

Cahier des charges :

Cette action consiste à réaliser un aménagement destiné à limiter l'accès du public et/ou des animaux aux stations remarquables à protéger. Cet aménagement pourra être une clôture (elle pourra alors être fixe et permanente ou temporaire), un fossé, un talus, une haie dense, etc...

Remarques :

Il faudra bien prendre en compte le risque de destruction de la clôture par les crues.

Calendrier de réalisation :

Cette action sera réalisée en dehors de la période de végétation et de reproduction de la faune. Elle sera éventuellement reconduite d'une année sur l'autre si besoin.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Période d'autorisation des travaux Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Fourniture de poteaux, grillage, clôture Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones Entretien des équipements (renouvellement en cas de destruction par les crues) Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention) Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	10 000 €/ha mis en défens

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Mesure Agri-Environnementale

Type de contrat :

CI4 : Diagnostic d'exploitation

SOCLE H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe (PHAE2)

HERBE-01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

MILIEU-01 : Mise en défens temporaire des milieux remarquables

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

COUVERT : Prairies permanentes ou temporaires de plus de 3 ans à la date d'engagement sur tout le site Natura 2000. Le diagnostic permettra de justifier l'éligibilité des parcelles à cette mesure au regard de l'enjeu : la priorité sera accordée aux prairies permanentes et aux pelouses sèches.

Préconisations pour l'élaboration de la MAET :

- CI4 : Diagnostic d'exploitation

Cette condition d'accès vise à accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes sur leur exploitation parmi celles proposées sur le territoire et à localiser ces mesures de manière pertinente sur l'exploitation, de manière à assurer la cohérence du l'engagement de l'exploitant avec ceux des autres exploitants du territoire et avec le diagnostic de territoire réalisé en amont.

Par exemple, cette mesure pourra permettre de localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sur lesquels portent les mesures proposées sur le site Natura 2000 et d'identifier ainsi les parcelles pouvant être engagées dans ces différentes mesures ou de préciser à l'exploitant le type de plan de gestion adapté à chaque élément paysager qu'il souhaite engager pour les MAE composées des engagements unitaires LINEA.

- HERBE-01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

Enregistrement des pratiques : enregistrement des interventions mécaniques et pratiques de fauche sur chacune des parcelles engagées

- MILIEU-01 : mise en défens temporaire des milieux remarquables

Mise en défens de la surface engagée du 1er mai au 30 juin avec un déprimage possible avant le 25 avril.

La structure animatrice établira la localisation annuelle des surfaces à mettre à défens au sein des parcelles engagées, si besoin avec l'appui technique d'experts.

Remarques :

Une action de sensibilisation et d'aide à la reconnaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les prairies est proposée aux exploitants agricoles dans le cadre des mesures Natura 2000 (cf. COMM-3 – Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site).

Calendrier de réalisation :

Tous les ans durant le contrat

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financement Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
CI4 : Diagnostic d'exploitation	96 €/an/exploitation
SOCLE H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe (PHAE2)	76 €/ha/an
HERBE-01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17 €/ha/an
MILIEU-01 : mise en défens temporaire des milieux remarquables	40,57 €/ha/an

* Montant qui pourra être ajusté au moment de l'élaboration du programme de MAET

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

GEST-18	Organisation des accès et gestion de la fréquentation	Priorité : **
	Gestion des milieux naturels	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

Ob-m3 – Préserver les stations remarquables des habitats

Prioritaire

OB-e4 – Prévenir les perturbations des espèces

Secondaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Objectifs opérationnels :

Intervenir sur tous les secteurs proche de villes et présentant des problèmes de surfréquentation (Gourd Randan, etc...)

Description

Objet de l'action :

L'action concerne la prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences).

Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation (randonnées pédestres, équestres, etc.) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, cycliste, motorisé, équestre, etc.

Cette action ne peut avoir lieu que pour des chemins ou dessertes existants, tout nouveau projet sera vu avec la structure animatrice et le comité de suivi technique.

Actions complémentaires : COMM-1 – Information du grand public in situ

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000, plus particulièrement aux abords des villes et sur les anciennes gravières

15 secteurs d'intervention préférentiel d'une surface totale de 810 ha

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : structure animatrice

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Constataion de terrain de la réduction des impacts liés à la fréquentation

GEST-18	Organisation des accès et gestion de la fréquentation	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32325P

Description

A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes, et autres infrastructures linéaires

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

L'action n'est pas éligible pour les nouveaux projets d'infrastructures et les opérations rendues obligatoires réglementairement

Cahier des charges :

La réalisation de cette action est soumise à l'établissement d'un projet de réduction ou d'organisation de la fréquentation avec un but affiché de limiter les impacts sur le milieu naturel, et plus particulièrement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Ce projet devra être soumis et validé par la structure animatrice et la DDT.

Remarques :

Rappel : "la pêche, les activités aquacoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlement en vigueur, ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets" (article L414-1 du Code de l'Environnement, modifié par la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art.40 JORF 31 décembre 2006).

Calendrier de réalisation :

Les travaux pourront être étalés sur la période de 5 ans du contrat.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Allongement de parcours normaux de voirie existante Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...) Changement de substrat Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables, ...) ou permanents Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant Mise en place de passerelles et aménagement de passage à gué sur des petits cours d'eau	10 000 €/secteur
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

6.3.2. Actions de connaissance et de suivi (ETUD)

ETUD-1	Etude hydrologique des annexes fluviales
ETUD-2	Etude de franchissabilité des grands ouvrages
ETUD-3	Suivi des poissons grands migrateurs
ETUD-4	Etude et suivi des espèces exotiques envahissantes
ETUD-5	Suivi des habitats d'intérêt communautaire
ETUD-6	Suivis scientifiques des actions du Docob
ETUD-7	Suivi des espèces d'intérêt communautaire
ETUD-8	Etudes complémentaires des insectes d'intérêt communautaire

ETUD-1	Etude hydrologique des annexes fluviales	Priorité :
	Connaissance et suivi	***

Objectifs

Objectifs de développement durable :

Ob-m4 – Connaître le fonctionnement des annexes fluviales

Prioritaire

Objectifs opérationnels :

Connaître le fonctionnement de toutes les annexes fluviales sur lesquelles il y a ou aura une intervention de reconnexion

Description

Objet de l'action :

Cette action consiste à étudier le fonctionnement hydrologique des annexes fluviales préalablement à toute intervention de reconnexion dans le cadre de l'action GEST-10 – Restauration et aménagement des annexes fluviales. Elle doit notamment définir la faisabilité de cette action et les bénéfices attendus pour le milieu naturel.

Actions complémentaires :

Zone d'application

Annexes fluviales naturelles et anciennes gravières abandonnées

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : collectivités, associations, particuliers

Partenaires privilégiés : EMSE

Modalités de contrôle

Validation du cahier des charges de l'étude

Rapports d'étude fourni

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre d'annexes fluviales ayant fait l'objet d'une étude

Résultats des études hydrologiques

ETUD-1	Etude hydrologiques des annexes fluviales	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

Cette action ne peut être contractualisée qu'avec l'action GEST-1 – Restauration et aménagement des annexes fluviales.

Cahier des charges :

L'étude hydrologique des annexes fluviales devra être menée sur la base d'un cahier des charges validé par la structure animatrice et la DDT. Elle devra faire appel à des compétences en hydrologie, hydrogéologie et hydraulique appliquées au contexte alluvial.

L'étude devra mettre en évidence le fonctionnement de l'annexe fluviale : occurrence d'inondation en fonction de l'importance des crues, apport de la nappe alluviale, impact hydrologique de la reconnexion, etc... Elle déterminera les éventuels aménagements nécessaires pour préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et le coût des travaux correspondants.

Remarques :

Pour la réalisation de cette action, on pourra prévoir la mise en place sur le site d'outils de mesure tels que des limnimètres et des piézomètres.

Calendrier de réalisation :

Action à programmer avant l'action GEST- 1– Restauration et aménagement de annexes fluviales

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Rédaction du cahier des charges de l'étude (validation par la structure animatrice et la DDT).	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Etudes Mise en place d'outils de mesures (limnimètres, piézomètres, etc...)	5 000 à 20 000 €/annexe selon complexité et surface de l'annexe étudiée

* ajustables sur devis et type d'annexes

Autres outils potentiels de mise en œuvre

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Cette action peut s'inscrire dans la démarche du SAGE en cours d'élaboration.

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

ETUD-2	Etude de franchissabilité des grands ouvrages	Priorité : ***
	Connaissance et suivi	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-e2 – Maintenir ou restaurer la continuité écologique

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

1095 – Lamproie marine *Petromyzon marinus*

1102 – Grande Alose *Alosa alosa*

Objectifs opérationnels :

Evaluer les possibilités d'aménagement de franchissement des grands ouvrages

Description

Objet de l'action :

Les populations de poissons grands migrateurs sont réduites sur le site Natura 2000 du fait des barrages qui coupent l'axe de migration. Les barrages bloquent également l'écoulement de la charge sédimentaire du fleuve. Cette action a pour but d'évaluer la faisabilité technique d'aménagements de franchissement des grands ouvrages, plus particulièrement du barrage de Villerest en incluant la problématique de la retenue d'eau.

Actions complémentaires :

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, FPPMA42, gestionnaires d'ouvrages

Partenaires privilégiés : ONEMA, LOGRAMI

Modalités de contrôle

Rapport de synthèse

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Résultats des études réalisées

ETUD-2	Etude de franchissabilité des grands ouvrages	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

L'étude portera sur tous les grands ouvrages présents sur le site, notamment le barrage de Villerest et sa retenue d'eau. On s'intéressera plus particulièrement aux poissons grands migrateurs que sont la Lamproie marine et la Grande Alose qui sont présente en aval mais également aux potentialités par rapport à la remontée du Saumon atlantique. Elle intégrera également la problématique du transport solide.

L'étude abordera une évaluation technique et financière de la faisabilité d'aménagements.

Remarques :

Certaines études déjà réalisées devront être analysées.

Calendrier de réalisation :

1 fois au cours de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Etude et rédaction d'un rapport de synthèse	30 000 €/ouvrage

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

ETUD-3	Suivi des poissons grands migrateurs	Priorité : ***
	Connaissance et suivi	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t6 – Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

1095 – Lamproie marine *Petromyzon marinus*

1102 – Grande Alose *Alosa alosa*

Objectifs opérationnels :

Mieux connaître et suivre les populations de poissons grands migrateurs sur le site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

Les populations de poissons grands migrateurs sont assez mal connues sur le site Natura 2000 alors qu'elles constituent un intérêt patrimonial important. Cette action vise à mieux connaître ces populations et à suivre leur évolution en inventoriant notamment les zones de frayères et en suivant leur migration.

Actions complémentaires :

Zone d'application

Secteur roannais du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, FPPMA42

Partenaires privilégiés : ONEMA, LOGRAMI

Modalités de contrôle

Rapport de synthèse du suivi

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Réalisation du suivi annuel (linéaire de fleuve concerné, etc...)

Résultats des suivis réalisés

ETUD-3	Suivi des poissons grands migrateurs	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Pour cette action, il s'agira d'inventorier les zones de frayères des deux espèces migratrices, Lamproie marine et Grande Alose, en estimant les effectifs de populations reproductrices. On pourra également réaliser des comptages du franchissement du barrage de la Navigation de Roanne.

Remarques :

Cette action pourra s'inscrire dans des programmes de suivi des poissons migrateurs à l'échelle du bassin de la Loire. Elle pourra s'appuyer sur les travaux déjà réalisés par l'ONEMA et la FPPMA42.

Calendrier de réalisation :

Tous les ans durant la mise en œuvre du document d'objectifs

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Suivi des poissons migrateurs avec rédaction d'un rapport de synthèse	5 000 €/an

Autres outils potentiels de mise en œuvre

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Cette action peut s'inscrire dans la démarche du SAGE en cours d'élaboration.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans le cadre d'inventaires de la faune rare et menacée en Rhône-Alpes.

ETUD-4	Etude et suivi des espèces exotiques envahissantes	Priorité : ***
	Connaissance et suivi	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t4 – Lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels :

Réaliser une cartographie des plantes envahissantes de l'ensemble du site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

Cette action vise à connaître précisément l'extension des espèces exotiques envahissantes au sein du site Natura 2000, notamment par la cartographie précise et la caractérisation des stations de plantes et les secteurs de forte population pour les animaux. Elle permettra de définir des programmes de lutte adaptés avec une hiérarchisation des actions prévues, puis d'évaluer leur efficacité.

Actions complémentaires :

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrices, bénéficiaires de contrat Natura 2000

Partenaires privilégiés : experts, associations, collectivités locales, syndicats de rivières

Modalités de contrôle

Rapport de synthèse

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Résultats de l'étude

ETUD-4	Etudes et suivi des espèces exotiques envahissantes	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Tous les secteurs du site Natura 2000 devront faire l'objet d'une cartographie et d'une caractérisation précises des stations de plantes envahissantes en suivant le protocole CBN/Plan Loire Grandeur Nature.

On réalisera une synthèse des informations de terrain sur les zones de présence des espèces exotiques envahissantes (consultation de l'ensemble des acteurs de terrain après distribution de documents iconographiques présentant les espèces) et une cartographie avec des fiches de lecture pour chaque espèce visée.

Les espèces prioritairement visées par cette mesure sur le site sont :

Espèces animales

Ragondin (*Myocastor coypus*)

Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)

Espèces végétales

L'Erable negundo (*Acer negundo*)

Les jussies exotiques (*Ludwigia spp.*)

Les renouées exotiques (*Reynoutria spp.*)

L'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)

Le Robinier (*Robinia pseudacacia*)

La Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

Les solidages exotiques (*Solidago spp.*)

Remarques :

Participation de la structure animatrice aux réunions du groupe de travail sur les espèces envahissantes de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conservatoire Botanique National.

Cette action pourra s'appuyer sur celle déjà menées par les collectivités et les associations comme la FRAPNA, le CPIE et la FDCL.

Calendrier de réalisation :

Action à réalisée avant l'action GEST-14 et à l'issue de cette dernière (au bout de 5 ans)

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Cartographie des plantes envahissantes avec rapport de synthèse	10 000 €/secteur

Autres outils potentiels de mise en œuvre

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Cette action peut s'inscrire dans la démarche du SAGE en cours d'élaboration.

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

ETUD-5	Suivi des habitats d'intérêt communautaire	Priorité : ***
	Connaissance et suivi	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t6 – Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Objectifs opérationnels :

Suivre les habitats les plus remarquables (pelouses) et les habitats à forte dynamique évolutive (habitats humides)

Description

Objet de l'action :

Cette action a pour objet le suivi des habitats, plus particulièrement ceux présentant un enjeu de conservation très fort pour le site Natura 2000 (pelouses sèches) ou ceux avec une forte dynamique évolutive (habitats aquatiques et humides). Cette action pourra être ciblée par échantillonnage de stations ou de secteurs à suivre.

Actions complémentaires : sans objet

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : collectivités, associations

Partenaires privilégiés : CBNMC, CREN

Modalités de contrôle

Rapport de synthèse des suivis réalisés

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Réalisation des suivis : nombre de sites suivis, surfaces, etc...

Résultats des suivis habitats

ETUD-5	Suivi des habitats d'intérêt communautaire	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Suivi par secteurs du site Natura 2000

L'action sera réalisée en suivant le cahier des charges des Conservatoires Botaniques Nationaux pour la réalisation des documents d'objectifs (notamment pour la caractérisation des habitats) afin d'établir des évolutions d'habitats sur un échantillon de secteurs du site représentatif de problématiques et des enjeux repérés. Une comparaison pourra être faite avec la cartographie des habitats menées en 2007.

Suivi spécifique stations remarquables

Quelques stations remarquables notamment les stations de pelouses sèches très rares feront l'objet d'un suivi annuel pour évaluer leur état de conservation.

Remarques :

Le CBNMC pourra être sollicité pour mettre en place un protocole de suivi spécifique de certaines stations remarquables.

Calendrier de réalisation :

Suivi par secteurs du site Natura 2000 : tous les 5 ans

Suivi spécifique stations remarquables : tous les ans

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant*
Suivi des habitats avec rédaction d'un rapport de synthèse	3 000 €/station suivie 15 000 €/5ans

*ajustables sur devis en fonction de la surface de la station suivie.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet.

ETUD-6	Suivi scientifiques des actions du Docob	Priorité :
	Connaissance et suivi	***

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t6 – Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Prioritaire

OB-t10 – Evaluer la réalisation du Document d'Objectifs

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels :

Suivre toutes les actions engagées dans le cadre du document d'objectifs

Description

Objet de l'action :

Cette action vise à suivre un maximum d'actions de gestion des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire engagées dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs afin d'évaluer leur efficacité et éventuellement de permettre des ajustements des modalités de réalisation.

Actions complémentaires :

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, bénéficiaires de contrat Natura 2000

Partenaires privilégiés : experts, associations

Modalités de contrôle

Rapport de synthèse des suivis

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre de suivis engagés, nombre de sites et surface concernés, nombre d'actions de gestion suivies

Résultats des suivis des actions

ETUD-6	Suivi scientifique des actions du Docob	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Pour la structure animatrice, il s'agira d'établir des protocoles de suivis des actions de gestion engagées en les adaptant au contexte local et à l'habitat ou l'espèce d'intérêt communautaire concerné. Ces protocoles pourront être mis en œuvre sur tous les secteurs concernés par une action de gestion ou sur un échantillon de secteurs.

Remarques :

Les suivis des actions pourront mettre en œuvre de multiples techniques : cartographie des habitats, relevés d'espèces, etc...

Calendrier de réalisation :

Les suivis seront réalisés annuellement afin de permettre si besoin des réajustements rapides des modalités du cahier des charges.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant*
Suivis des actions avec rédaction d'un rapport de synthèse	5 000 €/an/action

* Ajustable sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ETUD-7	Suivi des espèces d'intérêt communautaire	Priorité : **
	Connaissance et suivi	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t6 – Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Toutes les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000

Objectifs opérationnels :

Suivre l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

Cette action vise à suivre l'évolution des différentes populations d'espèces d'intérêt communautaire. Pour les espèces déjà bien connues sur le site, il s'agira de poursuivre les suivis déjà en place (poissons, Castors). Pour les espèces moins bien connues (insectes), cette action s'inscrira dans la continuité de l'étude complémentaire (action ETUD-8).

Actions complémentaires : ETUD-3 – Suivi des poissons grands migrateurs

ETUD-8 – Etudes complémentaires des insectes d'intérêt communautaire

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : gestionnaire du DPF, collectivités, associations

Partenaires privilégiés : FRAPNA, FDCL, ONCFS, SSNLF, FPPMA42, ONEMA

Modalités de contrôle

Rapport de synthèse des suivis

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Résultats des suivis

ETUD-7	Suivi du espèces d'intérêt communautaire	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Les suivis réalisés sur les espèces d'intérêt communautaire devront utiliser des protocoles bien définis, voire reprendre des protocoles déjà existants.

Pour la Marsilée à quatre feuilles et autres espèces végétales d'intérêt communautaire :

Suivi des stations selon la méthode du Conservatoire Botanique National du Massif Central avec dénombrement et localisation des pieds ou de la surface de la station, caractérisation phytosociologique de la station.

Pour les Poissons :

Suivi des points de pêches électriques déjà mis en œuvre sur le site Natura 2000 et éventuellement compléments sur les secteurs peu prospectés. Intégration des résultats de l'étude spécifique aux poissons grands migrants (ETUD-3).

Pour le Castor

Le suivi consistera à rechercher tous les indices de présence (bois coupé, écorçage, garde-manger, gîte, dépôt de castoreum) et plus particulièrement les huttes pour définir le nombre de famille se reproduisant sur le site. On pourra également faire un suivi par une observation des individus sur des secteurs échantillons mais cette méthode plus coûteuse en temps ne sera pas appliquée sur l'ensemble du site. Cette action pourra s'appuyer sur les suivis déjà réalisés par la FRAPNA et la FDCL.

Pour les insectes :

Poursuite des protocoles mis en place dans le cadre de l'action ETUD-8 si besoin sur des secteurs échantillons les plus intéressants ou représentatifs du site.

Remarques :

Calendrier de réalisation :

Suivi à réaliser une fois tous les 5 ans.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant*
Suivi d'une espèce ou d'un groupe d'espèces	10 000 €

* Ajustable sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans d'inventaire et de suivi de la faune rare et menacée en Rhône-Alpes.

ETUD-8	Etudes complémentaires des insectes d'intérêt communautaire	Priorité : *
	Connaissance et suivi	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t5 – Améliorer la connaissance

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

- 1083 – Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
- 1088 – Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*
- 1060 – Cuivré des marais *Thersamolycaena dispar*
- 1074 – Laineuse du Prunellier *Eriogaster catax*
- 1078 – Ecaille chinée *Euplagia quadripunctaria*
- 1044 – Agrion de Mercure *Cœnagrion mercuriale*

Objectifs opérationnels :

Réaliser une étude sur tous les secteurs du site Natura 2000 n'ayant pas encore fait l'objet d'inventaire

Description

Objet de l'action :

Les populations d'insectes d'intérêt communautaire sont peu connues sur le site Natura 2000 et d'autres espèces sont susceptibles d'être présentes (Gomphe serpent, etc...). Cette action a pour objectifs de préciser le statut des populations présentes et de rechercher d'autres espèces potentielles.

Actions complémentaires : ETUD-7 – Suivi des espèces d'intérêt communautaire

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : collectivités, associations

Partenaires privilégiés : experts

Modalités de contrôle

Rapport de synthèse des inventaires réalisés

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Réalisations d'inventaires/nombre de sites, surface couverte

Résultats des inventaires (niveau d'amélioration des connaissances, nouvelles espèces d'intérêt communautaire découvertes)

ETUD-8	Etudes complémentaires des insectes d'intérêt communautaire	Priorité : *
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Inventaires des odonates d'intérêt communautaire

Les prospections de terrain consisteront en :

- Une description du milieu (localisation, conformation, longueur relative, nature des rives ou des berges, appréciations sur le courant, granulométrie...) associée à un reportage photographique ;
- Un inventaire de l'ensemble des espèces présentes au stade imaginal (captures au filet suivies de relâche après détermination, observation aux jumelles) ;
- Une récolte des exuvies ;
- Un relevé de tout comportement territorial de la part d'adultes de gomphidés ou de cordulidés ;
- Une observation des émergences en cours ;
- Une prise en notes de toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces.

Inventaires des coléoptères saproxylophages d'intérêt communautaire

Les prospections de terrain consisteront en :

- Une description du milieu (localisation, proportion de bois mort, type de bois mort, essences...) associée à un reportage photographique ;
- Un inventaire des espèces d'intérêt communautaire visibles au stade imaginal ;
- Une détermination des larves ;
- Une prise en notes de toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces dans le contexte ligérien.

Inventaire des lépidoptères d'intérêt communautaire

Les prospections de terrain consisteront en (prospections à différentes saisons) :

- Une description du milieu (localisation, conformation, proximité des éléments boisés, de secteurs riches en fleurs, présence des plantes-hôtes) associée à un reportage photographique ;
- Un inventaire de l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire (captures au filet suivies d'un relâcher après détermination, observations aux jumelles) ;
- Une recherche des chenilles sur les plantes-hôtes ;
- Un relevé de tout comportement territorial de la part d'adultes ;
- Une prise en notes de toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces.

Remarques :

Un piégeage vulnérant n'apparaît pas souhaitable sur le site où le niveau et la santé des populations de coléoptères saproxylophages sont mal connus.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser une seule fois par secteur durant la mise en œuvre du document d'objectifs

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Inventaire entomologique avec rédaction d'un rapport de synthèse	10 000 €/inventaire

* Ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans le cadre d'inventaire de la faune rare et menacée ou la faune mal connue en Rhône-Alpes.

6.3.3. Actions de communication et de sensibilisation (COMM)

COMM-1	Information du grand public in situ
COMM-2	Formation à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes
COMM-3	Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site
COMM-4	Sensibilisation grand public et scolaire par l'animation nature
COMM-5	Information auprès des élus locaux sur la problématique des déchets et l'accès des véhicules motorisés

COMM-1	Information du grand public in situ	Priorité : *
	Communication et sensibilisation	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m3 – Préserver les stations remarquables des habitats	Prioritaire
OB-e1 – Préserver des stations remarquables des espèces	Prioritaire
OB-e4 – Prévenir les perturbations des espèces	Secondaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Objectifs opérationnels :

Installer un panneau d'information au niveau de tous les secteurs de forte fréquentation

Description

Objet de l'action :

Le grand public n'est pas toujours bien informé et conscient des dégradations et du dérangement qu'il peut occasionner sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du fleuve. Il s'agit donc de l'informer sur la valeur patrimoniale du site qu'il fréquente et de le sensibiliser sur sa fragilité par une information « in situ » afin de l'inciter à limiter l'impact de ses activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.

Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).

Actions complémentaires : sans objet

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000, plus spécifiquement sur les secteurs de forte fréquentation (proximité des villes)

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : gestionnaire du DPF, collectivités, associations

Partenaires privilégiés : CG42

Modalités de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre de panneaux installés sur le site, nombre de secteurs concernés, etc...

COMM-1	Information du grand public in situ	Priorité : *
	Outils de mise en œuvre	

Contrat Natura 2000 A32326P

Contrat forestier Natura 2000 F22714

Description

A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

F22714 – Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Durée du contrat : 5 ans

Conditions particulières d'éligibilité :

L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'autres actions du Docob dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut donc être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion du document d'objectifs.

L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux éligibles sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.

Cahier des charges :

Les panneaux devront être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées (sites ENS).

Remarques :

Il sera nécessaire de définir une charte graphique commune à l'ensemble du site Natura 2000.

Les panneaux et autres équipements similaires sont soumis à de multiples dégradations liées à des phénomènes naturels (crues, intempéries) ou au vandalisme. Il faudra prévoir un renouvellement assez important des équipements en place (après avis de la structure animatrice).

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser sur toute la période de 5 ans du contrat.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : FEADER + financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés Respect de la charte graphique ou des normes existantes Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Conception des panneaux	3 000 €
Fabrication Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu	400 €/panneau
Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose Entretien des équipements d'information	300 €/panneau

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant*
Renouvellement éventuel des équipements (1 fois durant le contrat de 5 ans après avis de la structure animatrice)	
Etudes et frais d'expert	Max. 12% du coût de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

* Ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

COMM-2	Formation à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes	Priorité : ***
	Communication et sensibilisation	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t14 – Lutter contre le développement des espèces envahissantes

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels :

Former tous les acteurs et groupes d'utilisateurs présents sur le site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

De nombreuses espèces exotiques envahissantes sont présentes sur le site Natura 2000 avec des dynamiques de colonisation et des menaces pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire différentes.

Les objectifs de l'action sont donc de :

- sensibiliser et former à la reconnaissance des espèces végétales et animales envahissantes méconnues du grand public ou difficile à identifier (cas de la Jussie à l'état végétatif) ;
- de réaliser une veille scientifique avec une vigilance accrue pour les jussies (*Ludwigia uruguayensis* et *Ludwigia peploides*) et une plante exotique envahissante en Camargue découverte récemment dans un étang de la plaine du Forez (*Heteranthera reniformis*) dans le cas d'un envahissement en phase de démarrage ;
- de réaliser une sensibilisation auprès des communes concernant les espèces exotiques envahissantes et les outils de lutte disponibles.

Actions complémentaires : GEST-11 – Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : tous les acteurs présents sur le site Natura 2000

Partenaires privilégiés : CPIE Monts du Pilat, FRAPNA, FDCL, ONEMA, FPPMA

Modalités de contrôle

Vérification des comptes rendus de l'action dans le cas d'une réalisation par un organisme ou collectivité autre que la structure animatrice

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre de stages de formation organisés et nombre de participants
Nombre de documents diffusés et d'acteurs locaux ciblés par la diffusion
Evolution des stations des espèces exotiques envahissantes

COMM-2	Formation à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

- Diffusion d'une information sur les espèces végétales et les menaces : Jussies, Hétéranthère, Renouées.... Il s'agira de diffuser les fascicules existants disponibles auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne notamment. Cette diffusion aux riverains et usagers du site permettra de mieux faire connaître la menace et ainsi de renforcer le réseau de veille. Diffusion d'une information simple de reconnaissance de la Jussie auprès des pêcheurs. L'information diffusée devra préciser qu'il est vivement recommandé de signaler la présence d'espèce(s) exotiques à la structure animatrice dont les coordonnées seront mentionnées ;
- Formation à la reconnaissance de ces espèces par le CPIE des Monts du Pilat ou tout autre organisme habilité (CREN, FDC 42, FRAPNA, LPO...) consistant en plusieurs journées de stage ;
- Appui de la structure animatrice à toutes les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (réseau de piègeurs de Ragondins, etc...) : la structure animatrice aura en charge d'assurer la communication auprès des communes sur l'existence de programme de lutte et leur mise en œuvre.
- Définition d'un plan d'intervention en cas d'urgence d'invasion rapide de certaines plantes qui menacent la pérennité des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire par la structure animatrice (modalités d'intervention, intervenants possibles, fonds d'urgence disponibles...).

Remarques :

La mise en place d'un réseau de surveillance des espèces exotiques envahissantes par les acteurs locaux permet d'une part une sensibilisation à cette problématique, d'autre part une bonne réactivité face à de nouvelles colonisations.

Si l'action n'est pas directement organisée par la structure animatrice, les interventions devront faire l'objet d'un compte rendu (nombre de documents diffusés, lieux de diffusion, publics ciblés, réalisation de stages, etc...)

Calendrier de réalisation :

Pour une meilleure efficacité en terme de prévention, cette action devra être mise en place dès la première année en ciblant des publics prioritaires (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, etc...). Elle pourra toutefois se prolonger les années suivantes.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Information de la structure animatrice (compte rendu)	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Réalisation et diffusion de documents de sensibilisation	3 000 €/an
Formation à la reconnaissance des espèces envahissantes	700 €/jour de formation

*ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet.

COMM-3	Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site	Priorité : **
	Communication et sensibilisation	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t7 – Informer et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et objectifs Natura 2000

Prioritaire

Objectifs opérationnels :

Informier tous les groupes d'usagers du site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

Les usages du site à des fins de tourisme et de loisirs sont nombreux : pêche, chasse, promenade, sports motorisés, sports aquatiques, détente,... Certaines de ces activités induisent des nuisances sur le site et en sont par conséquent exclues (sports motorisés) mais d'autres activités sans nuisance spécifique peuvent néanmoins présenter des impacts négatifs du fait d'une méconnaissance du patrimoine et de la sensibilité du site.

Il en est de même des activités professionnelles sur, ou à proximité du site (industrie, agriculture, sylviculture ...).

Il s'agit donc, en complément des informations données in situ, de concevoir des outils de communication adaptés à chaque type d'usagers, réguliers ou occasionnels.

Actions complémentaires :

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, collectivités locales

Partenaires privilégiés : tout acteur intervenant dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs

Modalités de contrôle

Existence d'une lettre d'information sur le site Natura 2000

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre de documents diffusés et d'acteurs locaux ciblés par la diffusion

COMM-3	Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

- diffusion de lettres d'information du site Natura 2000 et/ou publications dans le bulletin des communes ou des associations de pêche et de chasse, dans les Offices de Tourisme, les Syndicats d'Initiative, les EPCI. Ces lettres d'information auront pour objectifs de :
 - valoriser notamment le patrimoine naturel lié au fleuve Loire
 - sensibiliser à l'utilisation des stationnements et cheminements balisés
 - informer sur un code de bonne conduite à adopter sur le site (concernant notamment les feux de camps, le camping sauvage, les déchets, ...).
 - sensibiliser les usagers à l'utilisation raisonnée des véhicules motorisés, au ramassage des déchets, ...
- organisation de réunions d'information

Recommandations :

L'action devra particulièrement cibler l'information sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sensibles à la dégradation ou au dérangement.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser durant toute la durée du document d'objectifs

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Concertation avec la structure animatrice Recensement des prestataires, associations et organismes concernés Travail de concertation avec les associations d'usagers et de protection de la nature sur le contenu des articles	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Rédaction des articles et conception de documents	2 000 €/an
Réalisation et diffusion des documents	4 000 €/an
Organisation de réunion d'information	500 €/réunion

* ajustable sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Possibilité de cofinancement avec les collectivités locales.

COMM-4	Sensibilisation grand public et scolaire par l'animation nature	Priorité : *
	Communication et sensibilisation	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t7 – Informer et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et objectifs Natura 2000

Prioritaire

Objectifs opérationnels :

Informers tous les groupes d'usagers du site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

Cette action a pour objectif de compléter l'information et la sensibilisation des usagers apportées par les équipements directement sur le site par l'organisation d'animation nature spécifiques au site Natura 2000.

Actions complémentaires : COMM-1 – Information du grand public in situ

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, collectivités locales, écoles, collèges et lycées

Partenaires privilégiés : associations de protection de la Nature, FDCL, FPPMA42, etc...

Modalités de contrôle

Existence d'un programme d'animations nature relatif au site Natura 2000

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre de personnes ayant participé aux animations

COMM-4	Sensibilisation grand public et scolaire par l'animation nature	Priorité : *
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Les animations nature devront bien mettre l'accent sur les enjeux de conservation du site Natura 2000 (habitats, flore et faune), sur les objectifs et sur les moyens mis en œuvre par la structure animatrice et ses différents partenaires.

Recommandations :

L'action devra particulièrement cibler l'information sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sensibles à la dégradation ou au dérangement.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser durant toute la durée du document d'objectifs

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Montant des aides financières	
Nature des opérations	Montant des aides*
Engagements non rémunérés au titre de la mesure :	
Concertation avec la structure animatrice Recensement des prestataires, associations et organismes concernés	Néant
Engagements rémunérés au titre de la mesure :	
Animations grand public (10 animations d'une demi-journées/an)	2 000 €/an
Animations scolaires (25 animations d'une journée/an)	10 000 €/an

* Les différents engagements sont ajustables sur devis.

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

COMM-5	Information auprès des élus locaux sur la problématique des déchets et de la circulation des véhicules motorisés	Priorité : *
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t9 – S'appuyer sur les acteurs locaux pour mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs Prioritaire

Objectifs opérationnels :

Informier toutes les communes et communautés de communes

Description

Objet de l'action :

Le site Natura 2000 est concerné par des problèmes, non négligeables, de dépôts de déchets et de circulation des véhicules motorisés sur le DPF et des terrains privés. Or, les moyens d'intervention sont parfois limités et méconnus par les élus locaux. L'objectif de cette action est donc d'informer les élus sur les modalités d'actions en terme juridique.

Actions complémentaires :

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, collectivités locales

Partenaires privilégiés : DDT, DREAL, ONCFS, ONEMA, ONF, Gendarmerie

Modalités de contrôle

Compte rendu annuel de la structure animatrice

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

COMM-5	Information auprès des élus locaux sur la problématique des déchets et de la circulation des véhicules motorisés	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Animation par la structure animatrice auprès des maires et communautés de communes sur les aspects juridiques d'intervention dans le cas de problèmes de dépôts de déchets sur des terrains privés ou liés aux véhicules motorisés sur le site Natura 2000.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser durant toute la durée de mise en œuvre du document d'objectifs

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions de la structure animatrice	Néant
Diffusion d'outil de sensibilisation	1 500 €/an

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

6.3.4. Actions d'animation du site Natura 2000 (ANIM)

ANIM-1	Préconisations dans le cadre du réaménagement écologique de gravières et d'autres sites
ANIM-2	Concertation autour de la gestion du débit du fleuve
ANIM-3	Concertation autour de l'aménagement des ouvrages pour la continuité piscicole
ANIM-4	Gestion concertée du développement des usages de loisir en bords de Loire
ANIM-5	Mise en place d'un protocole de gestion du DPF
ANIM-6	Concertation et information des autres gestionnaires de milieux naturels
ANIM-7	Cohérence avec le SAGE
ANIM-8	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents d'urbanisme
ANIM-9	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagement
ANIM-10	Mise en cohérence des autres politiques publiques
ANIM-11	Cohérence avec les politiques environnementales
ANIM-12	Maîtrise foncière ou d'usage de stations remarquables
ANIM-13	Maîtrise foncière de secteurs d'érosion latérale
ANIM-14	Animation d'un programme agri-environnemental
ANIM-15	Animation du document d'objectifs
ANIM-16	Comités de suivi technique et de pilotage du site
ANIM-17	Evaluation du document d'objectifs

ANIM-1	Préconisations dans le cadre du réaménagement écologique de gravière et d'autres sites anthropisés	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m2 – Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation

Objectifs opérationnels :

Intervenir en tant que conseil pour le réaménagement et/ou pour la gestion écologique de toutes les gravières ou sites anthropisés du site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

L'action vise à conseiller les exploitants de gravières ou les propriétaires d'anciennes gravières ou de sites anthropisés sur les réaménagements et/ou les actions de gestion possibles favorables au développement des habitats ou espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Actions complémentaires : sans objet

Zone d'application

Tous les secteurs d'exploitation en cours, de gravière en réaménagement et d'ancienne gravière.

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : exploitants de gravières, propriétaires d'anciennes gravières, UNICEM

Partenaires privilégiés : FRAPNA, LPO, CREN

Modalités de contrôle

Comptes-rendus de la structure animatrice

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Conformité des réaménagements effectués avec les plans de réaménagements prévus

Nombre d'interventions de la structure animatrice

Evolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur les secteurs réaménagés

ANIM-1	Préconisations dans le cadre du réaménagement écologique de gravière et d'autres sites anthropisés	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Pour la structure animatrice, il s'agira d'apporter une information sur les réaménagements possibles qui doivent favoriser le développement d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire. Cette information pourra être générale ou ciblée pour les enjeux et problématiques d'un secteur particulier.

La réalisation de l'action pourra être à l'initiative de la structure animatrice ou être sollicitée par un exploitant ou propriétaire. Elle pourra intervenir dans le cadre de projet de réaménagements envisagés ou directement au moment de la réalisation des travaux de réaménagement.

Remarques :

L'action ne substitue pas aux obligations réglementaires des exploitants de carrières.

Il est conseillé d'établir les conseils de réaménagements et de gestion écologique après une expertise de terrain du secteur concerné.

Il pourrait être intéressant de réviser les plans de réaménagements les plus anciens pour qu'ils tiennent compte des enjeux écologiques du site Natura 2000. Cette révision devra se faire avec le soutien des services de l'Etat.

Calendrier de réalisation :

Action pouvant être réalisée durant toute la durée du document d'objectifs.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Expertise de terrain Conseils pour un projet de réaménagement Conseils lors d'un suivi de réaménagement	3 000 €/ expertise

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-2	Concertation autour de la gestion du débit du fleuve	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m5 – Améliorer la gestion du débit d'étiage

Prioritaire

Objectifs opérationnels :

Aboutir à un débit d'étiage plus favorable aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.
Permettre l'existence de crues morphogènes

Description

Objet de l'action :

L'action vise à faire valoir les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 dans le cadre des discussions et des décisions qui peuvent être prises au sujet de la gestion de l'eau au niveau des grands barrages que sont les barrages de Grangent et de Villerest, notamment en terme de débit d'étiage et de crues morphogènes.

Actions complémentaires : ANIM-7 – Cohérence avec le SAGE

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice

Partenaires privilégiés : EDF, EPL, Etat

Modalités de contrôle

Compte-rendu des réunions de concertation

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Evolution des modalités de gestion des grands barrages favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

ANIM-2	Concertation autour de la gestion du débit du fleuve	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Il s'agira de participer aux différentes réflexions et concertations menées notamment dans le cadre des actions du SAGE Loire en Rhône-Alpes concernant la gestion du débit au niveau des grands barrages.

Avec l'ensemble des acteurs concernés, on recherchera des modalités de gestion contribuant à améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Remarques :

Cette action est totalement liée au SAGE Loire en Rhône-Alpes.

Calendrier de réalisation :

Action pouvant être réalisée durant toute la durée de mise en œuvre du document d'objectifs en fonction des résultats de la concertation.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions de la structure animatrice	Néant

Autres outils potentiels de mise en œuvre

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Cette action s'inscrit dans la démarche du SAGE en cours d'élaboration.

ANIM-3	Concertation autour de l'aménagement des ouvrages pour la continuité piscicole	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-e2 – Maintenir ou restaurer la continuité écologique

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Toutes les espèces piscicoles d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels :

Rendre franchissable tous les ouvrages sur la Loire (excepté le barrage de Villerest)

Description

Objet de l'action :

Cette action vise à accompagner la réflexion sur l'amélioration de la continuité piscicole sur la Loire par la réalisation d'aménagement de franchissement des principaux ouvrages.

Actions complémentaires :

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice

Partenaires privilégiés : EPL, EDF

Modalités de contrôle

Compte rendu annuel de la structure animatrice

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Aménagements de la franchissabilité des ouvrages sur la Loire

ANIM-3	Concertation autour de l'aménagement des ouvrages pour la continuité piscicole	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

La structure animatrice aura pour mission d'informer sur les enjeux et objectifs du site Natura 2000 lors des différentes réflexions ou projets qui existent ou qui pourraient voir le jour concernant les ouvrages sur la Loire (Barrage de la navigation à Roanne, barrage de Feurs). Elle veillera notamment à ce que les habitats et les espèces d'intérêt soient bien prises en compte.

Concernant les grands barrages (Grangent et Villerest), la structure animatrice participera aux éventuelles réflexions engagées impliquant une restauration de la continuité piscicole.

Remarques :

La concertation devra tenir compte au mieux des usages présents sur le site, notamment en ce qui concerne la pratique du canoé.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser durant toute la durée de mise en œuvre du document d'objectifs, notamment en fonction des projets d'aménagement de franchissement des ouvrages sur la Loire

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions de la structure animatrice	Néant

Autres outils potentiels de mise en œuvre

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Cette action peut s'inscrire dans la démarche du SAGE en cours d'élaboration.

ANIM-4	Gestion concertée du développement des usages de loisir en bords de Loire	Priorité : **
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t8 – Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel Prioritaire

Objectifs opérationnels :

Etablir un code de bonnes conduites par type d'usagers du site Natura 2000

Description

Objet de l'action :

L'action vise à soutenir tout programme collectif sur l'ensemble du site Natura 2000 pour un développement des usages de loisirs de bords de Loire prenant en compte la préservation des milieux naturels, et la mise en œuvre d'actions spécifiques, par type d'activité ou soutien auprès des associations représentatives de différentes activités concernées pour la préservation des milieux naturels, la sensibilisation et l'information des usagers sur les milieux naturels et le respect de la propriété privée.

Actions complémentaires : COMM-3 – Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, collectivités locales

Partenaires privilégiés : tous les usagers du site Natura 2000

Modalités de contrôle

Compte rendu annuel de la structure animatrice

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Existence de codes de bonne conduite

Observations de terrain de l'évolution des pratiques sur le site Natura 2000

ANIM-4	Gestion concertée du développement des usages de loisir en bords de Loire	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

On établira en concertation avec les usagers des codes de bonne conduite à promouvoir au niveau du site Natura 2000.

Mise en œuvre d'actions spécifiques, par type d'activité :

- **Randonnée** : apporter un appui aux gestionnaires de circuit de randonnée (randonnée pédestre et cyclotourisme) en participant aux instances pour qu'ils :

- prennent en compte, dans l'aménagement de nouveaux circuits ou de ceux existants, les risques vis à vis des milieux naturels (dégradation de la flore ou des habitats, dérangement de la faune durant les périodes de reproduction,...)
- réalisent des opérations spécifiques de sensibilisation des usagers au patrimoine naturel et à sa préservation (plaquette d'information, signalétique sur site,...).

- **Observation naturaliste** : actions d'information auprès des associations « naturalistes » et de découverte des milieux naturels sur les conditions d'observation (dérangement de la faune, respect de la propriété privée..).

- Etablir un document de recommandations faisant état des pratiques "à risque" inventoriées sur l'ensemble du site Natura 2000 et des recommandations d'usage concernant les bonnes pratiques vis-à-vis des habitats, des espèces et du respect des propriétés privées.

- Diffuser ce document auprès des associations naturalistes, écoles, office du tourisme, etc. Faire état de ces recommandations lors d'interventions auprès d'associations ou manifestations rassemblant un public pratiquant l'observation de la faune et de la flore.

- **Canoe** : production et diffusion de documents d'information sur les sensibilités et enjeux écologiques du site Natura 2000 auprès des pratiquants de canoë par l'intermédiaire des club locaux, et par insertion, dans les guides de pratique individuelle du canoë sur la Loire (en particulier étrangers).

- **Loisirs motorisés** : identifier et mettre en œuvre les dispositions à prendre vis-à-vis du développement des loisirs motorisés (en particulier le quad). Animation par la structure d'animation du Docob d'un groupe de travail sur le sujet.

- **Manifestations occasionnelles** : veille sur les manifestations occasionnelles pouvant entraîner une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt et mise en place d'une concertation si nécessaire.

- **Planification des usages** : mise en place de schémas d'accueil et de circulation, médiation et surveillance, éventuellement schéma d'interprétation sur les sites volontairement ouverts au public

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser durant toute la durée de mise en œuvre du document d'objectifs

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions de la structure animatrice ou déléguée à une structure spécifique	25 000 €

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-5	Mise en place d'un protocole de gestion du DPF	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t12 – Veiller à la prise en compte des objectifs de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la gestion du DPF Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Description

Objet de l'action :

Cette action vise à définir un cadre d'intervention pour que le gestionnaire du DPF prenne bien en compte les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans les actions de gestion qu'il pourra entreprendre sur le site Natura 2000.

Actions complémentaires : toutes actions de gestion sur le DPF

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000 (DPF)

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, gestionnaire du DPF

Partenaires privilégiés : DDT

Modalités de contrôle

Existence d'un protocole de gestion du DPF

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Suivi des actions de gestion des milieux naturels sur le DPF

ANIM-5	Mise en place d'un protocole de gestion du DPF	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Les habitats du site Natura 2000 peuvent fortement évoluer en fonction de la dynamique du fleuve, notamment d'aléas comme les crues. La gestion du DPF répond également à des besoins, particulièrement de sécurité des ouvrages, qui varient en fonction du fleuve. Cette action consiste à donner un cadre à la procédure de gestion pour tenir compte de tous ces facteurs.

En concertation avec le gestionnaire du DPF et les services de l'Etat, la structure animatrice définira des cadres d'intervention différentes en fonction des priorités repérées (action urgente pour la sécurité, actions régulières d'entretien du lit, etc...).

Le protocole de gestion du DPF indiquera notamment :

- les engagements du gestionnaire du DPF
 - les types de travaux et d'interventions prévues
 - les modalités de mise en œuvre
 - la démarche liée aux autorisations d'occupation temporaires du DPF
 - la procédure liée aux crues (annonces, protection, etc...)
 - les engagements quant à la gestion des infrastructures (routes, ponts, etc...)
 - la procédure à suivre en cas de pollution accidentelle
- les engagements de la structure animatrice
 - information et conseils
 - formation des techniciens

Remarques :

On pourra s'inspirer de la charte relative à la mise en œuvre des actions de la DDE de l'Allier dans la ZSC FR8301016 « Val d'Allier Sud ». La DDT est actuellement le gestionnaire du DPF mais cette compétence est amenée à être transférée à une collectivité locale.

On associera les usagers lors de la définition du protocole.

Calendrier de réalisation :

Action à mettre en œuvre dès la première année du document d'objectifs

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions de la structure animatrice	Néant

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-6	Concertation et information des autres gestionnaires des milieux naturels	Priorité : **
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m3 – Préserver les stations remarquables des habitats	Prioritaire
OB-e1 – Préserver les stations remarquables des espèces	Prioritaire
OB-t7 – Informer et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et objectifs Natura 2000	Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels :

Faire intégrer la notion d'enjeux écologiques Natura 2000 dans les programmes de gestion

Description

Objet de l'action :

Cette action a pour objectif d'aboutir à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les actions de gestion des espaces naturels entreprises par différents acteurs gestionnaires identifiés sur le site : chasseurs, pêcheurs, collectivités locales, associations naturalistes. En effet, les actions de gestion mise en place peuvent être très positives dans la majorité des cas mais peuvent également engendrer des perturbations ou destructions accidentelles d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire par méconnaissance. L'action vise donc à mettre en place une information sur les enjeux mais aussi sur les outils de gestion disponibles dans le cadre du documents d'objectifs et éventuellement d'engager une concertation si nécessaire.

Actions complémentaires : sans objet

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, tous les gestionnaires de milieux naturels

Partenaires privilégiés : ONEMA, FDCL, ACGEL, CREN, CG42, FPPMA42

Modalités de contrôle

Arrêtés préfectoraux de définition des réserves de pêche
Vérification des programmes de gestion des lots de chasse du DPF au moment de l'adjudication

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre, localisation et surface des réserves de pêche, pertinence par rapport à la présence des espèces d'intérêt communautaire

Nombre de détenteurs de lots de chasse du DPF sensibilisés, linéaire de DPF concerné, nombre de programmes de gestion des lots de chasse intégrant les enjeux du site Natura 2000

Nombre de plans de gestion intégrant les enjeux du site Natura 2000

ANIM-6	Concertation et information des autres gestionnaires des milieux naturels	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Pour les collectivités et associations naturalistes, les plans de gestion élaborés devront retranscrire les enjeux de conservation du site Natura 2000 dans les objectifs de gestion prioritaire et veiller à ce que les projets d'ouverture au public soit en adéquation.

Pour la pêche, il serait intéressant de définir de périmètres de quelques réserves de pêches qui tiennent réellement compte de la présence et de la protection d'espèces piscicoles d'intérêt communautaire. Il s'agira de redéfinir des réserves de pêches sur les bases des connaissances des espèces piscicoles d'intérêt communautaire pour améliorer leur protection au sein du site Natura 2000 (réserves au niveau de frayère, des barrages, etc...). Cette action devra se réaliser en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : services de l'Etat (DDT, ONEMA), FPPMA42, APPMA locales.

Pour la chasse, il s'agirait d'intégrer les enjeux écologiques de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au sein des programmes de gestion des lots de chasse. La structure animatrice informera et sensibilisera les détenteurs de lots de chasse sur le DPF sur les sensibilités et les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Elle pourra également apporter des recommandations et des conseils sur les actions de gestion entreprises par les chasseurs sur le DPF. Lors de l'adjudication des lots de chasse sur le DPF, les programmes de gestion et d'exploitation proposés par les pétitionnaires devront bien mettre en évidence la prise en compte des enjeux liés au site Natura 2000, avec notamment les spécificités locales liées aux lots demandés

Des réunions et l'édition de brochure pourront être réalisées afin d'informer les différents gestionnaires.

Remarques :

Pour la pêche, cette action pourra éventuellement donner lieu à la suppression de réserves de pêches existantes mais à la localisation moins pertinente pour la protection des espèces visées. On privilégiera la réalisation de cette action sur le secteur du Roannais où sont présentes deux espèces d'intérêt communautaire migratrices. Les nouvelles réserves de pêches devront être le résultat d'un consensus entre tous les acteurs concernés pour une meilleure acceptation locale et éviter le risque de braconnage.

Des visites de terrain permettent de mieux appréhender les problématiques de gestion et les enjeux de conservation.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser durant toute la durée de mise en œuvre du document d'objectifs.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions de la structure animatrice ou action déléguée	15 000 €

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-7	Cohérence avec le SAGE	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t11 – Veiller à la cohérence du SAGE Loire en Rhône-Alpes avec les objectifs de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Prioritaire

Description

Objet de l'action :

Cette action vise à la cohérence avec les enjeux et objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et à la bonne coordination des procédures du SAGE Loire en Rhône-Alpes avec la mise en œuvre du document d'objectifs. Certaines actions du Document d'Objectifs pourront notamment être adaptées à la validation du SAGE.

Actions complémentaires : sans objet

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice

Partenaires privilégiés : acteurs du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Modalités de contrôle

Compte rendu annuel de la structure animatrice

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

ANIM-7	Cohérence avec le SAGE	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Cette action sera mise en œuvre par la structure animatrice qui participera aux procédures et aux actions engagées par le SAGE Loire en Rhône-Alpes, plus particulièrement celles prenant en compte la problématique de ressource en eau, de qualité d'eau, de gestion du débit d'étiage, de continuité piscicole, d'incision du lit et de dynamique fluviale.

La structure animatrice participera notamment par l'apport d'information sur les enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000, par l'implication dans la réflexion sur la réalisation de certaines actions, et par le suivi de leur réalisation.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser durant toute la durée de mise en œuvre du document d'objectifs

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions de la structure animatrice	Néant

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-8	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents d'urbanisme	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t13 – Veiller à la cohérence des politiques de territoire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire Prioritaire

Description

Objet de l'action :

Cette action vise à informer les collectivités concernées par le site Natura 2000 sur les obligations réglementaires d'études d'incidences ou d'évaluation environnementales lors de l'élaboration de documents d'urbanisme et à les accompagner et les conseiller sur la prise en compte des enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans leur démarche.

Actions complémentaires : Aucune

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, collectivités locales

Partenaires privilégiés : DDT, DREAL

Modalités de contrôle

Compte rendu annuel de la structure animatrice

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre de projets de documents d'urbanisme pour lesquels la structure animatrice a été sollicitée.

ANIM-8	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents d'urbanisme	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

L'élaboration d'un document d'urbanisme comme le PLU, qui intervient sur l'ensemble d'un territoire, a forcément des impacts importants sur l'environnement.

L'extension et la multiplication des zones constructibles à vocation résidentielle ou économique sont susceptibles d'avoir des impacts environnementaux négatifs (consommation d'espace, multiplication des transports, destruction d'habitats naturels, de sols agricoles, dégradation du paysage). **Au contraire, le PLU en lui-même, s'il est raisonnablement conduit, est positif** en contribuant à maîtriser ces impacts (limitation des extensions et du mitage, choix pertinent des zones constructibles, réserve d'emprise foncière pour des équipements collectifs, protection d'éléments naturels...).

Les collectivités locales, notamment les communes, qui entreprennent l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme et qui sont concernées par le site Natura 2000 doivent réaliser une étude d'incidence Natura 2000 ou une évaluation environnementale de leur projet selon le décret 2005-608 du 27 mai 2005 modifiant le code de l'urbanisme.

L'évaluation des incidences Natura 2000 doit répondre au **principe de proportionnalité**, c'est-à-dire être en relation avec l'importance et la nature du projet et ses incidences a priori. Les incidences d'un projet ou programme sur un site Natura 2000 sont évaluées en comparant :

- l'état initial de conservation des espèces ayant justifié la désignation du site
- l'état final de conservation, sous influence du projet

L'état final de conservation est théorique. Il doit tenir compte de la nature du projet considéré, des développements connexes prévisibles, des mesures d'atténuation envisagées et de la probabilité d'occurrence de tous les facteurs pouvant influencer l'environnement. Il s'agit en particulier d'analyser l'effet cumulé des différents projets par rapport à la fonctionnalité du site NATURA 2000.

La structure animatrice aura pour mission d'accompagner les démarches d'élaboration de documents d'urbanisme en apportant tous les éléments scientifiques et les conseils nécessaires à l'évaluation des incidences sur le site Natura 2000.

La DDT et la DREAL ont également un rôle d'information sur les aspects juridiques des procédures.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser dès la première année du document d'objectifs et ensuite au cas par cas en fonction des démarches engagées par les collectivités.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions de la structure animatrice	Néant

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-9	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagement	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t13 – Veiller à la cohérence des politiques de territoire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire Prioritaire

Description

Objet de l'action :

Cette action vise à rappeler les obligations réglementaires d'études d'incidence Natura 2000 pour les projets soumis à l'approbation des services de l'Etat mais aussi à identifier l'ensemble des projets susceptibles d'avoir un impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Actions complémentaires : Aucune

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice

Partenaires privilégiés : DDT, DREAL

Modalités de contrôle

Existence de la liste des projets susceptibles d'incidences sur le site Natura 2000

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

ANIM-9	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagement	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Pour les projets soumis réglementairement à la réalisation d'une étude d'incidence Natura 2000, l'action correspond à l'application de la réglementation concernant les évaluations de projets et de plans susceptibles d'avoir un impact significatif sur le site Natura 2000 (art.6 de la directive Habitat et évaluations EIPPE des plans et programmes).

L'article R*214-34 du code de l'environnement différencie deux situations (extrait de la circulaire DPN/SDEN N°2004-1 du 5 octobre 2004) :

- 1) Les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements situés à l'intérieur du site Natura 2000 relèvent du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 dès lors qu'ils sont soumis :
 - à l'autorisation prévue par la loi sur l'eau donnant lieu à l'établissement d'un document d'incidences ;
 - à un régime d'autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des sites classés ;
 - à un autre régime d'autorisation ou d'approbation donnant lieu à l'établissement d'une étude ou notice d'impact.
- 2) Concernant les projets ou programmes situés à l'extérieur du site Natura 2000, l'article R.*214-342 du code de l'environnement prévoit que les programmes et projets de travaux d'ouvrages ou d'aménagement soumis à étude ou notice d'impact ou document d'incidences « loi sur l'eau » et susceptibles d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000, font l'objet d'une évaluation d'incidence.

Pour les projets non soumis réglementairement, la structure animatrice et les services de l'Etat établiront une liste type de projets susceptibles d'avoir un impact sur la conservation des habitats et espèces du site. Les projets à surveiller mais n'étant pas initialement soumis à étude d'incidence pourront le devenir si nécessaire pour la conservation des habitats et espèces grâce à un arrêté préfectoral abaissant certains seuils financiers pour la réalisation d'une étude d'incidence. Les services de l'Etat se chargeront de la communication autour de cette liste auprès des structures professionnelles représentatives.

Remarques :

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser dès la première année du document d'objectifs et ensuite au cas par cas en fonction des projet d'aménagement

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions de la structure animatrice	Néant

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-10	Mise en cohérence des autres politiques publiques	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t13 – Veiller à la cohérence des politiques de territoire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire Prioritaire

Description

Objet de l'action :

De nombreuses politiques, programmes et réglementations concernent tout ou partie du territoire. L'objectif de cette action est de favoriser une politique globale en faveur de la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 en rappelant les enjeux du site et les obligations réglementaires en matière de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, d'évaluation d'incidences, de circulation dans les espaces naturels, d'autorisations diverses.

Actions complémentaires : sans objet

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, DDT, DREAL

Partenaires privilégiés :

Modalités de contrôle

Vérification de la compatibilité des autorisations administratives données sur le site Natura 2000 avec les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre d'infractions à la réglementation constatées.

ANIM-10	Mise en cohérence des autres politiques publiques	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

On privilégiera toutes les mesures de gestion agri-environnementale ou sylvi-environnementale avec notamment des possibles adaptations de la politique d'aides à l'agriculture et la sylviculture menée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

- la mise en culture des milieux naturels ou semi-naturels (prairies ...) situés sur le site n'étant pas compatible avec les objectifs de la directive, les terrains qui seront convertis en terres labourables ne devront pas faire l'objet d'aides aux cultures ;
- la plantation d'essences d'arbres cultivés (peupliers, résineux et autres essences exotiques ...) n'étant pas compatibles avec la préservation des milieux naturels ou semi-naturels situés sur le site, ces espaces ne devront pas faire l'objet d'aides à la plantation. Sur les terres labourées, les aides ne sont pas remises en cause.

On renforcera la vigilance et l'application de la réglementation en vigueur pour la pratique des sports motorisés, du camping et des feux sauvages, du dépôt d'ordures, des lâchers d'animaux exotiques. Ces pratiques ne peuvent pas être tolérées sur le site compte tenu des enjeux de conservation des habitats et des espèces.

On renforcera la vigilance, l'application de la réglementation en vigueur et on limitera les autorisations de défrichements sur le site. Selon l'article L.311-1. du code forestier (L.90-85 du 23 janv. 1990) "Aucun particulier ne peut user du droit d'arracher ou de défricher ses bois, ou de mettre fin à la destination forestière de ses terrains sans avoir préalablement obtenu une autorisation administrative". Il s'agit donc :

- d'appliquer la réglementation en vigueur pour les défrichements non-autorisés ;
- de ne pas accorder d'autorisations systématiques pour les défrichements des forêts alluviales ou boisements naturels assimilés (jeunes saulaies, boisements des bords de boires) ; les demandes devront être étudiées précisément au cas par cas.

On renforcera la vigilance, l'application de la réglementation en vigueur et on limitera les autorisations de pompage dans les milieux sensibles. Le pompage direct dans certains milieux comme les boires et reculs ainsi que les petits affluents est susceptible d'entraîner des perturbations significatives. Il s'agit donc

- d'appliquer la réglementation en vigueur pour les pompages non-autorisés ;
- de ne pas accorder d'autorisations pour l'installation de nouveaux pompages dans ces milieux.

On prendra en compte des enjeux Natura 2000 dans le cadre de l'élaboration des plans d'épandage des boues et lisiers. Ne pas donner d'autorisation d'épandre à proximité des habitats naturels d'intérêt communautaires (aquatiques notamment).

On renforcera la vigilance, l'application de la réglementation en vigueur et on limitera les autorisations d'endiguement. L'endiguement ou l'enrochement du cours d'eau ne sont pas compatibles avec la préservation de la dynamique fluviale. Les services de l'Etat mènent d'ores et déjà une politique de limitation de ces ouvrages. Il s'agit donc :

- de poursuivre la politique en cours et d'appliquer la réglementation en vigueur pour les endiguements et enrochements non autorisés
- d'étudier l'opportunité et les solutions alternatives pour tout nouveau projet (application de l'article 6 de la directive sur l'étude d'impacts).
- de garantir une articulation du Docob avec les autres procédures en cours ou en projet sur le site.

On prendra en compte des enjeux du site Natura 2000 dans le cadre des autorisations données pour la tenue de manifestations sportives (cross, compétition de motos, VTT, etc.), festives, etc....

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser durant toute la durée de mise en œuvre du document d'objectifs

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements :

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions de la structure animatrice	Néant

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-11	Cohérence avec les politiques environnementales	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t14 – Veiller à la cohérence de la politique de protection de la nature sur les bords de Loire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire Prioritaire

Description

Objet de l'action :

Cette action vise à veiller à la cohérence des diverses politiques environnementales (ENS, RNR, Trame verte et bleue, CDPRA) avec les enjeux et objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et à la bonne coordination des procédures avec la mise en œuvre du document d'objectifs.

Actions complémentaires : sans objet

Zone d'application

Sites ENS au sein du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice

Partenaires privilégiés : CG42, collectivités locales et associations

Modalités de contrôle

Compte rendu annuel de la structure animatrice

Plans de gestion des sites ENS, RNR, etc...

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

ANIM-12	Cohérence avec les politiques environnementales	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Cette action sera mise en œuvre par la structure animatrice qui participera aux procédures et aux actions engagées dans le cadre des différentes politiques environnementales déclinées par la Région, le Conseil général ou les collectivités locales. La structure animatrice participera notamment par l'apport d'information sur les enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000, par l'implication dans la réflexion sur la réalisation de certaines actions et par le suivi de leur réalisation.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser durant toute la durée de mise en œuvre du document d'objectifs

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions de la structure animatrice	Néant

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-12	Maîtrise foncière ou d'usage de stations remarquables	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-m3 – Préserver les stations remarquables des habitats

Prioritaire

Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés :

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels :

Faire l'acquisition d'au moins une station remarquable de chaque habitat d'intérêt communautaire

Description

Objet de l'action :

Pour certaines parcelles présentant de très forts enjeux écologiques (stations remarquables d'habitats d'intérêt communautaire, zones humides), lorsque ces derniers sont difficilement compatibles avec la gestion pratiquée, la maîtrise foncière peut être un outil permettant de préserver le site dans son intégrité et son fonctionnement de manière pérenne. La maîtrise d'usage des terrains par location ou convention peut également offrir des solutions intéressantes, moins lourdes, moins coûteuse et plus rapides à mettre en œuvre, notamment si les propriétaires ne sont pas candidats à la vente ou pour certains terrains n'intéressant plus les agriculteurs (francs bords).

Actions complémentaires : Aucune

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000, plus particulièrement au niveau des stations les plus remarquables des habitats

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, collectivité locale, associations

Partenaires privilégiés : SAFER, CG42, Acteurs du PLGN

Modalités de contrôle

Surfaces acquises, en location ou sous conventionnement

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Préservation des stations remarquables

ANIM-12	Maîtrise foncière ou d'usage de stations remarquables	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

La structure animatrice définira les stations remarquables devant prioritairement faire l'objet d'une acquisition sous la forme d'un programme de maîtrise foncière et d'usage (parcelles concernées, propriétaires, estimation du coût, enjeux écologiques présents, etc...) qui sera validé par le comité de pilotage.

Ensuite, la structure animatrice pourra engager une animation spécifique pour la maîtrise foncière ou d'usage des terrains en s'appuyant sur différents outils :

Maîtrise foncière :

- Acquisition à l'amiable
- Acquisition avec le droit de préemption environnemental de la SAFER ou des ENS du Conseil général de la Loire
- Acquisition dans le cadre de la politique ENS

Maîtrise d'usage :

- Bail civil
- Bail emphytéotique
- Conventions

On précisera les modalités et la maîtrise d'œuvre des opérations d'acquisitions foncières. Les acquisitions ou les locations pourront être faites au titre des collectivités (communautés de communes ou d'agglomération, Département, Conseil Régional) ou d'associations. Elles s'engageront en contrepartie à mettre en œuvre ou à déléguer une gestion environnementale des terrains. Pour la maîtrise d'usage, des conventions pourront être établies entre l'Etat (pour le DPF notamment) ou les collectivités et les organismes possédant des terrains et les propriétaires.

Remarques :

Certains terrains incluant des stations d'espèces remarquables sont déjà inclus au sein de sites ENS appartenant directement au CG42, aux collectivités locales ou à la FRAPNA. Le reste du site Natura est en outre en grande partie sur le DPF.

Calendrier de réalisation :

Programme d'acquisition à établir dès la première année du document d'objectifs pour pouvoir être mis en œuvre ensuite.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant des aides*
Elaboration du programme de maîtrise foncière et d'usage	5 000 €
Animation foncière	5 000 €/an
Acquisition de terrain	Selon programme (acquisition
Baux	3 000 € à 5 000 €/ha)
Conventions	

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Espace Naturel Sensible

L'action est éligible à la politique ENS du Département dans la mesure où le secteur concerné est inclus dans un site ENS répertorié.

Politique « Patrimoine naturel » en Rhône-Alpes

Cette action doit a priori pouvoir s'inscrire dans un contrat « biodiversité » de la Région Rhône-Alpes.

ANIM-13	Maîtrise foncière de secteurs d'érosion latérale	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t1- Améliorer la dynamique fluviale

Majeur

OB-t2 – Limiter l'incision du lit mineur

Prioritaire

Objectifs opérationnels :

Réaliser l'acquisition de tous les secteurs où l'érosion est très active

Description

Objet de l'action :

Cette action similaire à l'action ANIM-5 vise uniquement à l'acquisition de parcelles soumises à l'érosion afin de permettre le rechargement du lit mineur en matériaux. Il peut s'agir de berges du fleuve ou d'annexes fluviales

Actions complémentaires : Aucune

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000 (hors retenue du barrage de Villerest)

L'étude géomorphologique pour le SAGE (Hydratec, 2009) a mis en évidence des secteurs d'érosion. Le tableau ci-après précise les secteurs d'intervention qui sont en cohérence avec les objectifs de conservation du Docob. Ces indications pourront toutefois être modifiées en fonction de l'évolution des habitats et de la dynamique du fleuve.

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice, collectivité locale, associations

Partenaires privilégiés : SAFER, CG42, Acteurs du PLGN

Modalités de contrôle

Surfaces acquises

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre de sites acquis, linéaire de berges

Mesures de l'érosion au niveau des tronçons acquis

Secteurs proposés dans le cadre du SAGE (Hydratec, 2009) pour la réactivation de l'érosion latérale et cohérence avec les objectifs du Docob

N°	Secteurs	Superficie (ha)	Habitats et espèces d'intérêt communautaire			Remarques liées à la sensibilité écologique	Remarques liées à la fonctionnalité	Cohérence avec le Docob
			HIC	ha*	% SIC			
1	Bouthéon	22,7	91E0*	1,1	0,3	Habitats réduits en mauvais état de conservation Risque de développement de Renouée du Japon	Présence de gravières remblayée	Favorable
			91F0	1,5	0,8			
2	Veauchette	16,6	3270	0,1	0,4	Bon état de conservation du 91E0* Risque élevé de développement de Renouée du Japon	Secteur anciennement exploité (probablement peu de matériaux alluvionnaires disponibles)	A étudier plus précisément
			6430	0,8	1,2			
			91E0*	5,6	1,5 %			
			91F0	0,6	0,3			
4	Crainvilleux	6,6	91E0*	1,3	0,3	Mauvais état de conservation des habitats		Favorable
			91F0	1	0,5			
5	Montrond-les-bains	11,6	3270	1	4,2	Forte diversité d'habitats Habitats liés à l'érosion active et la dynamique fluviale assez forte		Favorable
			6430	0,8	1,2			
			8230	0,3	9,4			
			91E0*	0,2	<0,1			
6	Montrond-les-bains	15,7	91E0*	1	0,3	91E0* en bon état de conservation mais surface très réduite		Favorable
			91F0	0,2	0,1			
7	Marclopt	15,7	3270	0,1	0,4	91F0 bien présent en bon état de conservation	Faible remobilisation probable des matériaux (concavité du méandre)	A étudier plus précisément
			6430	0,2	0,3			
			91E0*	0,6	0,2			
			91F0	7,6	3,9			
8	Amont Feurs	22,8	6430	1,9	2,9	91E0* bien présent et en bon état de conservation 8230 lié à la dynamique fluviale assez forte sur ce secteur		Favorable
			8230	0,05	1,5			
			91E0*	6	1,6			

* Surface estimée à partir de la cartographie des habitats réalisée en 2007

ANIM-13	Maîtrise foncière de secteurs d'érosion latérale	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Les modalités de cette action sont semblables à l'action ANIM-5 (animation foncière, outils à disposition) excepté que le programme d'acquisition sera défini sur la base d'une identification des tronçons de berges érodables ou soumis actuellement à une érosion active ou encore d'annexes fluviales, susceptible de recharger le lit mineur de la Loire. Cette identification des tronçons sera réalisé par :

- analyse de photographies aériennes ;
- compléments de terrain (éventuellement depuis le fleuve en canoë-kayak) si nécessaire et rencontres avec les propriétaires ;
- Cartographie sur fond IGN au 1/25 000^{ième} associée à un rapport précisant pour chaque secteur l'ensemble des caractéristiques de la berge (pente, occupation du sol, nature et granulométrie des sédiments...).

Remarques :

Certains terrains sont déjà inclus au sein de sites ENS appartenant directement au CG42, aux collectivités locales ou à la FRAPNA. Cette action sera complémentaire d'actions entreprises dans le cadre du SAGE Loire en Rhône-Alpes (définition des tronçons d'érosion latérale intéressants).

Calendrier de réalisation :

Programme d'acquisition à établir dès la première année du document d'objectifs pour pouvoir être mis en œuvre ensuite.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Identification des tronçons intéressants	Néant
Animation foncière	5 000 €/an
Acquisition de terrain	3 000 à 5 000 €/ha

Autres outils potentiels de mise en œuvre

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Cette action peut s'inscrire dans la démarche du SAGE en cours d'élaboration.

ANIM-14	Animation d'un programme agri- environnemental	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t8 – Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel Prioritaire

Description

Objet de l'action :

Cette action sert à la mise en place et à l'animation du programme MAET sur le fleuve Loire.

Actions complémentaires : toutes actions GEST avec un outil MAET

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : Agriculteurs

Partenaires privilégiés : DDT, DREAL, CREN, Chambre d'Agriculture

Modalités de contrôle

Existence d'un programme de MAET

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Evaluation globale du site Natura 2000

ANIM-14	Animation d'un programme agri- environnemental	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

La structure animatrice ou son partenaire désigné par le comité de pilotage se chargera de suivre le travail d'élaboration du programme de MAET sur le site Natura 2000. Ensuite, il animera ce programme par des contacts réguliers auprès des agriculteurs éventuellement intéressés.

L'animateur du programme de MAET réalisera les diagnostic d'exploitation et le suivi des actions pour leur contractualisation.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser durant toute la durée de mise en œuvre du document d'objectifs et du programme de MAET correspondant.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Animation auprès des agriculteurs Suivi régulier	15 000 €/an

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-15	Animation du Document d'Objectifs	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t8 – Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel	Prioritaire
OB-t10 – Evaluer la réalisation du Document d'Objectifs	Prioritaire

Description

Objet de l'action :

La désignation d'une structure chargée de l'animation (structure animatrice) a pour objectifs de disposer d'une structure proche des acteurs locaux (propriétaires et usagers notamment), apte à encadrer la mise en œuvre du document d'objectifs (dont la mise en œuvre du volet contractuel) sur le site NATURA 2000 et à assurer elle-même le cas échéant, la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations. Cette structure n'a pas pour objectif d'assurer la maîtrise d'ouvrage de toutes les actions.

Actions complémentaires : Cette action concerne toutes les autres actions du Document d'Objectifs

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : tous les acteurs du site Natura 2000

Partenaires privilégiés : DDT, DREAL

Modalités de contrôle

Tenue d'un tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs
Compte rendu annuel d'activité de la structure animatrice

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Evaluation globale du site Natura 2000
Moyens humains et financiers mobilisés pour l'animation

ANIM-15	Animation du Document d'Objectifs	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Désignation d'une structure chargée de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs avec notamment les missions suivantes :

- Gestion administrative pour le compte du comité de pilotage (COFIL)
 - Préparer les réunions du COFIL, et en assurer le secrétariat ;
 - Préparer les marchés de prestations pour le compte du COFIL ;
 - Rechercher des financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions identifiées par le documents d'objectifs ;
 - Rechercher des partenariats avec des organismes compétents (recrutement de spécialistes ou experts nécessaires à la réalisation de certaines mesures)
- Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du documents d'objectifs
 - Informer et sensibiliser, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le documents d'objectifs : les membres du COFIL, les propriétaires, les exploitants, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site ;
 - Inciter à la réalisation ou l'adaptation des programmes de gestion afin qu'ils prennent en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
 - Echanger avec d'autres animateurs de sites Natura pour mutualiser les expériences de gestion des sites ;
- Mise en œuvre du processus de contractualisation du documents d'objectifs
 - Recenser les bénéficiaires prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles (MAET, contrats Natura 2000) conformément aux objectifs et aux cahiers des charges types définis dans le documents d'objectifs ;
 - Assister techniquement l'élaboration des contrats et administrativement le montage des dossiers (MAET, contrats Natura) ;
 - Suivre et évaluer les opérations contractualisées (soutien aux bénéficiaires, contrôle de la bonne mise en œuvre des actions du contrat et du respect de leur cahier des charges...) ;
 - Recenser les adhérents potentiels à la charte 2000 définie dans le document d'objectifs et promouvoir la charte auprès d'eux
 - Prendre en charge la maîtrise d'œuvre de certains travaux ou identifier des porteurs de projets (délégation aux organismes partenaires)
- Mise en œuvre des actions de concertation
- Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs
 - Animer les groupes de travail thématiques créés par le COFIL pour mettre en œuvre le document d'objectifs ;
 - Réaliser le suivi des actions du document d'objectifs et élaborer l'état annuel de réalisation du documents d'objectifs sur les aspects techniques, scientifiques, financiers, et sur les volets de la concertation ;
 - Présenter en COFIL l'état annuel de réalisation de l'année « n-1 » et le programme d'activité de l'année « n » ;
 - Ajuster la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura.
- Mettre à jour le document d'objectifs
 - Analyser les difficultés et proposer d'éventuels d'ajustements à présenter au comité de pilotage, en fonction également des évolutions du contexte de sa mise en œuvre :
 - Procéder aux mises à jour;

Remarques :

L'animation par la structure animatrice sera appuyée par un comité de suivi technique.

Calendrier de réalisation :

Action à réaliser durant toute la durée de mise en œuvre du document d'objectifs.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Embauche d'un chargé de mission chargé de l'animation, de la coordination du projet, du suivi technique des actions. Profil type : chargé de mission environnement (bac +3/5). Compétences en écologie de terrain et animation indispensables. Mobilisation des moyens techniques nécessaires (locaux, matériel de bureau, moyens de déplacement, matériel d'observation ...)	70 000 €/an

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-16	Comités de suivi technique et de pilotage du site Natura 2000	Priorité : ***
	Animation du site Natura 2000	

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t10 – Evaluer la réalisation du Document d'Objectifs

Prioritaire

Description

Objet de l'action :

Le comité de pilotage prolonge l'existence du Comité de Pilotage pour l'élaboration du document d'objectifs permettant de :

- maintenir une réflexion locale sur la préservation et la gestion du site ;
- coordonner les actions, procédures et activités sur le site avec les politiques et projets locaux. ;
- mettre à plat les dysfonctionnements et étudier, en prenant en compte l'intérêt de toutes les parties, les solutions proposées.

On mettra en place également un comité de suivi technique plus restreint avec notamment la structure animatrice, la DDT, la DREAL et tout autre partenaire technique désigné par le comité de pilotage. Ce comité donnera un avis technique sur les différentes actions engagées dans le cadre du document d'objectifs.

Actions complémentaires : ANIM-15 – Animation du document d'objectifs

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : Tous les membres du comité de pilotage

Partenaires privilégiés : experts

Modalités de contrôle

Compte rendu des comités de suivi et de pilotage

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Nombre de réunions annuelles des comités de suivi technique et de pilotage.

Nombre de participants au comité de pilotage.

Comptes-rendus des réunions des comités.

ANIM-16	Comités de suivi techniques et de pilotage du site Natura 2000	Priorité : ***
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

Maintien du comité de pilotage du site, constitué de représentants des usagers, gestionnaires et habitants, des collectivités locales, des services de l'Etat (adaptation éventuelle de sa composition). Le comité de pilotage accompagnera la mise en œuvre du document d'objectifs et validera les interventions de la structure animatrice du docob.

Le comité de pilotage pourra se faire accompagner des compétences d'experts dans différents domaines, notamment d'experts scientifiques pour les questions de protocoles de suivi des espèces, afin de recueillir les avis nécessaires à ses prises de décision.

Ce comité se réunira régulièrement (au moins deux fois par an) pour faire le point sur les actions menées, les difficultés rencontrées ainsi que sur les coordinations avec les autres projets (notamment le SAGE). Il statuera sur les orientations ou réorientations éventuelles à donner au document d'objectifs.

Le comité de suivi technique se réunira autant de fois que nécessaire pour donner un avis sur les actions entreprises dans le cadre du document d'objectifs.

En parallèle, des groupes de travail locaux, élargis aux ayants droits, pourront être organisés, selon les besoins, et sur des thèmes spécifiques.

Remarques :

Calendrier de réalisation :

Le comité de pilotage du site Natura 2000 se réunira au moins 2 fois par an.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant
Action relevant des missions d'animation de la structure animatrice	Néant

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

ANIM-17	Evaluation du Document d'Objectifs	Priorité :
	Animation du site Natura 2000	**

Objectifs

Objectifs de développement durable :

OB-t10 – Evaluer la réalisation du Document d'Objectifs

Prioritaire

Description

Objet de l'action :

Cette action consiste à une évaluation de l'état du site Natura 2000 au terme d'une période fixée. Il s'agit également d'évaluer les différentes mesures et l'ensemble du dispositif du document d'objectifs.

Actions complémentaires : toutes les actions du document d'objectifs

Zone d'application

Ensemble du site Natura 2000

Partenaires privilégiés

Acteurs potentiellement concernés : structure animatrice

Partenaires privilégiés : membres du comité de pilotage

Modalités de contrôle

Comptes rendus annuel

Résultats du tableaux de bord

Indicateurs de suivi et modalité d'évaluation

Sans objet.

ANIM-17	Evaluation du Document d'Objectifs	Priorité : **
	Outils de mise en œuvre	

Animation Natura 2000

Description

L'évaluation du document d'objectifs sera réalisée annuellement et de manière pluriannuelle :

- Bilan annuel :

Le bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs doit décrire les réalisations effectives et les résultats positifs et négatifs obtenus. Il porte sur l'analyse de l'avancement des mesures de gestion qui comporte cinq étapes :

- examiner les mesures mises en œuvre sur l'année (récapitulatif des activités liées à la conduite de projet : gestion administrative, rédaction du bilan annuel d'activités, procédures de gestion financière et budgétaire, montage et suivi technique des opérations, contractualisation, information, communication...); ;
- exploiter les informations (dont indicateurs) ;
- proposer un état d'avancement de la mise en œuvre du Docob ;
- comparer cet état aux objectifs prévus ;
- proposer une synthèse et relativiser par rapport aux éléments de contexte.

- Evaluation pluriannuelle :

Il s'agit d'une analyse plus approfondie de l'état d'avancement des mesures de gestion sur plusieurs années y compris la conduite du Docob et les mesures de suivis scientifiques. Elle est effectuée par la structure animatrice et consiste en une synthèse et une analyse des bilans annuels, y compris écologiques (résultats de la gestion).

Remarques :

On s'appuiera sur les méthodes et les outils élaborés par l'ATEN (SUDOCO).

Calendrier de réalisation :

Annuellement et à l'issue d'une période de mise en œuvre du document d'objectifs définie par le COPIL, la structure animatrice et la DDT.

Coût estimatif et montage financier

Sources de financements : financements MEDAD

Coût prévisionnel	
Nature des opérations	Montant des aides
Action relevant des missions de la structure animatrice Prestataire extérieur (bureau d'étude)	Néant (20 000 € si prestation extérieure)

Autres outils potentiels de mise en œuvre

Sans objet

6.4. Cartes de localisation des actions

6.4.1. Carte de localisation des actions de gestion du milieu naturel et d'étude par secteur

Cette carte présente, en fonction des habitats (d'après cartographie réalisée en 2007), les actions à mettre en œuvre avec un niveau de priorité selon les enjeux des secteurs géographiques. Elle indique les différentes zones d'application des actions. Toutefois cette localisation reste indicative et pourra être modifiée en fonction de l'évolution du site.

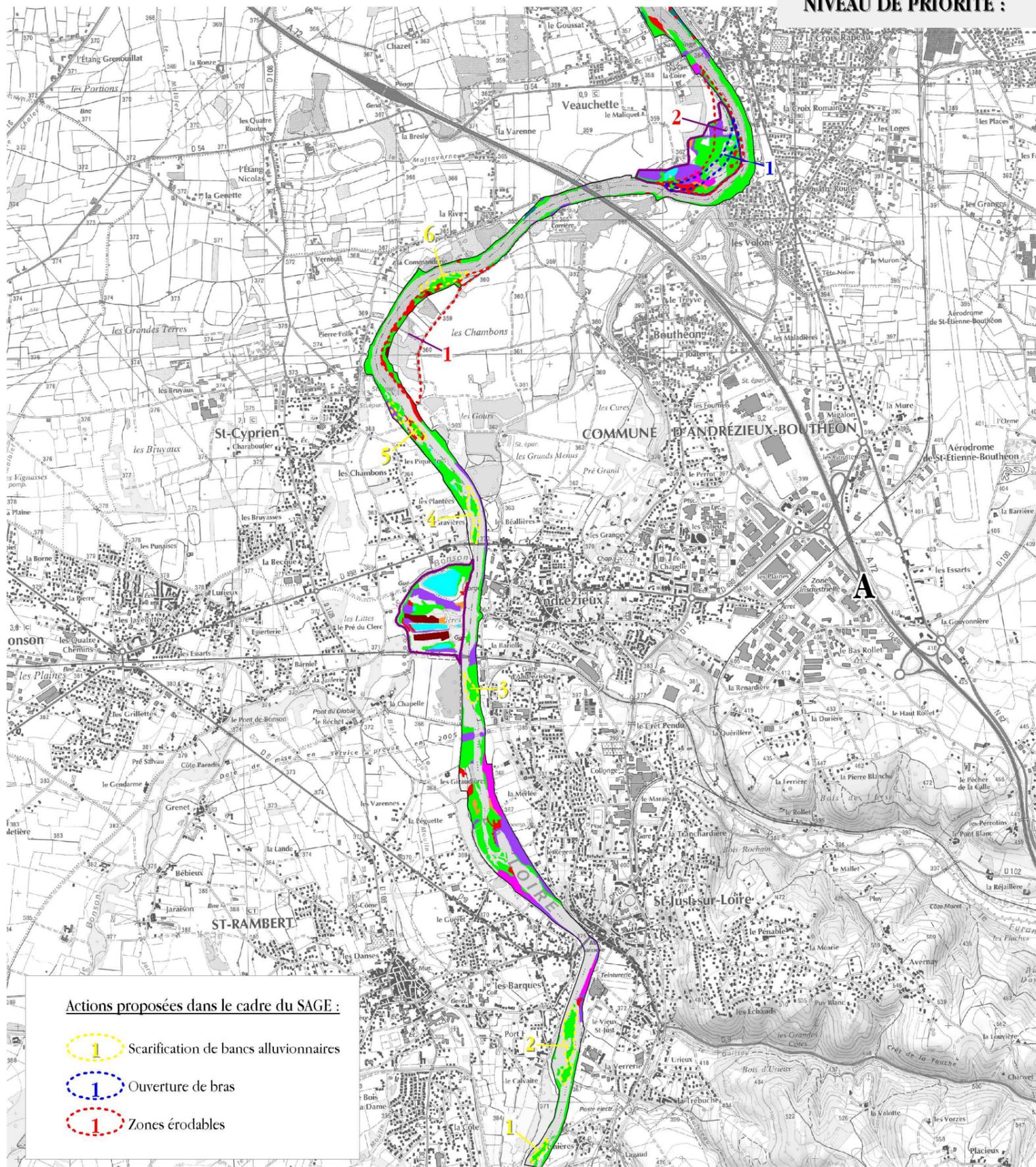
6.4.2. Carte des surfaces agricoles éligibles aux MAET

Cette carte présente les secteurs incluant des terrains éligibles au dispositif des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (parcelles agricoles).

NIVEAU DE PRIORITÉ :

**

*



ETUD-4

Etude et suivi des espèces exotiques envahissantes

ETUD-1

Etude hydrologique des annexes fluviales

GEST-1

Restauration et aménagement des annexes fluviales

GEST-2

Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires

GEST-3

Chantier de restauration de la dynamique fluviale

GEST-9

Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés

GEST-11

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

GEST-12

Gestion de la ripisylve et de la végétation des berges

GEST-18

Organisation des accès et gestion de la fréquentation

ETUD-5

Suivi des habitats d'intérêt communautaire

ETUD-6

Suivis scientifiques des actions du DOCOB

ETUD-7

Suivi des espèces d'intérêt communautaire

GEST-4

Gestion par pâturage extensif

GEST-5

Gestion par fauche tardive

GEST-7

Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger

GEST-15

Entretien des fossés et canaux

ETUD-8

Etudes complémentaires des insectes d'intérêt communautaire

GEST-6

Gestion agri-environnementale hors prairie

GEST-8

Restauration des milieux ouverts par débroussaillage

GEST-10

Expérimentation de gestion de pelouses sèches

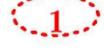
GEST-16

Restauration et entretien de haies, alignements d'arbres et bosquets

GEST-17

Mise en défens de stations remarquables

Actions proposées dans le cadre du SAGE :

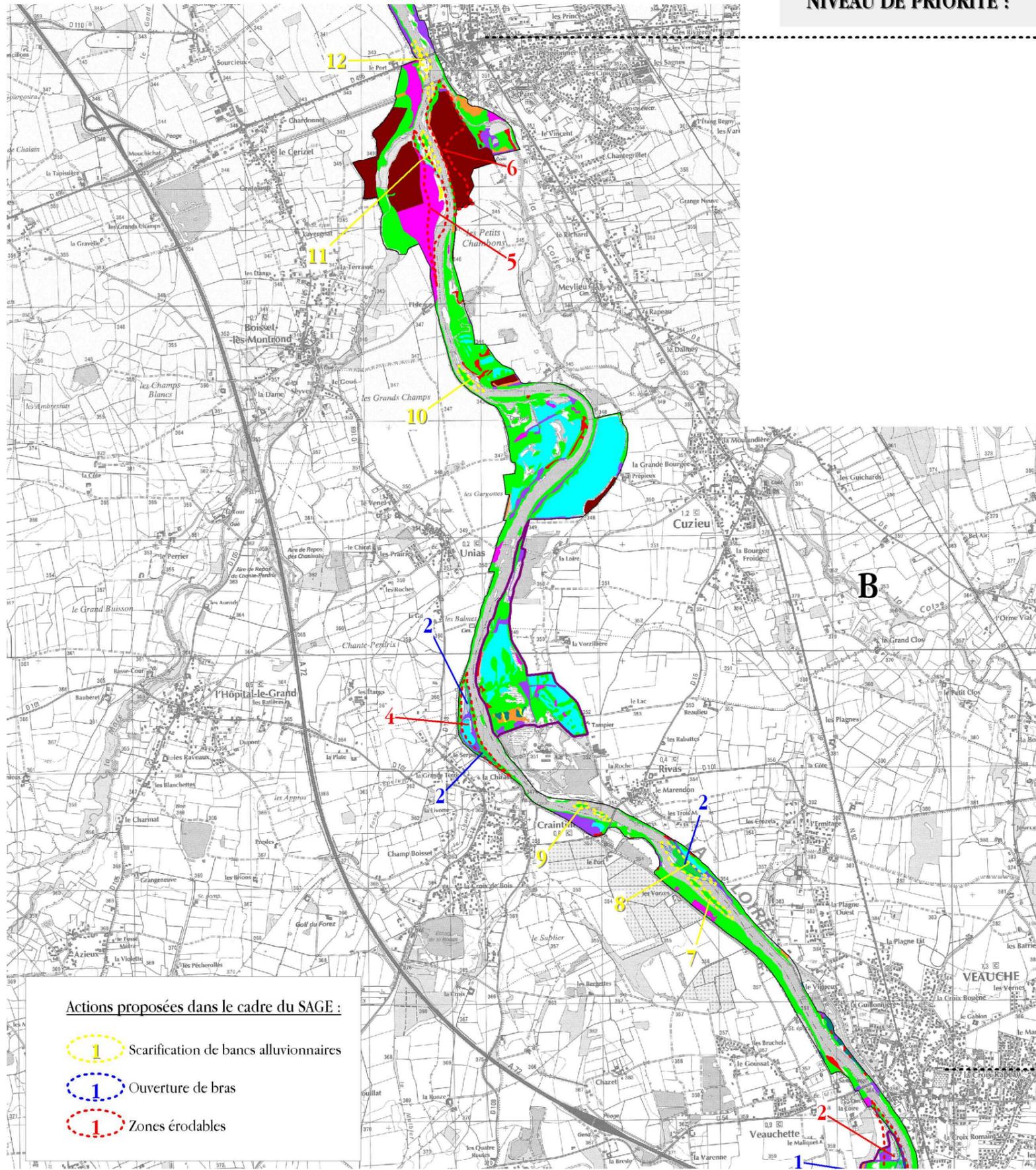
-  Scarification de bancs alluvionnaires
-  Ouverture de bras
-  Zones érodables

0 0.7 1.4 km

NIVEAU DE PRIORITÉ :

**

*



Actions proposées dans le cadre du SAGE :

- 1 Scarification de bancs alluvionnaires
- 1 Ouverture de bras
- 1 Zones érodables

ETUD-4
Etude et suivi des espèces exotiques envahissantes

ETUD-1
Etude hydrologique des annexes fluviales

GEST-1
Restauration et aménagement des annexes fluviales

GEST-2
Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires

GEST-3
Chantier de restauration de la dynamique fluviale

GEST-9
Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés

GEST-10
Expérimentation de gestion de pelouses sèches

GEST-11
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

GEST-12
Gestion de la ripisylve et de la végétation des berges

GEST-18
Organisation des accès et gestion de la fréquentation

ETUD-5
Suivi des habitats d'intérêt communautaire

ETUD-6
Suivis scientifiques des actions du DOCOB

ETUD-7
Suivi des espèces d'intérêt Communautaire

GEST-4
Gestion par pâturage extensif

GEST-5
Gestion par fauche tardive

GEST-7
Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger

GEST-8
Restauration des milieux ouverts par débroussaillage

GEST-15
Entretien des fossés et canaux

GEST-6
Gestion agri-environnementale hors prairie

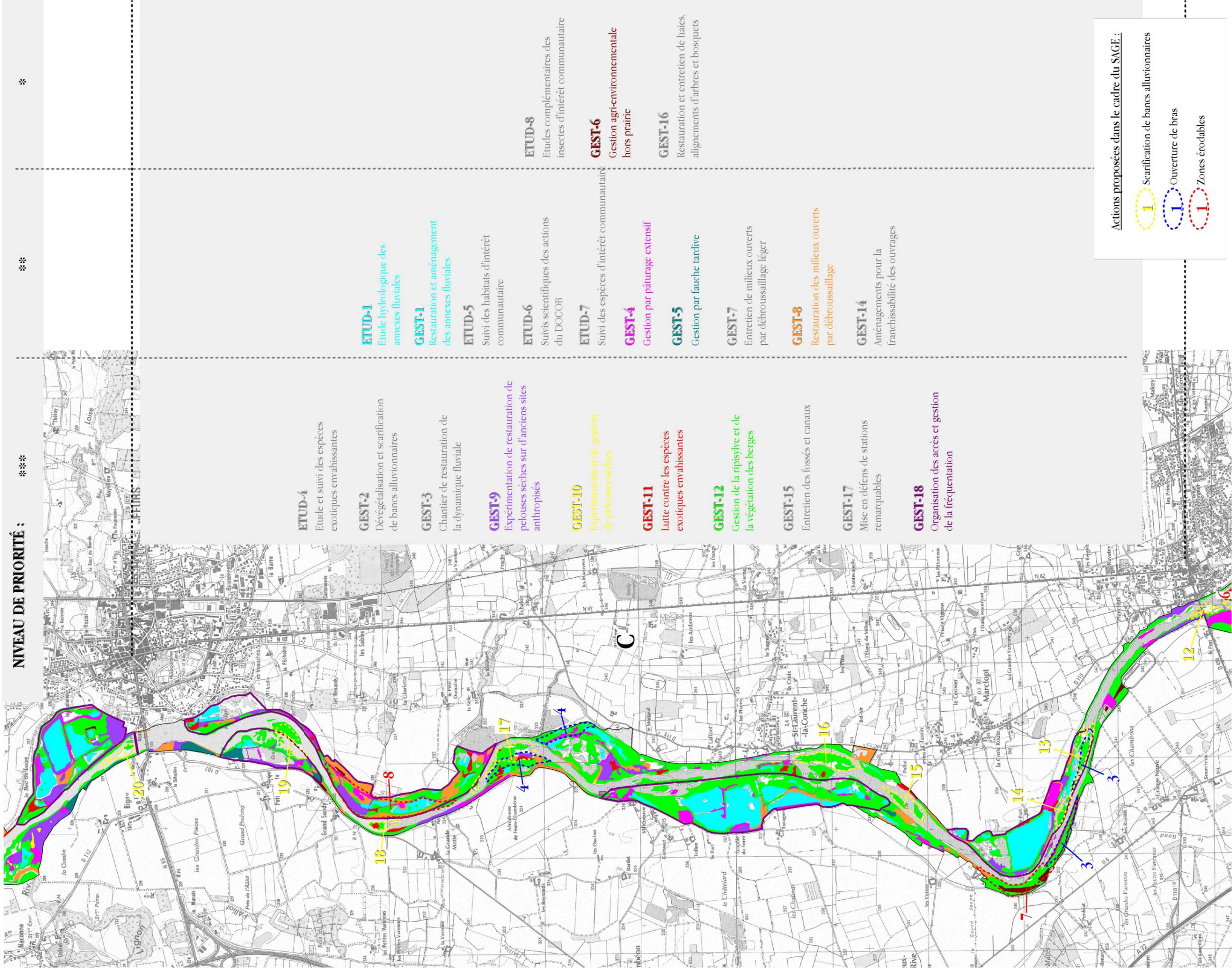
ETUD-8
Etudes complémentaires des insectes d'intérêt communautaire

GEST-16
Restauration et entretien de haies, alignements d'arbres et bosquets

GEST-17
Mise en défens de stations remarquables

0 0.8 1.6 km

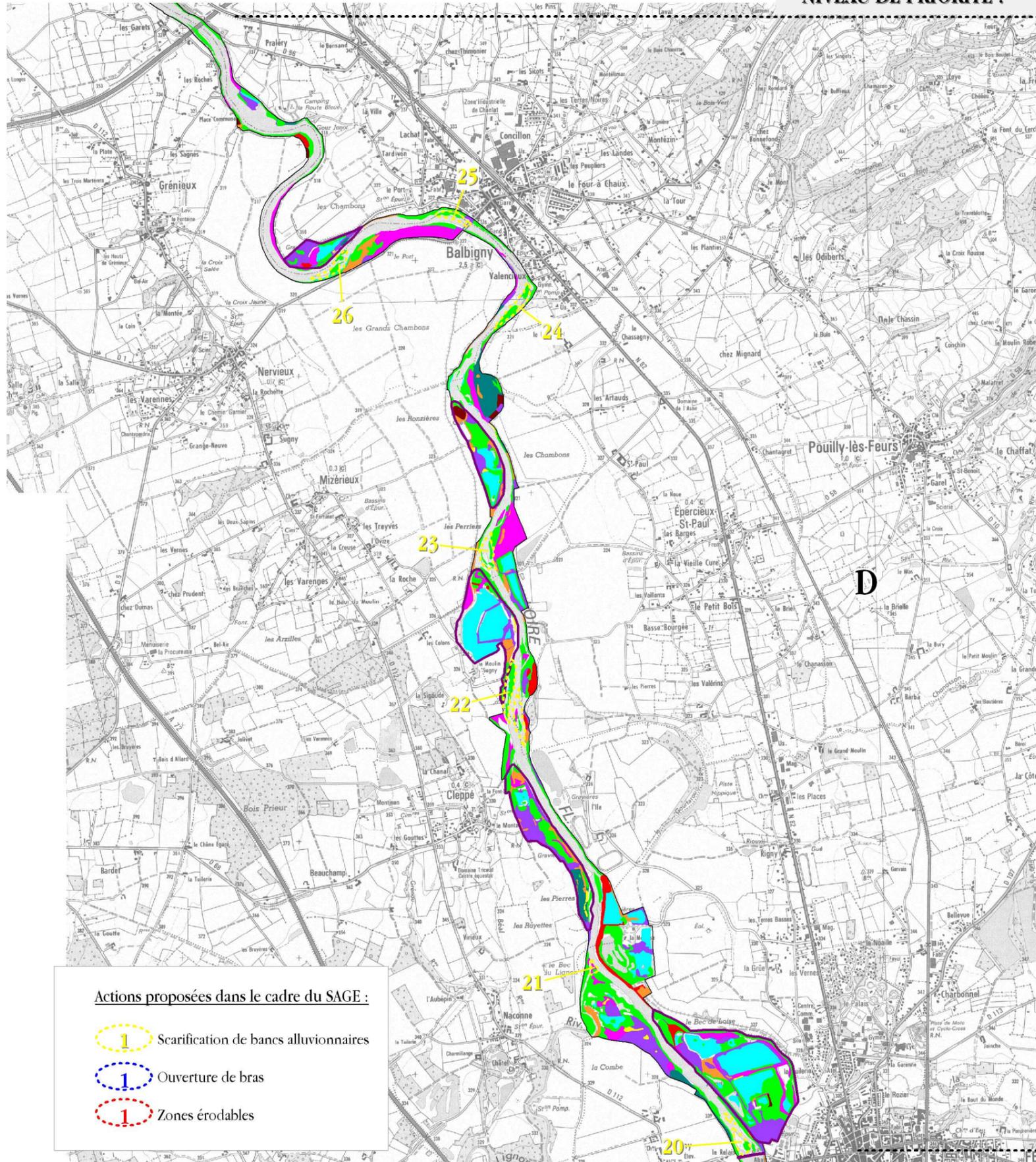
Localisation des actions de gestion du milieu naturel - Secteur C



NIVEAU DE PRIORITÉ :

**

*



ETUD-4

Etude et suivi des espèces exotiques envahissantes

ETUD-1

Etude hydrologique des annexes fluviales

GEST-1

Restauration et aménagement des annexes fluviales

GEST-4

Gestion par pâturage extensif

GEST-5

Gestion par fauche tardive

GEST-7

Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger

GEST-10

Expérimentation de gestion de pelouses sèches

GEST-11

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

GEST-12

Gestion de la ripisylve et de la végétation des berges

GEST-17

Mise en défens de stations remarquables

ETUD-5

Suivi des habitats d'intérêt communautaire

ETUD-6

Suivis scientifiques des actions du DOCOB

ETUD-7

Suivi des espèces d'intérêt communautaire

GEST-8

Restauration des milieux ouverts par débroussaillage

GEST-9

Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés

GEST-15

Entretien des fossés et canaux

GEST-18

Organisation des accès et gestion de la fréquentation

ETUD-8

Etudes complémentaires des insectes d'intérêt communautaire

GEST-3

Chantier de restauration de la dynamique fluviale

GEST-6

Gestion agri-environnementale hors prairie

GEST-16

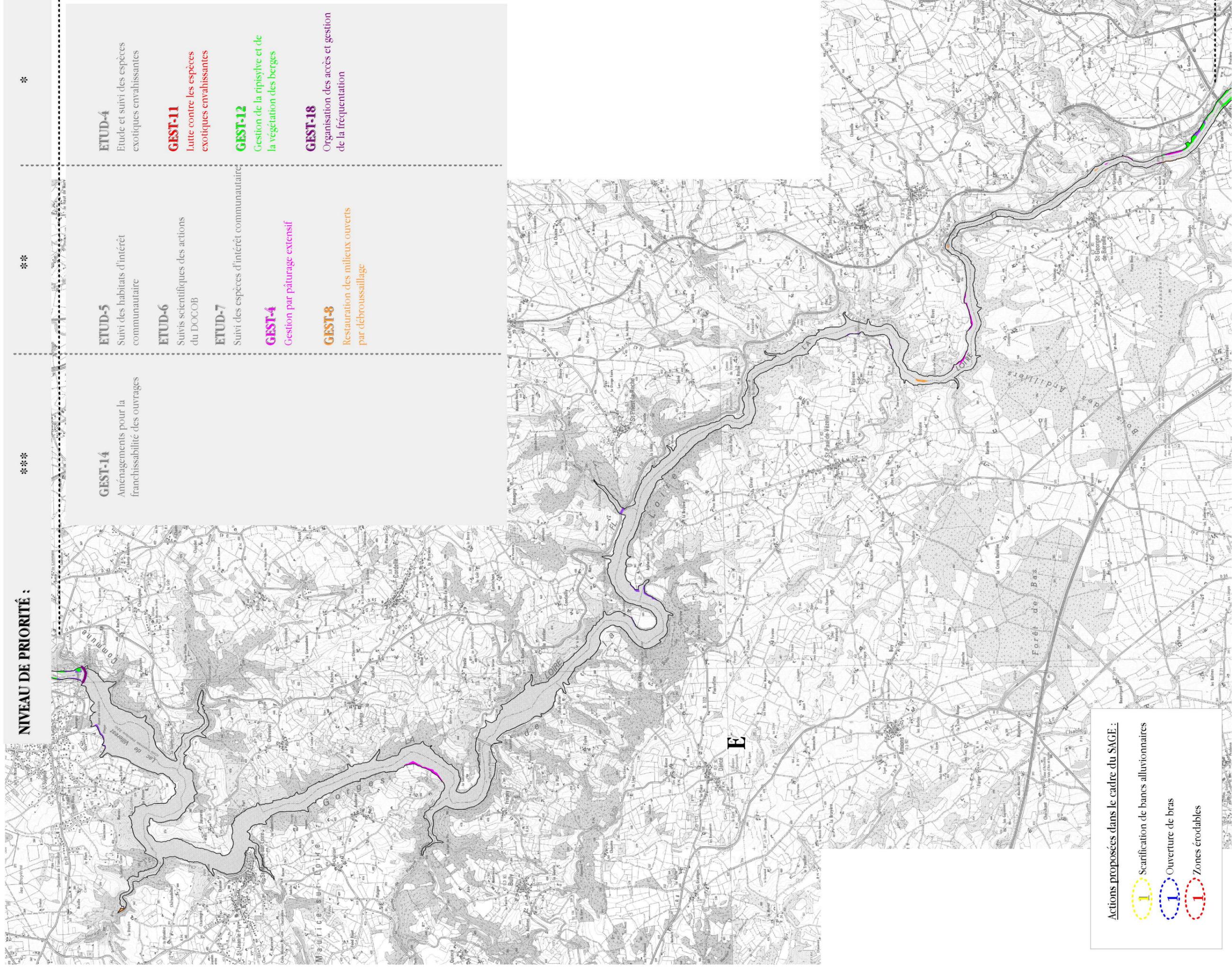
Restauration et entretien de haies, alignements d'arbres et bosquets

Actions proposées dans le cadre du SAGE :

-  Scarification de bancs alluvionnaires
-  Ouverture de bras
-  Zones érodables

0 0.8 1.6 km

Localisation des actions de gestion du milieu naturel - Secteur E



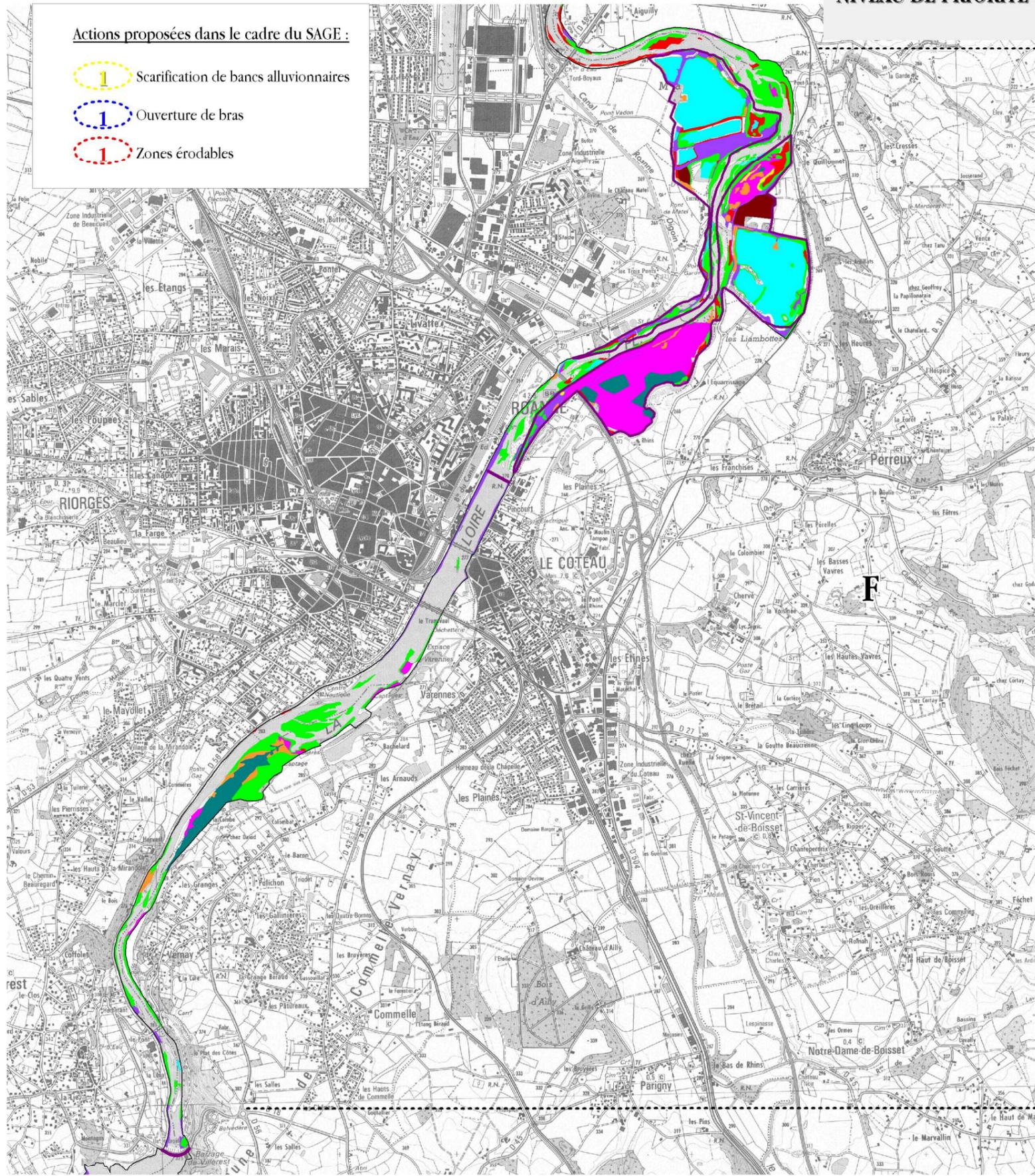
NIVEAU DE PRIORITÉ :

**

*

Actions proposées dans le cadre du SAGE :

-  Scarification de bancs alluvionnaires
-  Ouverture de bras
-  Zones érodables



- ETUD-1**
Etude hydrologique des annexes fluviales
- GEST-1**
Restauration et aménagement des annexes fluviales
- ETUD-3**
Suivi des poissons grands migrateurs
- ETUD-4**
Etude et suivi des espèces exotiques envahissantes
- ETUD-8**
Etudes complémentaires des insectes d'intérêt communautaire
- GEST-4**
Gestion par pâturage extensif
- GEST-5**
Gestion par fauche tardive
- GEST-7**
Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger
- GEST-9**
Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés
- GEST-10**
Expérimentation de gestion de pelouses sèches
- GEST-11**
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- GEST-12**
Gestion de la ripisylve et de la végétation des berges
- GEST-13**
Restauration de frayères
- GEST-14**
Aménagements pour la franchissabilité des ouvrages
- GEST-17**
Mise en défens de stations remarquables
- GEST-18**
Organisation des accès et gestion de la fréquentation

- ETUD-5**
Suivi des habitats d'intérêt communautaire
- ETUD-6**
Suivis scientifiques des actions du DOCOB
- ETUD-7**
Suivi des espèces d'intérêt communautaire
- GEST-2**
Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires
- GEST-3**
Chantier de restauration de la dynamique fluviale
- GEST-8**
Restauration des milieux ouverts par débroussaillage
- GEST-16**
Restauration et entretien de haies, alignements d'arbres et bosquets

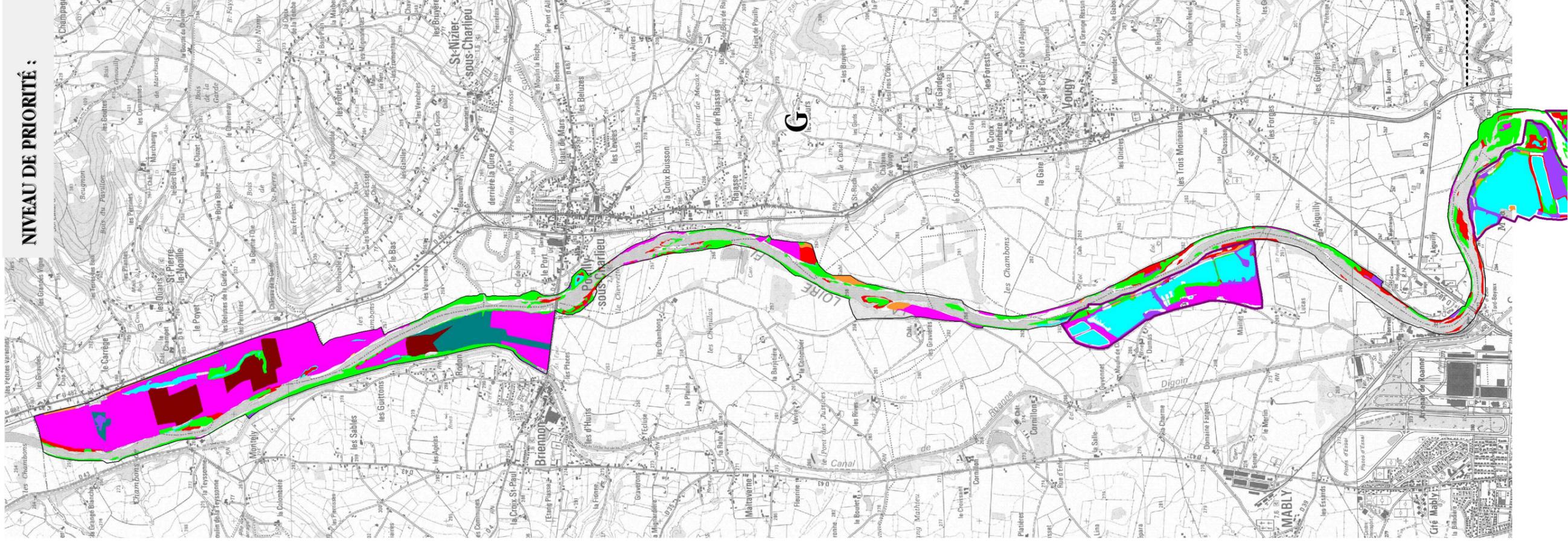
- GEST-6**
Gestion agri-environnementale hors prairie
- GEST-15**
Entretien des fossés et canaux

Localisation des actions de gestion du milieu naturel - Secteur G

NIVEAU DE PRIORITÉ :

**

*



ETUD-3
Suivi des poissons grands migrateurs

ETUD-4
Etude et suivi des espèces exotiques envahissantes

ETUD-8
Etudes complémentaires des insectes d'intérêt communautaire

GEST-4
Gestion par pâturage extensif

GEST-5
Gestion par fauche tardive

GEST-7
Entretien de milieux ouverts par débroussaillage léger

GEST-11
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

GEST-12
Gestion de la ripisylve et de la végétation des berges

GEST-13
Restauration de frayères

GEST-15
Entretien des fossés et canaux

GEST-16
Restauration et entretien de haies, alignements d'arbres et bosquets

ETUD-1
Etude hydrologique des annexes fluviales

GEST-1
Restauration et aménagement des annexes fluviales

ETUD-5
Suivi des habitats d'intérêt communautaire

ETUD-6
Suivis scientifiques des actions du DOCOB

ETUD-7
Suivi des espèces d'intérêt communautaire

GEST-3
Chantier de restauration de la dynamique fluviale

GEST-6
Gestion agri-environnementale hors prairie

GEST-8
Restauration des milieux ouverts par débroussaillage

GEST-9
Expérimentation de restauration de pelouses sèches sur d'anciens sites anthropisés

GEST-18
Organisation des accès et gestion de la fréquentation

GEST-2
Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires

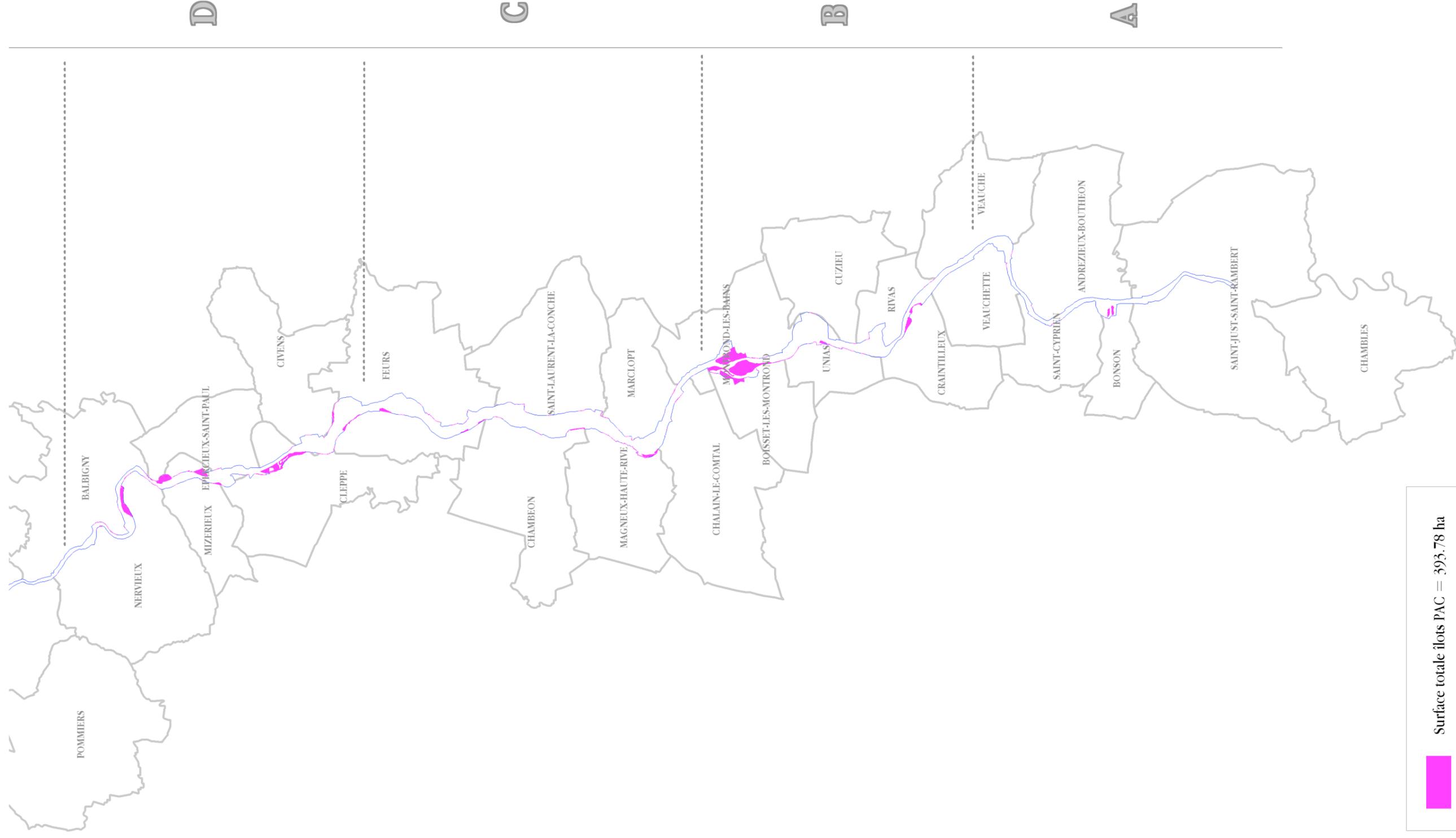
GEST-10
Expérimentation de gestion de pelouses sèches

GEST-17
Mise en défens de stations remarquables

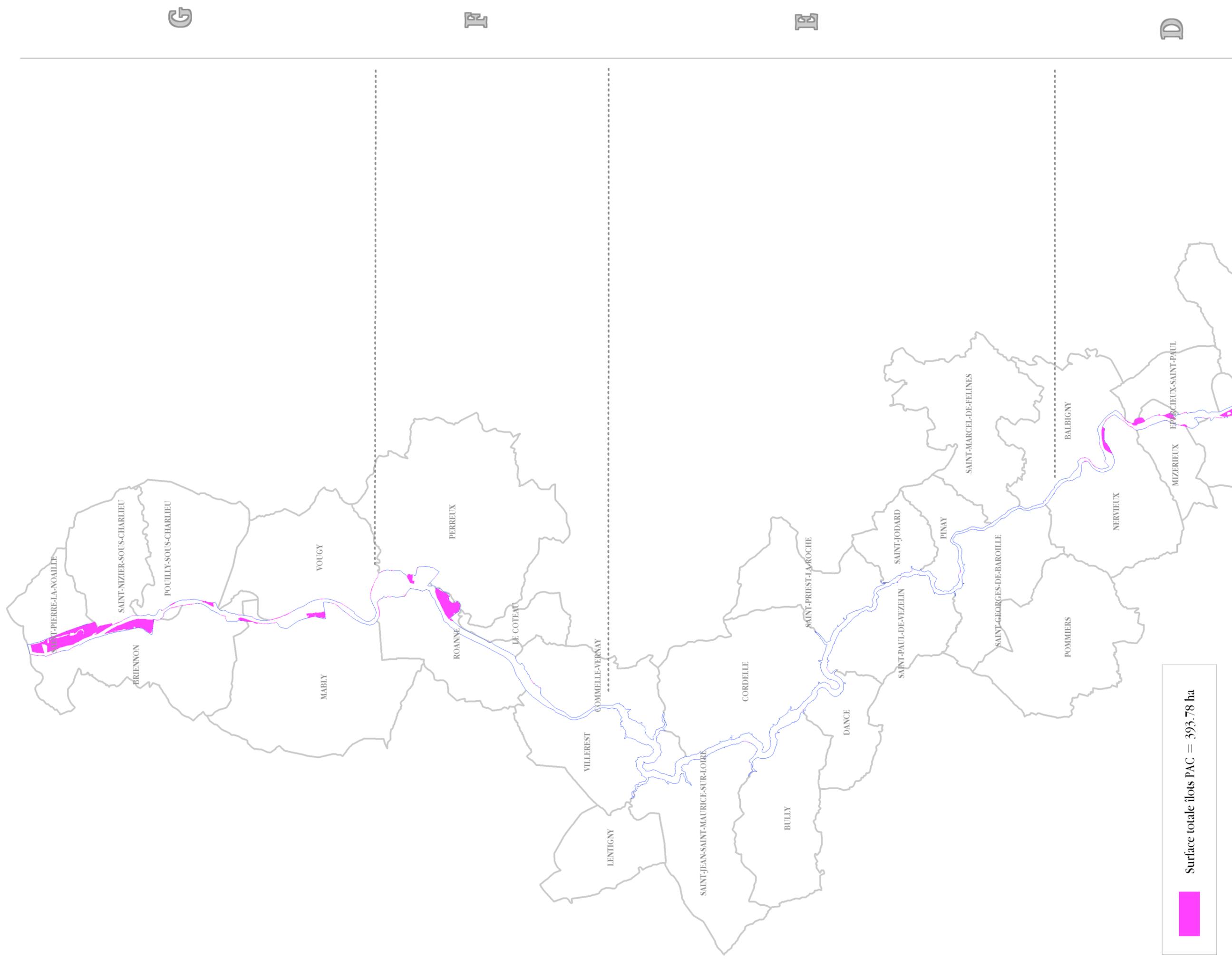
Actions proposées dans le cadre du SAGE :

- Scarification de bancs alluvionnaires
- Ouverture de bras
- Zones érodables

Localisation des surfaces agricoles potentiellement éligibles à une MAET



Localisation des surfaces agricoles potentiellement éligibles à une MAET



G

F

B

D



Conseil Régional
LOIRE
RÉGION



0 3 6 km

Données : îlots PAC 2007

Réalisation CESAMF 2009

7. CHARTE NATURA 2000 DU SITE

La Charte Natura 2000 constitue un élément du document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000. Elle vise la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site en favorisant le maintien, le développement et la valorisation des pratiques existantes favorables.

Cet outil permet à l'adhérent de marquer **son engagement en faveur de Natura 2000** et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du DOCOB), tout en ne modifiant pas sensiblement ses habitudes.



CHARTRE DU SITE NATURA 2000

FR8201765
« Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire »



Structure animatrice du Site Natura 2000 :
Coordonnées à indiquer

1. Généralités.....	II
1.1. Le réseau européen Natura 2000.....	II
1.2. Les principes de la Charte Natura 2000.....	II
1.2.1. Le cadre réglementaire autour de la charte.....	II
1.2.2. Buts de la charte Natura 2000.....	II
1.2.3. Contenu de la charte Natura 2000.....	III
1.3. Quels avantages apporte l'adhésion à la charte?.....	III
1.4. Modalités d'adhésion.....	IV
1.4.1. Qui peut adhérer à la charte?.....	IV
1.4.2. La durée d'adhésion à la charte.....	IV
1.4.3. Comment adhérer à la charte?.....	IV
1.5. Le contrôle.....	V
2. Présentation du site Natura 2000 FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire ».....	VI
2.1. Descriptif du site Natura 2000.....	VI
2.2. Milieux, habitats et espèces recensés sur le site Natura 2000.....	VI
2.2.1. Les grands types de milieux naturels.....	VI
2.2.2. Correspondance entre les grands types de milieux naturels et les habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site.....	VII
2.3. Enjeux et objectifs du Document d'Objectifs.....	VIII
2.4. Mesures de protection réglementaire présentes sur le site.....	IX
3. Engagements et recommandations de portée générale à l'ensemble du site Natura 2000 (tous milieux).....	X
3.1. Engagements soumis à contrôles.....	X
3.2. Recommandations.....	XI
4. Engagements et recommandations spécifiques à chaque grand type de milieux naturels.....	XII
4.1. Milieux aquatiques et humides (cours d'eau, grèves, îles, annexes fluviales, mares).....	XII
4.1.1. Engagements soumis à contrôles.....	XII
4.1.2. Recommandations.....	XII
4.2. Milieux ouverts (pelouses, prairies et mégaphorbiaies).....	XIII
4.2.1. Engagements soumis à contrôles.....	XIII
4.2.2. Recommandations.....	XIII
4.3. Milieux semi-ouverts (fourrés et friches arbustives).....	XIV
4.3.1. Engagements soumis à contrôles.....	XIV
4.3.2. Recommandations.....	XIV
4.4. Milieux forestiers (boisements, ripisylves et haies).....	XIV
4.4.1. Engagements soumis à contrôles.....	XIV
4.4.2. Recommandations.....	XV
5. Engagements et recommandations spécifiques aux activités pratiquées sur le site.....	XVI
5.1. Engagements soumis à contrôles.....	XVI
5.1.1. Toute activité.....	XVI
5.1.2. Manifestations ponctuelles.....	XVI
5.2. Recommandations.....	XVI
6. Annexes Charte Natura 2000.....	XVII
6.1. Annexe 1 : Liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes.....	XVII
6.1.1. Espèces végétales exotiques envahissantes.....	XVII
6.1.2. Espèces animales exotiques envahissantes.....	XVIII

1. Généralités

1.1. Le réseau européen Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un **réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne**. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle pour la gestion des sites Natura 2000.

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le document d'objectifs (Docob) du site :

- les **mesures agro-environnementales territorialisées** (pour les milieux de production agricole uniquement),
- les **contrats Natura 2000** (hors milieux de production agricole)
- les **chartes Natura 2000** (tous milieux).

1.2. Les principes de la Charte Natura 2000

1.2.1. Le cadre réglementaire autour de la charte

Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du Code de l'environnement

Circulaire DNP/SDEN N°2007-n°1 – DGFar/SDER/C2007- 5023 du 26 avril 2007 concernant l'application des dispositions du 5° de l'article R414-11 et des articles R414-12 et R414-12-1 du Code de l'environnement se rapportant à la charte Natura 2000

1.2.2. Buts de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 constitue un élément du document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000. Elle vise la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site en favorisant le maintien, le développement et la valorisation des pratiques existantes favorables.

Il s'agit de « reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion existante qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil permet à l'adhérent de marquer **son engagement en faveur de Natura 2000** et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du DOCOB), tout en ne modifiant pas sensiblement ses habitudes.

1.2.3. Contenu de la charte Natura 2000

La charte regroupe :

- **Des engagements contrôlables** permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des engagements « à faire » ou « à ne pas faire » pour maintenir ou développer des bonnes pratiques locales existantes.
- **Des recommandations**, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation ;

Ces recommandations et engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne sont donc pas rémunérés.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

1.3. Quels avantages apporte l'adhésion à la charte?

La charte procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- **Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB).**

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté préfectoral (Zone Spéciale de Conservation, Zone de Protection Spéciale). **La totalité de la TFNB est exonérée** (la perte pour les collectivités est compensée). La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

Nota : Sur le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire », les catégories concernées sont : 1 – terres, 2 – Prés et prairies naturels, herbages et pâturages, 5 – Bois, Aulnaies, Saussaies, oseraies, etc., 6 – Landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues, etc., 8 – Lacs, étangs, mares, etc.

- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.**

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable après avis de la DDT.

- **Garantie de gestion durable des forêts.**

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt Solidarité sur la Fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 ha, et d'accès aux aides publiques à l'investissement forestier.

1.4. Modalités d'adhésion

1.4.1. Qui peut adhérer à la charte?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Le signataire peut donc être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte : cet « ayant droit » peut être fermier, locataire, titulaire d'une convention... La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000, et peut-être signée sur tout ou partie d'une propriété, y compris sur des terrains publics ou bâtis.

Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des « mandataires » (par exemple : bail rural, bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il devra veiller à informer ses « mandataires » des engagements qu'il a souscrits, et à modifier les « mandats », au plus tard lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire devra être recherchée.

Certaines dispositions législatives permettent au propriétaire d'imposer au locataire certains des engagements auxquels il adhère (bail intégrant des prescriptions environnementales notamment).

Dans tous les cas, le bailleur ou ayant droit peut signer la charte Natura 2000 indépendamment de son propriétaire pour démontrer son implication dans la démarche Natura 2000. Par contre, dans ce cas, si le propriétaire ne signe pas personnellement la charte, il ne peut prétendre aux avantages fiscaux.

1.4.2. La durée d'adhésion à la charte

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans (décret n°2008-457 du 15 mai 2008 qui modifie le Code de l'environnement). Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

1.4.3. Comment adhérer à la charte?

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelle).

L'adhérent a le choix d'engager la totalité ou seulement certaines de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Avec l'aide de la structure animatrice du Docob, l'adhérent :

- choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager ;
- date et signe la partie « engagements et recommandations de portée générale », et les parties « engagements et recommandations par milieux » correspondant à la situation de ses parcelles ;
- le cas échéant, date et signe la partie engagements et recommandations de l'activité dont il est responsable ;
- établit un plan de situation des parcelles engagées, qui doit permettre de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25 000e ou plus précise).

Selon les cas, il sera parfois nécessaire de faire cosigner la charte par le propriétaire et le mandataire.

Puis l'adhérent transmet à la DDT une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée, à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents. La DDT, service instructeur, vérifie le dossier, l'enregistre et informe les services fiscaux ainsi que la DREAL.

La durée d'adhésion court à compter de la date de réception du dossier complet par la DDT, indiquée sur l'accusé réception que cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

Nota : Pour bénéficier de la TFPNB dès l'année suivant l'adhésion à la charte, le signataire devra transmettre son dossier avant le 1er juillet (date limite pour une transmission des parcelles concernées aux services fiscaux par la DDT) et fournir avant le 1er janvier de la première année l'engagement souscrit concernant les parcelles bénéficiant de l'exonération.

1.5. Le contrôle

Les contrôles sont effectués par la DDT prioritairement sur les adhésions donnant droit à une contrepartie. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements.

Les fausses déclarations au moment de l'adhésion peuvent entraîner la suspension de la charte pour 1 an (décret n°2008-457 du 15 mai 2008).

2. Présentation du site Natura 2000 FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire »

2.1. Descriptif du site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Milieux aquatiques et alluviaux de la Loire », d'une superficie de 3284 ha, traverse, du Sud au Nord, une grande partie du département de la Loire, depuis le barrage de Grangent, qui délimite les gorges de la Loire amont, dans le quart Sud du département, jusqu'à la limite Nord du département avec la Saône-et-Loire.

Dans la partie amont de ce site, la Loire traverse la plaine du Forez, avant de pénétrer dans les gorges aval, traversant le plateau de Neulise, puis de continuer sa course dans la plaine du Roannais. Les milieux que le site Natura 2000 héberge sont caractéristiques des grands cours d'eau avec une mosaïque d'habitats alluviaux allant des habitats aquatiques aux boisements en passant par les pelouses et prairies. 10 habitats et 13 espèces d'intérêt communautaire y ont été recensés.

Le site Natura 2000 a autrefois fait l'objet d'une forte exploitation pour l'extraction de granulats. Aujourd'hui, des projets de restauration et de valorisation de sites naturels se développent pour répondre à une demande sociale de protection et de découverte de ce milieu. En outre, le fleuve est important pour de nombreuses activités au voisinage du site Natura 2000 : agriculture, alimentation en eau potable, tourisme, etc...

2.2. Milieux, habitats et espèces recensés sur le site Natura 2000

2.2.1. Les grands types de milieux naturels

Les recommandations et engagements sont proposés soit pour l'ensemble du site Natura 2000, soit par grands types de milieu (qui abritent des espèces d'intérêt communautaire). Sur le site « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire », 4 grands types de milieux peuvent être recensés :

- milieux aquatiques et humides (cours d'eau, grèves, îles, annexes fluviales, mares) ;
- milieux ouverts (pelouses, prairies et mégaphorbiaies) ;
- milieux semi-ouverts (fourrés et friches arbustives) ;
- milieux forestiers (boisements, ripisylves, et haies) ;

2.2.2. Correspondance entre les grands types de milieux naturels et les habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site

Code	Habitat d'intérêt communautaire (habitat prioritaire en gras)	Etat de conservation	Grands types de milieu
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniforæ</i> et/ou des <i>Iscto-Nanojuncetea</i>	Mauvais	Milieux aquatiques et humides
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Moyen à mauvais	
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	Mauvais	
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Assez bon	Milieux ouverts
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Moyen à mauvais	
6120*	Pelouses calcaires des sables xériques	Très mauvais	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Mauvais	
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Assez bon	
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	Moyen	Milieux forestiers
91F0	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>).	Mauvais	
Code	Espèce d'intérêt communautaire (espèce prioritaire en gras)	Etat de conservation	Grands types de milieu
1428	Marsilée à quatre feuilles <i>Marsilea quadrifolia</i>	Mauvais	Milieux aquatiques et humides
1337	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	Bon	Milieux aquatiques et humides Milieux forestiers
1193	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	Mauvais	Milieux aquatiques et humides
1095	Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i>	Mauvais	Milieux aquatiques et humides
1096	Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	Mauvais	
1102	Grande Alose <i>Alosa alosa</i>	Mauvais	
1134	Bouvière <i>Rhodeus sericeus</i>	Bon	
1083	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Moyen	Milieux forestiers
1088	Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	Mauvais	
1060	Cuivré des marais <i>Thersamolycaena dispar</i>	Mauvais	Milieux ouverts
1074	Laineuse du Prunellier <i>Eriogaster catax</i>	Mauvais	Milieux semi-ouverts
1078*	Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Bon	Milieux ouverts
1044	Agrion de Mercure <i>Cœnagrion mercuriale</i>	Mauvais	Milieux aquatiques et humides Milieux ouverts

La charte a pour objectif de préserver en priorité ces habitats et espèces, mais s'applique à l'ensemble des milieux naturels et espèces inclus dans le périmètre du site.

2.3. Enjeux et objectifs du Document d'Objectifs

8 enjeux ont été identifiés au niveau du site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » :

- enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides des eaux stagnantes
- enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides du lit mineur du fleuve
- enjeu de préservation des pelouses sèches et des prairies
- enjeu de préservation des boisements alluviaux
- enjeu spécifique de préservation des espèces
- enjeu de préservation et de restauration de l'hydrosystème fluvial
- enjeu de connaissance et de suivi des habitats et des espèces
- enjeu socio-économique d'animation et de communication
- enjeu de mise en cohérence de l'action publique sur le site Natura 2000

Ces enjeux ont été déclinés en 26 objectifs. On pourra consulter le document d'objectifs (disponible auprès de la structure animatrice) pour le descriptif précis de ces objectifs.

Objectifs de préservation des milieux naturels

Code	Objectif	Niveau de priorité
OB-m1	Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales	Prioritaire
OB-m2	Restaurer dans un but écologique les gravières après exploitation	Prioritaire
OB-m3	Préserver les stations remarquables des habitats	Prioritaire
OB-m4	Connaître le fonctionnement des annexes fluviales	Prioritaire
OB-m5	Améliorer la gestion du débit d'étiage	Prioritaire
OB-m6	Maintenir un milieu ouvert par une gestion extensive	Prioritaire
OB-m7	Restaurer des milieux favorables aux pelouses	Prioritaire
OB-m8	Encadrer les interventions humaines sur les boisements	Prioritaire

Objectifs de préservation des espèces

Code	Objectif	Niveau de priorité
OB-e1	Préserver les stations remarquables des espèces	Prioritaire
OB-e2	Maintenir ou restaurer la continuité écologique	Prioritaire
OB-e3	Maintenir des zones de friches arbustives	Secondaire
OB-e4	Prévenir les perturbations des espèces	Secondaire

Objectifs transversaux

Code	Objectif	Niveau de priorité
OB-t1	Améliorer la dynamique fluviale	Majeur
OB-t2	Limiter l'incision du lit mineur	Prioritaire
OB-t3	Améliorer la qualité des eaux	Prioritaire
OB-t4	Lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes	Prioritaire
OB-t5	Améliorer la connaissance	Secondaire
OB-t6	Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Secondaire
OB-t7	Informier et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et objectifs Natura 2000	Prioritaire
OB-t8	Soutenir la concertation entre les différents usagers et gestionnaires d'espaces dans une perspective de valorisation et de préservation du patrimoine naturel	Prioritaire
Ob-t9	S'appuyer sur les acteurs locaux pour mettre en œuvre les actions du Documents d'Objectifs	Prioritaire
OB-t10	Evaluer la réalisation du document d'objectifs	Prioritaire
OB-t11	Veiller à la cohérence du SAGE Loire en Rhône-Alpes avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Prioritaire
OB-t12	Veiller à la prise en compte des objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la gestion du Domaine Public Fluvial	Prioritaire
Ob-t13	Veiller à la cohérence des politiques de territoire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Prioritaire
OB-t14	Veiller à la cohérence de la politique de protection de la nature sur les Bords de Loire avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Secondaire

2.4. Mesures de protection réglementaire présentes sur le site

La charte ne se substitue pas à la réglementation en vigueur.

Le site Natura 2000 est concerné par des mesures de protection réglementaires (réserves de chasse et de pêche, etc...).

Il est en outre occupé par un grand nombre de ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) qui n'ont pas valeur réglementaire mais doivent néanmoins être prises en compte dans les aménagements.

3. Engagements et recommandations de portée générale à l'ensemble du site Natura 2000 (tous milieux)

3.1. Engagements soumis à contrôles

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements suivants applicables indépendamment du type de milieu et de la surface engagée par l'adhésion à la charte :

- Respecter les réglementations relatives aux Codes de l'environnement, rural et forestier concourant à la protection de la nature et plus particulièrement à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Point de contrôle : absence / présence de procès-verbal relatif à ces réglementations

- Ne pas détruire ou dégrader les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. La structure animatrice informera le signataire des habitats et espèces présentes lors de l'adhésion à la charte.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire)

- Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice ou à ses prestataires désigné(s) par le comité de pilotage pour que puissent être menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces, ou des actions de lutte contre les espèces citées en annexe 1. La structure animatrice informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle communiquera les résultats à la demande du signataire. La responsabilité du signataire ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : autorisation d'accès aux parcelles signées par le propriétaire

- Informer tout mandataire ou prestataire sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci et des engagements souscrits (transmettre un exemplaire de la charte) et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements de la charte.

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le mandataire. Copie du courrier envoyé par le propriétaire au(x) mandataire(s) ou prestataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits. Modification des mandats.

- Prendre en compte les enjeux Natura 2000 et associer la structure animatrice mandatée par le comité de pilotage en cas de projet sur les parcelles engagées (travaux, aménagements importants, etc...) et ne relevant pas d'opérations prévues dans le document d'objectifs.

Point de contrôle : absence de travaux / aménagements sans information préalable de la structure animatrice, bilan annuel de la structure animatrice.



- Respecter le site en ne déposant pas de déchets, en ne remblayant pas le terrain naturel (ordures, gravats, etc...), et en ne mettant pas régulièrement le sol à nu (sauf autorisation particulière en accord avec la structure animatrice et la DDT).

Point de contrôle : contrôle sur place.

- Ne pas introduire des espèces exotiques envahissantes (liste en annexe 1) sur le site et limiter au maximum leur expansion en signalant la présence de toute nouvelle station à la structure animatrice.

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante. Bilan annuel de la structure animatrice.

3.2. Recommandations

- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire d'origine humaine (non du fait du signataire) ou naturelle.
- Limiter au maximum la circulation d'engins motorisés et signaler à la structure animatrice leur présence au sein des milieux naturels du site (en dehors des ayants-droits et véhicules de services et secours).
- Veiller à ne pas stocker de matériel (caravane, etc...) ou de matériaux (bétons, etc...) de manière temporaire ou permanente.



4. Engagements et recommandations spécifiques à chaque grand type de milieux naturels

4.1. Milieux aquatiques et humides (cours d'eau, grèves, îles, annexes fluviales, mares)

4.1.1. Engagements soumis à contrôles

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements suivants applicables aux milieux aquatiques et humides présents sur les parcelles concernées par la charte :

- Ne pas combler, ni drainer, ni assécher ces milieux, ni limiter les inondations par débordement des cours d'eau dans ces milieux pour garantir leur bon fonctionnement hydrologique (sauf risque sanitaire, lié à la sécurité du public ou cas particulier soumis à approbation de la DDT). Est possible uniquement l'entretien des fossés existants selon le principe « vieux fonds, vieux bords » en suivant les recommandations de la structure animatrice et de la DDT.

Point de contrôle : Absence de procès-verbal. Contrôle sur place

Remarque : le principe « vieux fonds, vieux bords » est un principe de curage régulier pour l'entretien des fossés afin de le maintenir dans sa largeur et sa profondeur initiales.

- En complément de la réglementation liée à la loi sur l'eau, solliciter l'avis préalable de la structure animatrice ou de la DDT avant d'entreprendre tous travaux sur le cours d'eau et ses annexes.

Il est rappelé que, selon l'article L. 214-3 du code de l'environnement et la nomenclature fixée dans l'article R-214-1, les travaux et aménagements sur les cours d'eau, notamment les protections de berges (gravats, enrochements, etc...) et les prélèvements de matériaux, sont soumis à la loi sur l'eau.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux hydrauliques non déclarés à la structure animatrice et à la DDT.

4.1.2. Recommandations

- Favoriser une ripisylve large d'au moins 5 mètres le long des petits cours d'eau, des fossés larges et des bras morts, ou à défaut une bande enherbée.
- Limiter les interventions sur la végétation entre le 15 mars et le 15 juillet.

4.2. Milieux ouverts (pelouses, prairies et mégaphorbiaies)

4.2.1. Engagements soumis à contrôles

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements suivants applicables aux milieux ouverts présents sur les parcelles concernées par la charte :

- Ne pas détruire les prairies permanentes et les prés secs (par retournement, désherbage chimique, plantations, etc...). En cas de destruction exceptionnelle (crue, sécheresse), la restauration de la prairie est permise en suivant les recommandations de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de destructions.

- Ne pas apporter de traitement chimique sur les milieux ouverts, sauf traitements localisés des plantes envahissantes (annexe 1), des chardons, rumex, orties et ronces (dérogations possibles sur demande auprès de la DDT).

Point de contrôle : contrôle sur place.

- Maintenir les éléments de diversité paysagère (haies, arbres isolés, bosquets, talus, points d'eau, dépressions humides) (sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité du public visé par la DDT).

Point de contrôle : contrôle sur place et cartographie des principaux éléments (états des lieux avant signature).
Vérification du maintien des éléments (ponctuels, linéaires et surfaciques).

- Ne pas faucher ou broyer les mégaphorbiaies avant le 15 août, ni plus d'une fois sur une période de 5 ans.

Point de contrôle : contrôle sur place.

- En cas de plantations d'arbres isolés, de haies ou de ripisylves, utiliser les essences naturellement présentes sur le site Natura 2000 en les diversifiant (information auprès de la structure animatrice).

Point de contrôle : contrôle sur place des plantations.

4.2.2. Recommandations

- Préférer un entretien manuel ou mécanique, y compris pour le traitement des chardons, rumex, orties et ronces.
- Pratiquer une fauche centrifuge (réaliser quelques tours extérieurs, puis fauche de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle).
- En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impacts sur les invertébrés (éviter les traitements de la famille des avermectines et préférer des produits benzimidazolés et imidazolés).

4.3. Milieux semi-ouverts (fourrés et friches arbustives)

4.3.1. Engagements soumis à contrôles

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements suivants applicables aux fourrés et friches arbustives présents sur les parcelles concernées par la charte :

- Ne pas débroussailler plus de 50 % de la surface en fourrés ou friches arbustives au niveau des parcelles concernées, ni plus d'une fois tous les 5 ans sur la même parcelle (sauf action prévue par le document d'objectifs et encadrée par la structure animatrice).

Point de contrôle : contrôle sur place des surfaces débroussaillées (état de lieux avant signature).

- Ne pas réaliser de débroussaillage des fourrés et friches arbustives en dehors de la période comprise entre le mois d'octobre et le mois de mars.

Point de contrôle : vérification de la date des débroussaillages par contrôle sur place.

- Pratiquer un débroussaillage mécanique ou manuel des fourrés et friches arbustives. Ne pas utiliser de désherbants ou de feu.

Point de contrôle : contrôle sur place des zones débroussaillées.

4.3.2. Recommandations

- Eviter les débroussaillages qui pourraient favoriser le développement de plantes exotiques envahissantes, en prenant si possible avis de la structure animatrice avant intervention. Le signataire pourra être prévenu des secteurs à risque au moment de l'adhésion.

4.4. Milieux forestiers (boisements, ripisylves et haies)

4.4.1. Engagements soumis à contrôles

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements suivants applicables aux boisements, ripisylves et haies présents sur les parcelles concernées par la charte :

- Ne pas réaliser de coupe rase (sauf pour les peupleraies de culture et essences forestières non naturelles à la forêt alluviale ou action prévue par le document d'objectifs et encadrée par la structure animatrice).

Point de contrôle : contrôle sur place (états des lieux avant signature).

- Limiter le taux de prélèvement à 30 % du nombre de tiges sur une période de 5 ans en privilégiant une gestion en futaie irrégulière pied par pied.

Point de contrôle : contrôle sur place (états des lieux avant signature).

- Ne pas effectuer de plantation d'essences autres que celles naturellement présentes dans les forêts alluviales du site Natura 2000 (aucune plantation de Robinier, cultivars de Peupliers, Chêne rouge, conifères, etc...).

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'essences exotiques (états des lieux avant signature).

- Ne pas utiliser les milieux associés les plus sensibles pour stocker des rémanents ou grumes, ou effectuer les manœuvres d'engins (habitats d'intérêt communautaire, zones humides, pelouses). Si besoin, on consultera la structure animatrice pour conseil.

Point de contrôle : contrôle sur place d'absence de trace visuelle de manœuvre d'engins ou de stockages sur des milieux sensibles.

4.4.2. Recommandations

- Privilégier la régénération naturelle.
- Privilégier la non-intervention sur les forêts alluviales naturelles (sauf en cas de risque lié à la sécurité du public (notamment à proximité des ouvrages) ou d'action prévue dans le document d'objectifs et encadrée par la structure animatrice).
- Conserver au maximum différentes strates en sous-étage.
- Contrôler le développement des espèces exotiques envahissantes.
- Entretenir les haies, alignements et arbres isolés (arbres têtards) par la taille, de préférence à l'automne.

5. Engagements et recommandations spécifiques aux activités pratiquées sur le site

5.1. Engagements soumis à contrôles

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements suivants applicables en fonction des activités présentes :

5.1.1. Toute activité

- Tenir compte lors de la création de sentiers, de pistes et de zones de stationnement, de la sensibilité et des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire (sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité du public visé par la DDT). La structure animatrice sera tenue informée des projets avant réalisation.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de nouveaux aménagements ou cheminements impactant les habitats et/ou espèce d'intérêt communautaire. Information par écrit de la structure animatrice.

- Informer et sensibiliser les usagers du site pris en charge ou les adhérents sur les enjeux du site Natura 2000 et les dispositions de la Charte.

Point de contrôle : vérification du porté à connaissance des enjeux du site Natura 2000 et dispositions de la charte dans les documents de communication et le règlement intérieur.

5.1.2. Manifestations ponctuelles

- En cas d'autorisation donnée par le signataire pour la pratique d'activités ou de manifestations ponctuelles de loisirs impliquant de nouveaux équipements ou aménagements susceptibles d'avoir une incidence sur le milieu naturel, solliciter l'avis de la structure animatrice sur les modalités pratiques de mise en œuvre des activités sur les parcelles concernées.

Points de contrôle : Contrôle sur place. Information par écrit de la structure animatrice. Bilan annuel de la structure animatrice

- Dans le cas d'activités ou de manifestations temporaires créant une surfréquentation locale (événement sportif, etc...), solliciter l'avis de la structure animatrice sur les modalités pratiques de mise en œuvre sur les parcelles concernées.

Points de contrôle : Contrôle sur place. Information par écrit de la structure animatrice. Bilan annuel de la structure animatrice.

5.2. Recommandations

- Veiller à la réversibilité, à l'intégration paysagère et à la prise en compte des crues pour l'installation de tout aménagement ou équipement.

6. Annexes Charte Natura 2000

6.1. Annexe 1 : Liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes

6.1.1. Espèces végétales exotiques envahissantes

Nom scientifique	Nom français
<i>Acer negundo</i> L.	Erable negundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Miller) Swingle	Ailante, faux-vernis du Japon
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambroisie à feuilles d'armoise
<i>Aster</i> sp.	Asters (plusieurs espèces)
<i>Conyza</i> sp.	Vergerette (plusieurs espèces)
<i>Egeria densa</i> Planchon	Elodée dense
<i>Elodea</i> sp.	Elodées (plusieurs espèces)
<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.)	Renouée du Japon
<i>Fallopia sachalinensis</i> (Friedrich Schmidt Petrop.) et hybrides	Renouée Sakhaline et hybrides
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier et Levier	Berce du Caucase
<i>Heteranthera reniformis</i>	Hétéranthère réniforme
<i>Impatiens balfourii</i>	Impatience de Balfour
<i>Impatiens capensis</i> Meerb	Impatience des lièvres ou du Cap
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'Himalaya
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss	Lagarosiphon ou Elodée d'Afrique
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth)° P. H. Raven	Jussie rampante ou Ludwigie
<i>Ludwigia uruguayensis</i> ssp. <i>Hexapetala</i> (Camb.) Hara	Jussie de l'Uruguay
<i>Myriophyllum aquaticum</i> Verll. (Verdc)	Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale à deux épis
<i>Robinia pseudacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
<i>Senecio inaequidens</i> D.C.	Séneçon du Cap
<i>Solidago</i> sp.	Verge d'Or (plusieurs espèces)
<i>Xanthium</i> sp.	Lampourdes (plusieurs espèces)

En gras, espèces envahissantes prioritaires (d'après l'Equipe Pluridisciplinaire du PLGN, 2004).

6.1.2. Espèces animales exotiques envahissantes

Nom scientifique	Nom français
<i>Bufo marinus</i>	Crapaud Buffle
<i>Ictalurus melas</i>	Poisson chat
<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué
<i>Procambarus clarkii</i>	Ecrevisse de Louisiane
<i>Pseudorasbora parva</i>	Pseudorasbora
<i>Rana catesbetana</i>	Grenouille taureau
<i>Trachemys scripta elegans</i>	Tortue de Floride

En gras, espèces envahissantes prioritaires.

8. ANNEXES : Extensions du périmètre du site Natura 2000

Les extensions du périmètre du site Natura 2000 présentées ci-après ont été validées par les comités de pilotage du 02 juillet 2009 et du 12 février 2010. Elles prennent également en compte les remarques (retrait des zones présentant encore une activités économiques).

8.1. Extensions proposées

Les enjeux et objectifs ont été définis et s'appliquent au site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » selon le périmètre défini par la zone d'étude restreinte. Toutefois, pour une meilleure prise en compte des enjeux en lien avec le contexte alluvial du site, il a été jugé intéressant d'intégrer quelques zones situées en bordure immédiate. Les extensions répondent à 3 problématiques liées au site Natura 2000 :

– la **préservation** : les extensions concernent des zones où la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire a été confirmée par des observations réalisées en 2007. Certaines extensions présentent également un enjeu de préservation du fait de la présence probable d'un habitat d'intérêt communautaire dont la présence n'a pu être confirmée en 2007.

– la **restauration** : les extensions concernent des zones fortement dégradées par des activités humaines mais qui présentent une forte potentialité pour accueillir des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire après une restauration appropriée. La prise en compte de ces extensions au sein du site Natura 2000 est une opportunité pour redonner une bonne naturalité aux bords du fleuve Loire.

– la **fonctionnalité** : les extensions concernent des secteurs importants pour le fonctionnement hydrologique et la dynamique fluviale. Ils ne présentent pas forcément d'habitat ou d'espèces d'intérêt communautaire mais leur prise en compte dans la gestion du site Natura 2000 peut se révéler importante pour leur conservation à plus grande échelle.

Les secteurs avec une activité économique importante n'ont pas été intégrés aux extensions malgré leur proximité du site Natura 2000.

Les extensions du périmètres du site Natura 2000 ont été regroupés en 2 catégories :

- les extensions liées à la préservation et à la fonctionnalité où l'enjeu de conservation est prioritaire
- les extensions liées à la restauration de sites d'anciennes gravières laissés à l'abandon (site « orphelins ») où l'enjeu et la potentialité de restauration sont forts.

8.1.1. Au niveau de la plaine du Forez

18 zones d'extension sont proposées sur le site Natura 2000 au niveau de la plaine du Forez ce qui représente une surface totale de 251,9 ha.

Extension	Localisation	Enjeu de gestion	Surface en ha	Habitats et espèces d'intérêt communautaire présents
A1	Bonson – Les gravières	Restauration	12,6	
A2	Andrézieux-Bouthéon – Les Chambons	Restauration	19,7	
A3	St-Cyprien – La commanderie	Restauration	3,0	3150, 91E0*, Castor
A4	St-Cyprien – La rive	Restauration	5,2	
A5	Andrézieux-Bouthéon – Pont de l'A72	Restauration	13,0	
A6	Veauchette – Boucle de Veauchette	Restauration	5,0	
B7	Rivas – La roche	Restauration	21,2	
B8	Cuzieu – La Loire	Restauration	16,0	
B9	Cuzieu – Prépieux	Restauration	2,5	
B10	Montrond-les-Bains – ancien site industriel de Meylieu	Restauration	7,5	
B11	Montrond-les-Bains – gravières de Meylieu	Restauration	15,4	
B12	Montrond-les-Bains – Bords de la Coise	Préservation/Fonctionnalité	30,1	3150, 6430, 91F0, Lucane cerf-volant
C13	Feurs – La selle	Préservation/Fonctionnalité	41,0	
C14	Feurs – Sud de Gourdan	Restauration	6,4	
D15	Civens – Bec de la Loire	Préservation/Fonctionnalité	9,9	Pelouses sèches
D16	Civens – La motasse	Préservation/Fonctionnalité	10,0	3130
D17	Cleppé – gravières de l'île	Restauration	16,7	
D18	Balbigny – Valencieux	Préservation/Fonctionnalité	16,6	
TOTAL			251,9	

8.1.2. Au niveau des gorges de la Loire

Au niveau des gorges de la Loire, il n'existe aucune extension du périmètre du site Natura 2000. En effet, bien qu'il existe des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au niveau des gouttes et sur les versants au sein des gorges, ces derniers ne correspondent pas à un contexte alluvial et sont liés à des problématiques de gestion très différentes de celles présentes sur le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire ».

8.1.3. Au niveau de la plaine du Roannais

2 zones d'extension d'une surface totale de 65,9 ha ont été retenues au niveau de la plaine du Roannais.

Extension	Localisation	Enjeu de gestion	Surface en ha	Habitats et espèces d'intérêt communautaire présents
F19	Comelles – Vernay – Bachelard-Varennes	Restauration	30,7	
G20	Mably – Lucas	Restauration	35,2	
TOTAL			65,9	

8.2. Bilan des modifications apportées au périmètre du site Natura 2000

La zone d'étude restreinte représente une surface totale de 3 284 ha et correspond globalement au périmètre officiel du Site d'Intérêt Communautaire « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire ».

La surface totale proposée en extension du périmètre est d'environ 318 ha, soit une augmentation d'environ 9,7 %. Toutefois, 210 ha correspondent à des zones fortement dégradées que la démarche Natura 2000 peut contribuer à restaurer, pour rendre aux bords de Loire un peu de leur naturalité.

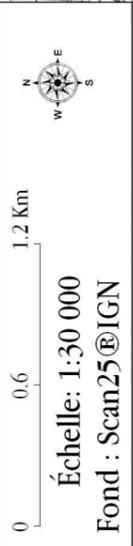
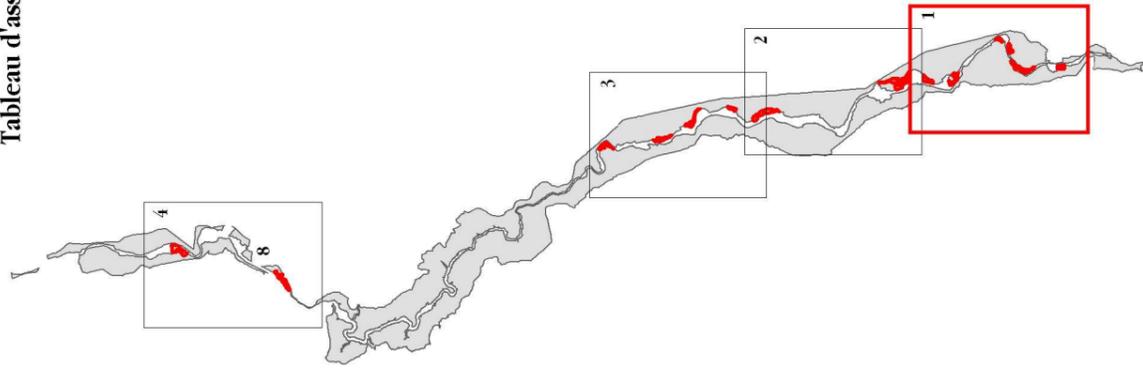
8.3. Cartes des extensions du site

Document d'objectif "FR8201765 - Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" Propositions d'extensions

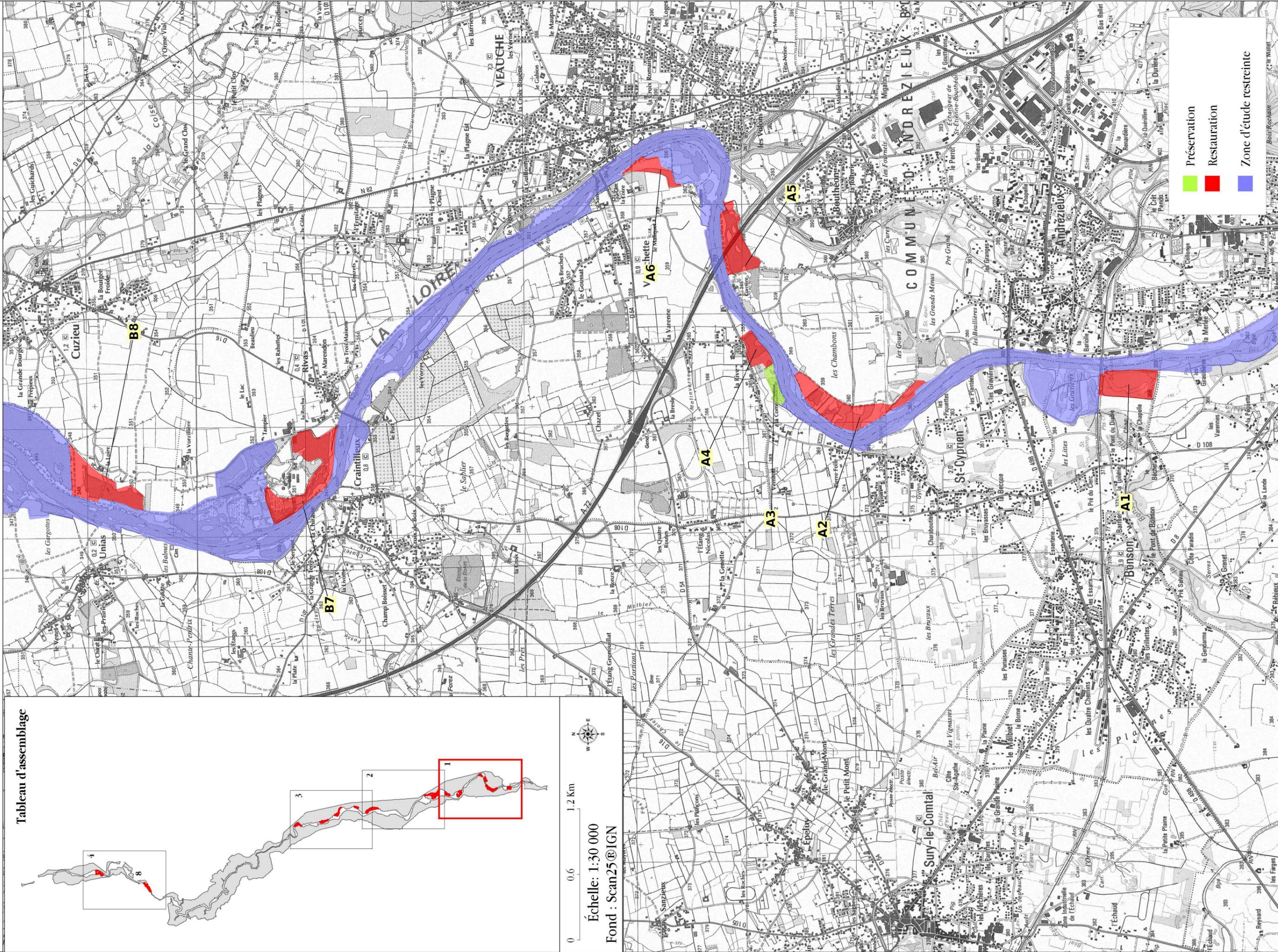


Rédaction CESAME 2009

Tableau d'assemblage



Échelle: 1:30 000
Fond : Scan25®IGN



Préservation

Restauration

Zone d'étude restreinte

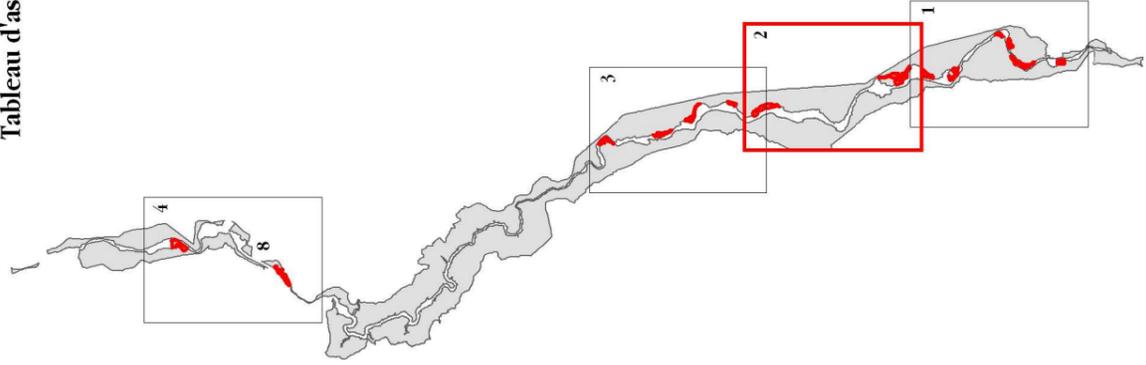
Document d'objectif "FR8201765 - Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire"

Propositions d'extensions

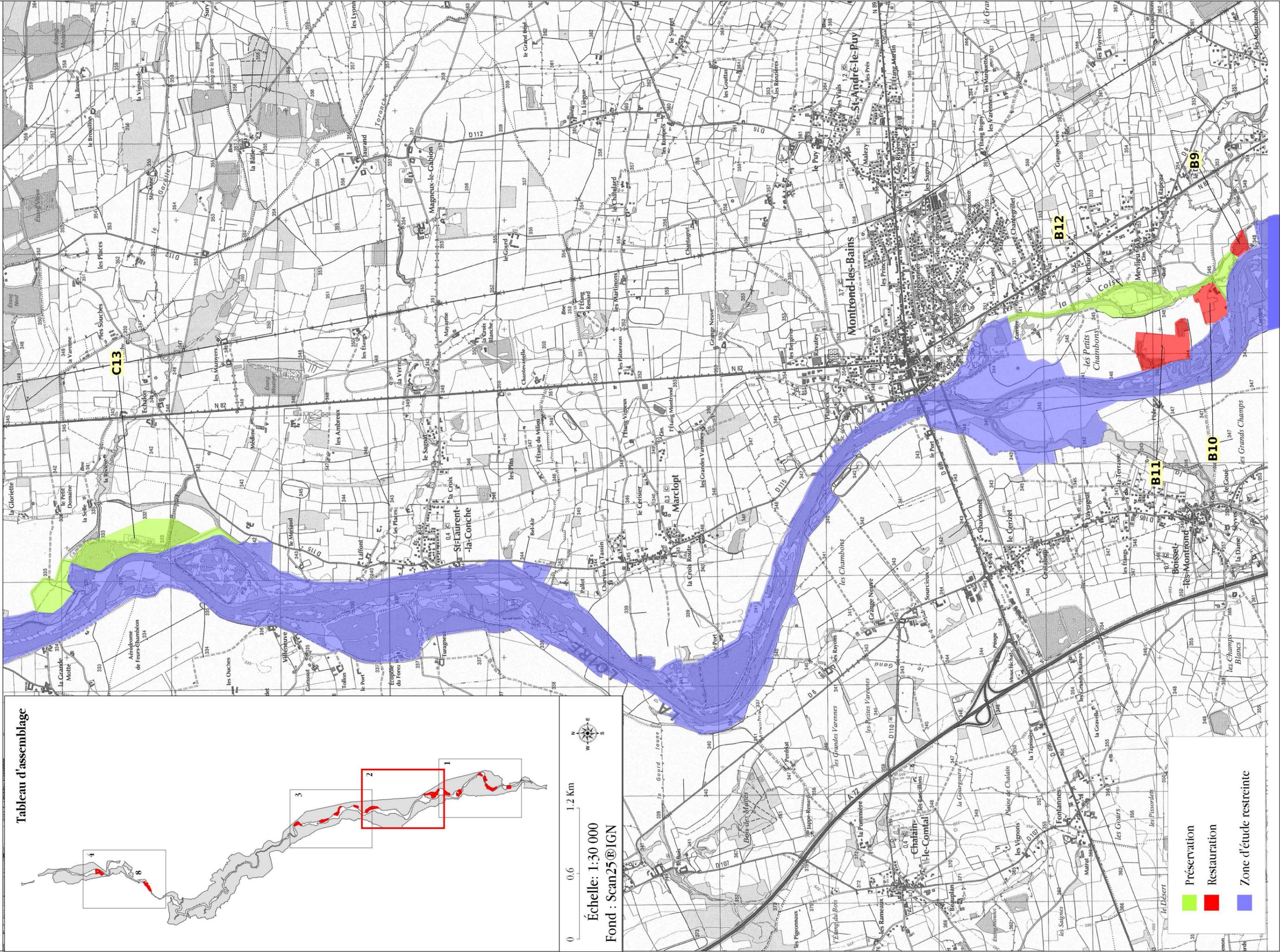


Rédaction CESAME 2009

Tableau d'assemblage



Échelle: 1:30 000
Fond : Scan25®IGN



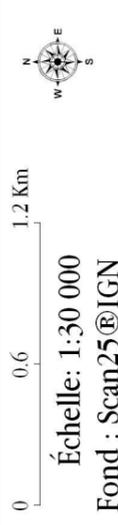
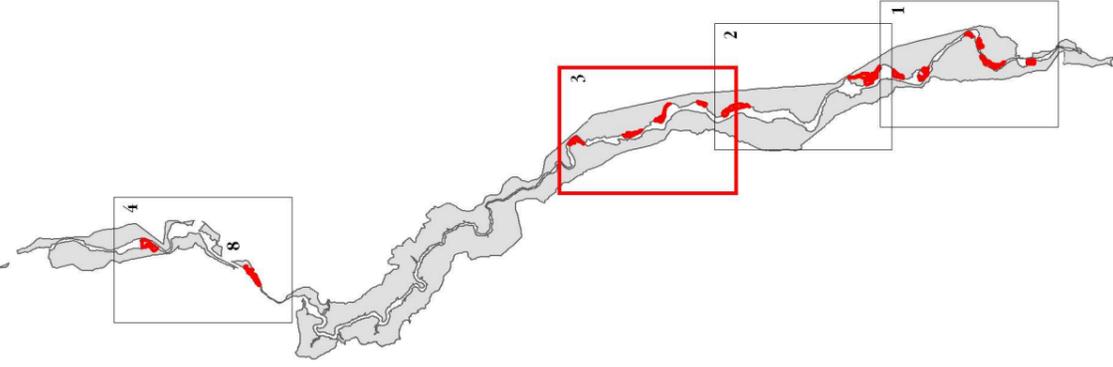
- Préservation
- Restauration
- Zone d'étude restreinte

Document d'objectif "FR8201765 - Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" Propositions d'extensions



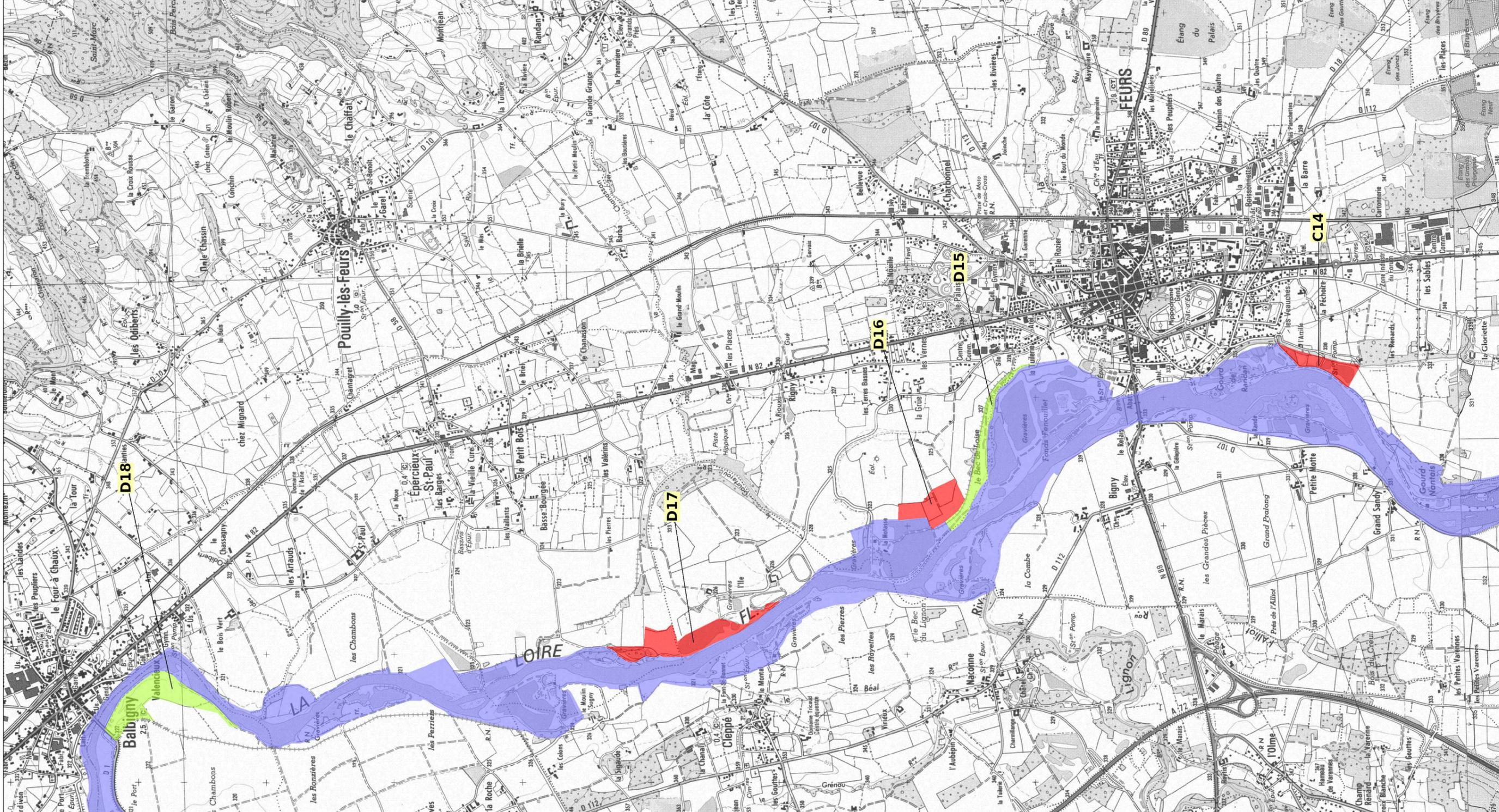
Rédaction CESAME 2009

Tableau d'assemblage



Échelle: 1:30 000

Fond : Scan25®IGN



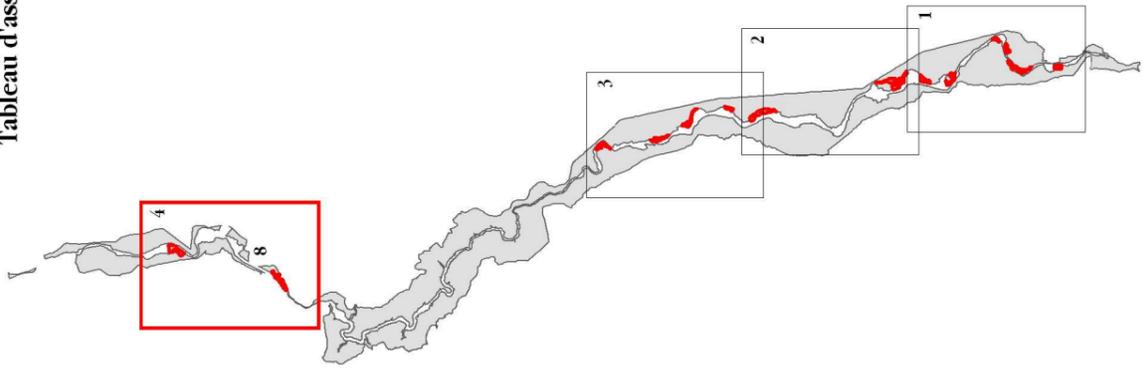
- Préservation
- Restauration
- Zone d'étude restreinte

Document d'objectif "FR8201765 - Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" Propositions d'extensions

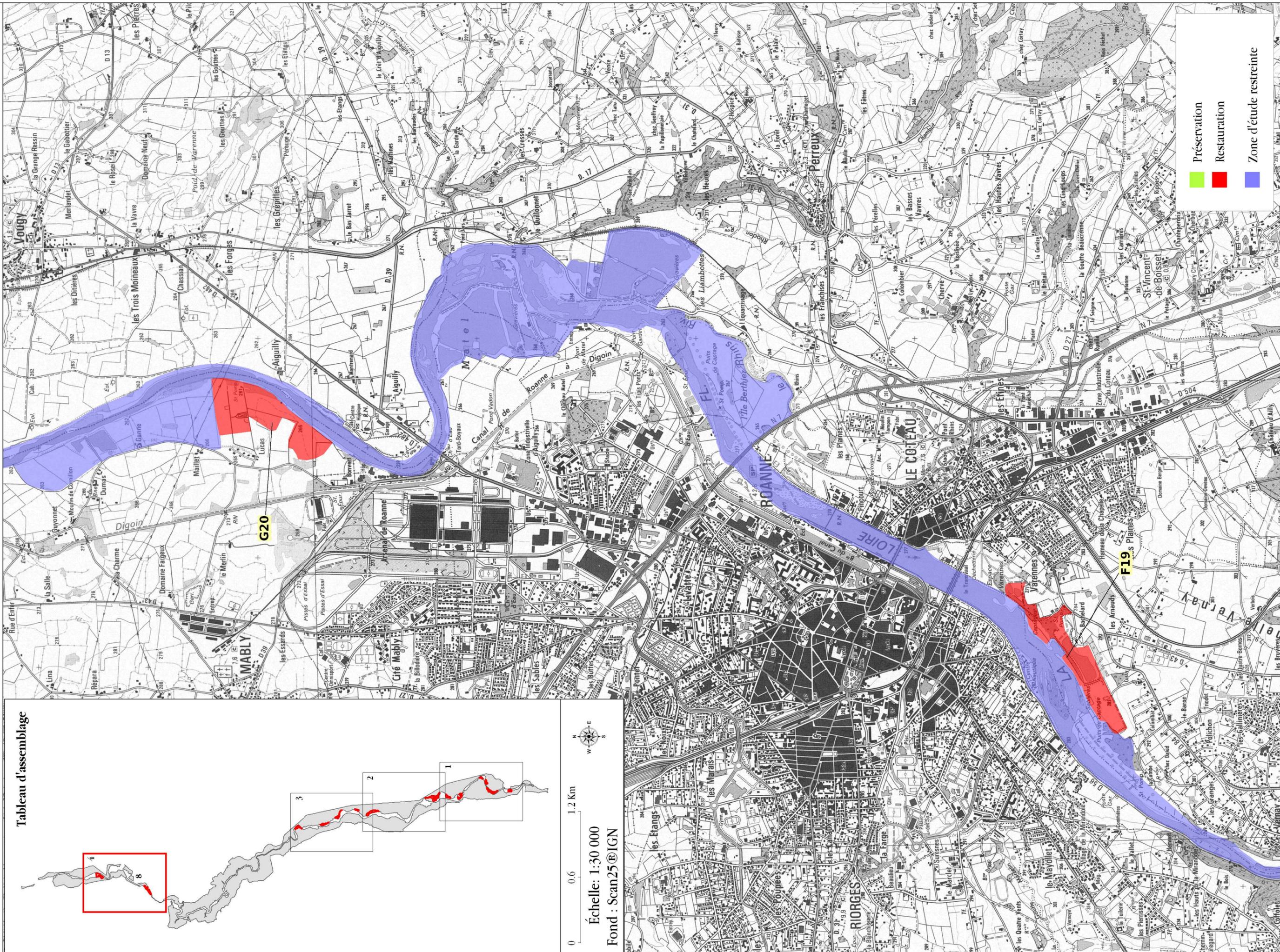


Rédaction CESAME 2009

Tableau d'assemblage



Échelle: 1:30 000
Fond : Scan25®IGN



	Préservation
	Restoration
	Zone d'étude restreinte